L'HEBDO D'INFORMATION AGRICOLE ET RURALE DE BOURGOGNE

Terres de Bourgogne

N° 1426 - VENDREDI 26 MAI 2017 — 2,10 €

www.agribourgogne.fr — ISSN 1969-8232





Côte d'Or

› Assemblée générale de la FDSEA 21

Les zones intermédiaires en questions...



Nièvre

› Céréales

Le gel a fragilisé les cultures



Yonne

› Syndicat Betteravier de l'Yonne

L'heure de l'après quotas a sonné



FINANCEMENT 7 CAMPAGNES à 0%
sur toute la gamme déchaumage





1ère échéance à 12 mois jusqu'au 30/06/2017
Sous réserve d'acceptation du dossier

G. BUCHEZ
www.gbuchez.fr

Secteurs :
Corbigny - Autun - Luzy
Moulins Engilbert

KUHN
be strong, be KUHN
*Soyez forts, soyez KUHN

03 86 20 17 38

PICOUET

Préparation de vos semences
céréales, colza, pois...

Réduisez vos coûts de semences, faites confiance à un trieur à façon. Contactez nous, ensemble nous trouverons des solutions

Entreprise agréée pour l'application de produits phytosanitaires en prestations de service sous le n° BO 11051



Les Bruyères - 89100 Collemiers
03 86 95 04 81 - 06 03 20 84 12 - eta-picouet@orange.fr

Sommaire

Côte d'Or
04 • FDSEA 21: L'avenir des productions des zones intermédiaires en questions...
05 • Appellation d'origine protégée Époisses: Des élevages un peu plus sereins
06 • Banc d'essais moteur: Des petits réglages qui changent tout
07 • Elvéa 21-89: Faire ce que l'on peut, avec ce que l'on a

Nièvre
08 • Céréales: Le gel a fragilisé les cultures
09 • Mouvement syndical: Éleveurs oui, mais engagés
10 • Anciens exploitants: «*Ne pas céder à l'individualisme*»
11 • Formation: Un salon dédié à l'apprentissage

Yonne
12 • Syndicat Betteravier: L'heure de l'après quotas a sonné
13 • JA 89: Fête de l'agriculture ce week-end à Serrigny
14 • Cultures: Des gels une nouvelle fois dévastateurs
15 • AG FDSEA 89 : « Venez nombreux le 2 juin, à l'Isle-sur-Serein!»

Région et ailleurs
16 • Développement: Partenariat renforcé entre Afdi et JA
17 • Cœur de gamme: Faire respecter les engagements !

Dossier
18-20 • Spécial Véhicules utilitaires

Filières
21 • Élevage Agneaux de boucherie: Des agneaux d'herbe performants avec des béliers sélectionnés en bergerie

Infos Services
22-23 • Analyses et tendances
24-26 • Petites annonces
27-30 • Annonces légales
31 • Paroles de Jeunes

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax. 03 80 70 08 02

Éditeur : SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne).
SARL au capital de 139 231 E (Création 1989, pour une durée de 99 années) RCS B. 351 475 504
• Associés principaux : FDSEA Côte d'Or ; FDSEA Nièvre ; FDSEA Yonne •
• Gérante et Directrice de publication : Mauricette Besançon •

Rédaction mail: redaction@terres-de-bourgogne.net
• Rédactrice en chef : Anne-Marie Klein - am.klein@terres-de-bourgogne.net
• Secrétaire de rédaction : Frédéric Duclos - f.duclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Locale et régionale: Jean-Yves Blondat - mail: pub@terres-de-bourgogne.net
• Nationale: SAS Réussir 75683 Paris cedex 14 - Tél. 01 49 84 03 30
AgriBourgogne.fr

Commission paritaire des journaux et publication 0521 T 88045 - ISSN: 1969-8232
Dépôt légal : à parution - Tirage moyen par numéro : 6 200 ex.
Prix de l'abonnement annuel : 103 € - Prix au numéro : 2,10 €
Imprimeries: Roto Centre - 348 rue Marcel Paul, 45770 Saran
Origine du papier : France / Belgique - Taux de fibres recyclées : 91 %
Certification : PEFC/FSC - «Eutrophisation» : 0,01 kg/tonne

Vote agricole

Les agriculteurs n'ont pas tiré le vote FN

Revenant sur la dernière élection présidentielle, Jérôme Fourquet, expert à l'Ifop, a analysé les comportements électoraux dans les territoires. Si le monde rural a davantage voté pour Marine Le Pen, ce n'est pas le fait des agriculteurs. D'autres dynamiques sont à l'œuvre, notamment la capacité à maintenir des commerces.



« *Scrutin après scrutin, le vote FN atteint son pic dans les communes situées entre 30 et 50 kilomètres des centres urbains, avec en moyenne 26 % au premier tour*», a analysé Jérôme Fourquet, directeur du département Opinion et stratégies d'entreprise à l'Institut français de l'opinion publique (Ifop), devant le conseil d'administration de la FNSEA le 18 mai. Cependant, «*ce sont principalement les ruraux non agricoles qui ont voté pour le Front national*», ajoute-t-il. Car si les territoires ruraux ont plus massivement voté en faveur de Marine Le Pen lors de la dernière élection présidentielle, l'analyse des résultats pour les communes de moins de 1 000 habitants, en fonction de la proportion d'agriculteurs, montre que les agriculteurs ont moins voté FN que leurs voisins ruraux. Ainsi, dans les communes où le nombre d'agriculteurs est le plus faible (moins de 3 %), le FN obtient son meilleur score au premier tour, avec 28,5 %, un résultat qui passe en-dessous de la moyenne dans les communes où la proportion d'agriculteurs dépasse les 20 %. Il y a aussi des constantes, ajoute Jérôme Fourquet : «*plus il y a d'agriculteurs, plus Fillon a fait un score*», à savoir 27 % dans les communes où ils sont les plus nombreux.

L'importance des services

Pour l'expert de l'Ifop, l'une des raisons du vote FN en zone rurale tient aussi à la présence, ou non, de services de proximité. L'institut de sondage a étudié les variations du score de Marine Le Pen dans les communes de moins de 500 habitants. On constate ainsi «*neuf points d'écart sur le vote FN au premier tour, entre les communes qui n'ont plus de commerces et celles qui en ont encore une dizaine*», indique Jérôme Fourquet. L'absence de services a donc «*une influence sur le moral et donc sur le vote FN*» ajoute-t-il. Ainsi, en Bretagne, où la proportion de communes rurales dépourvues de tout service est la plus faible, Emmanuel Macron a fait un score de 64 % au deuxième tour dans les zones rurales. En revanche, là où la proportion de communes rurales sans aucun commerce est la plus importante, en Champagne Ardennes ou en Picardie par exemple, le score du vainqueur de l'élection présidentielle tombe à 55 %.

Au-delà des zones rurales, ce que l'on peut retenir de cette élection, c'est que «*l'opposition gauche-droite a été supplantée par un clivage gagnants / perdants de la mondialisation*», une dynamique à l'œuvre dans l'ensemble des démocraties mondiales, estime Jérôme Fourquet. «*La question de la mobilité géographique va devenir centrale dans nos sociétés*», prévoie-t-il. Et si Emmanuel Macron l'a emporté grâce à l'optimisme qu'il a su incarner auprès d'une société française divisée, son enjeu sera désormais «*d'insuffler cet optimisme au plus profond des territoires*».

clin d'œil



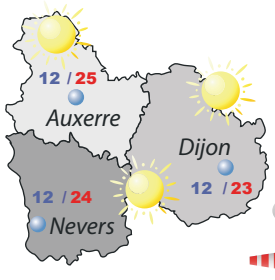
© Acip/Chaunu

Dijon Céréales vous présente la météo de la Bourgogne du 26 mai au 4 juin 2017

Météo de la Bourgogne

Prévisions Météo à 8 jours
0892 46 38 36
0,34€ ttc/min
www.agate-france.com

Vendredi 26 Mai

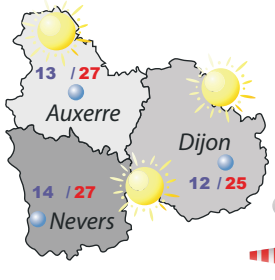


Ensoleillé
Un temps agréable et bien ensoleillé s'annonce. Les vents souffleront modérément.

T° mini : 11 à 13 °C
T° maxi : 24 à 26 °C
Vents : Est 30 km/h

St Bérenger
Soleil : 05:58 - 21:30
Lune : 06:51 - 22:14

Samedi 27 Mai

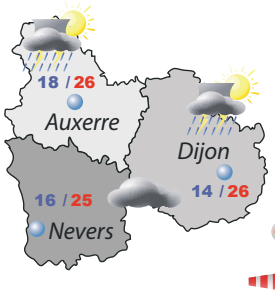


Agréable
Le ciel sera clair et le soleil généreux. Les températures seront en hausse l'après-midi.

T° mini : 11 à 13 °C
T° maxi : 26 à 28 °C
Vents : Sud-Est 20 km/h

St Augustin
Soleil : 05:57 - 21:31
Lune : 07:44 - 23:21

Dimanche 28 Mai



Orageux
Un temps instable s'annonce, avec de nombreuses averses orageuses.

T° mini : 13 à 15 °C
T° maxi : 25 à 27 °C
Vents : Ouest 10 km/h

St Germain
Soleil : 05:56 - 21:32
Lune : 08:44 - N.C.

Prévisions à 7 jours

Lundi 29 au Mercredi 31 Mai :
Un ciel très nuageux pour ces prochains jours.
Vents : Nord-Nord-Est à 30 km/h
T° mini. : 11 à 19 °C T° maxi. : 23 à 25 °C

Jeudi 1er au Dimanche 4 Juin :
De belles éclaircies pour jeudi et vendredi. Le week-end se déroulera sous des orages.
Vents : Sud à 10 km/h
T° mini. : 10 à 19 °C T° maxi. : 24 à 26 °C

DÉVELOPPEZ VOTRE VENTE DIRECTE
1 abattoir volaille CE avec services sur mesure
Ferme du Luteau

Notre métier, un poulet de qualité
Contactez-nous :
Abattoir Péricat - 02 38 34 94 17 - BEAUNE LA ROLANDE

Nouveau gouvernement

Jacques Mézard, ministre de l'Agriculture

Jacques Mézard, sénateur du Cantal, a été nommé le 17 mai ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation. Elu d'un territoire rural, le nouvel arrivé rue de Varenne se veut pragmatique et entend poursuivre le travail de son prédécesseur dont il a salué l'engagement.

Le sénateur Jacques Mézard a été nommé le 17 mai ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation par le Premier ministre Edouard Philippe. Elu du Parti radical de gauche, président du groupe Rassemblement démocratique et social européen au Sénat, il est l'un des premiers soutiens d'Emmanuel Macron et a participé à l'écriture du programme agricole du candidat à l'élection présidentielle.

Un élu de terrain

«Je suis un homme de terrain, pas un homme des médias», a déclaré le nouveau ministre lors de la passation de pouvoirs, une heure après sa nomination, assurant qu'il ne serait pas, lui, porte-parole du Gouvernement. Jacques Mézard a néanmoins salué l'action de son prédécesseur Stéphane Le Foll, qui a battu tous les records de longévité à ce poste en effectuant tout le quinquennat, et entend poursuivre le travail commencé. Celui qui se définit comme *«un homme de caractère»*, attaché au *«travail de concertation»*, est *«élu d'un département très rural, parfois même hyper rural, avec toutes les connotations que cela implique»*, a-t-il rappelé.

Agé de 69 ans, cet avocat de profession, est sénateur du Cantal depuis 2008. Il a siégé au Conseil général du même département, et a été adjoint au maire d'Aurillac. Il était, au Sénat, membre de la commission des lois, et vice-président de la délégation aux collectivités territoriales, au sein de laquelle il a notamment critiqué la nouvelle carte des régions. Il aura désormais pour mission de défendre le secteur agricole dans une période compliquée. *«Nous ne pouvons pas laisser une agriculture en difficulté (…). Nos paysans sont un élément essentiel, primordial, de la vie de la nation et de la vie de nos territoires»*, a-t-il rappelé lors de sa prise de fonction.

Christiane Lambert salue *«un homme de terrain et de dialogue»* La présidente de la FNSEA Christiane Lambert a salué le 17 mai la nomination de Jacques Mézard au ministère de l'Agriculture. Native elle aussi du Cantal, elle voit comme un point positif son ancrage dans le territoire, et se félicite du périmètre du ministère, qui prend en charge l'agriculture et l'alimentation, conformément à l'une des demandes de la FNSEA. La présidente regrette cependant que les missions du nouveau ministre n'aient pas été élargies aux territoires ruraux, qui reviendront au ministre chargé de la cohésion des territoires, Richard Ferrand.

Patrick Bénézit, secrétaire général adjoint de la FNSEA et éleveur dans le Cantal, a lui aussi salué la nomination de Jacques Mézard : *«c'est quelqu'un qui vient de la ruralité et qui connaît très bien la problématique agricole»*, estime-t-il. Pour la FNSEA, l'une des priorités du nouveau ministre sera de travailler aux relations au sein de la chaîne alimentaire, pour permettre un retour de la valeur aux producteurs. Le Grenelle de l'Alimentation, annoncé par le Président de la République, sera l'occasion de travailler sur ce chantier.

Nicolas Hulot à la transition écologique

Ancien animateur de l'émission Ushuaïa, l'écologiste Nicolas Hulot a été nommé ministre de la Transition écologique et solidaire du gouvernement d'Edouard Philippe, le 17 mai. Celui qui avait décliné ce même poste proposé par François Hollande fait figure de *«prise de guerre»* pour Emmanuel Macron, qui souhaitait faire entrer au gouvernement une proportion importante de personnalités issues de la société civile. C'est en tout cas le signe d'une volonté de placer l'écologie dans les priorités du nouvel exécutif. *«C'est le ministère du futur, du vivant, de la solidarité»*, a affirmé le nouveau ministre lors de la passation de pouvoirs avec Ségolène Royal. Les enjeux écologiques sont *«une contrainte, mais aussi une opportunité»*, a-t-il ajouté, évoquant *«un nouveau modèle (…) en gestation»* et les possibilités offertes, par la transition écologique, aux PME, au tissu associatif et aux collectivités locales.

Christiane Lambert, présidente de la FNSEA accueille cette nomination avec *«appréhension»*, mais reconnaît à Nicolas Hulot ses qualités *«d'homme de dialogue»*, ayant travaillé avec lui à l'organisation d'un colloque sur l'élevage et les émissions de gaz à effet de serre lors de la COP 21.

Le gouvernement d'Edouard Philippe

Le gouvernement du Premier ministre Edouard Philippe, nommé le 17 mai, est composé de dix-huit ministres et de quatre secrétaires d'Etat, un gouvernement strictement paritaire comme promis par le président Emmanuel Macron, et rassemble différentes sensibilités politiques.

- Gérard Collomb, 69 ans, maire de Lyon, pilier du PS et l'un des premiers soutiens d'Emmanuel Macron, est nommé ministre d'État, ministre de l'intérieur.
- Nicolas Hulot, 62 ans, est ministre d'État, ministre de la transition écologique.
- François Bayrou, 65 ans, est ministre d'État, garde des sceaux.
- Sylvie Goulard, 52 ans, est ministre des armées.
- Jean-Yves Le Drian, 69 ans, reste au gouvernement : après avoir été cinq ans ministre de la Défense, il est nommé ministre de l'Europe et des affaires étrangères.
- Richard Ferrand, 54 ans, premier fidèle d'Emmanuel Macron, est ministre de la cohésion des territoires.
- Agnès Buzyn, 54 ans, est ministre des solidarités et de la santé.
- Françoise Nyssen, 65 ans, est ministre de la culture.
- Bruno Le Maire, 48 ans : l'ancien ministre de l'Agriculture sous Nicolas Sarkozy obtient le ministère de l'économie.
- Muriel Penicaud, 62 ans, ministre du travail.
- Jean-Michel Blanquer, 52 ans, est ministre de l'éducation nationale.
- Jacques Mézard, 69 ans, est ministre de l'agriculture et de l'alimentation.
- Gérald Darmanin, 34 ans, est ministre de l'action et des comptes publics.
- Frédérique Vidal, 53 ans, est ministre de l'enseignement supérieur.
- Annick Girardin, 52 ans, est ministre des outre-mer.
- Laura Flessel, 45 ans, est ministre des sports.
- Elisabeth Borne, 56 ans, est ministre chargée des transports.
- Marielle de Sarnez, 66 ans, ministre chargée des affaires européennes.
- Christophe Castaner, 51 ans, est secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement et porte-parole du gouvernement.
- Marlène Schiappa, 34 ans, secrétaire d'État chargée de l'égalité des femmes et des hommes.
- Sophie Cluzel, 56 ans, secrétaire d'État chargée des personnes handicapées.
- Mounir Mahjoubi, 33 ans, secrétaire d'État chargé du numérique.

Alimentation, prix, investissement, dialogue...

Le nouveau ministre présente ses priorités

Pour sa première intervention publique après sa nomination, le nouveau ministre de l'agriculture s'est rendu le 18 mai à la session des Chambres d'agriculture, où il a présenté les chantiers prioritaires de son mandat : états généraux de l'alimentation, juste prix pour les producteurs, investissement.

Nommé le 17 mai, le ministre de l'agriculture et de l'alimentation Jacques Mézard s'est rendu le 18 mai à la session des Chambres d'agriculture, où il a donné les premières orientations de son mandat. Du fait de son ancrage territorial - il est sénateur du Cantal depuis 2008, *«-[je] connais ce monde rural, je l'aime. La France a besoin d'une agriculture forte, (…) de paysans qui peuvent gagner leur vie»*. En ce sens, le nouveau ministre entend travailler avec la profession sur plusieurs points.

En premier lieu, les états généraux de l'alimentation, *«beau challenge»* qui devra permettre de convaincre les autres maillons de la filière *«qu'affaiblir l'agriculture, c'est aussi les affaiblir»*. Quant à la méthode, Jacques Mézard a insisté sur sa volonté de dialoguer et d'échanger fréquemment avec les différents acteurs. Le nouveau ministre a d'ailleurs également rencontré, à cette occasion, la présidente de la FNSEA, Christiane Lambert, avec qui il aura un entretien plus approfondi dans les jours qui viennent.

Normes et investissement

Autre dossier attendu avec impatience par la profession agricole, celui de la simplification des normes. *«Le droit à l'erreur promis par Emmanuel Macron ne sera pas un luxe»*, a rappelé Claude Cochonneau, président de l'APCA, en accueillant le ministre. Ce dernier, fort de *«37 années de droit»* (il est avocat de profession), se dit parfaitement conscient de la nécessité de simplifier les normes et les contraintes administratives. Et si la nomination de Nicolas Hulot au ministère de la Transition écologique peut inquiéter les agriculteurs en demande de pragmatisme, Jacques Mézard estime que les deux hommes *«pourront travailler ensemble sans a priori»*.

Il a affiché une même volonté de collaboration avec Richard Ferrand, ministre de la cohésion des territoires, sans doute pour rassurer les organisations agricoles qui regrettent que le périmètre du ministère de l'agriculture n'ait pas été élargi aux territoires ruraux. Le nouveau ministre a, par ailleurs, rappelé l'importance de l'investissement et a souligné qu'*«un choix important»* avait été fait, puisque dans le programme agricole d'Emmanuel Macron, 5 milliards d'euros sont affectés à l'investissement pour la modernisation du secteur.

Enfin, interrogé sur sa connaissance peut-être plus limitée des dossiers européens, Jacques Mézard a répondu *«qu'il [faut] bien commencer»*, et rappelé sa grande capacité de travail, une qualité qui est effectivement saluée par tous ceux qui ont eu l'occasion de collaborer avec lui au niveau départemental. Il ne sera cependant pas au prochain conseil européen informel des ministres de l'agriculture, à Malte, du 21 au 22 mai.

Assemblée générale de la FDSEA 21

L'avenir des productions des zones intermédiaires en questions... et réponses

La FDSEA 21 s'est réunie en assemblée générale à Sombernon. En débat, l'avenir des productions des zones intermédiaires soumises aux aléas climatiques comme à la dictature des prix et très fragilisées économiquement. L'action collective et syndicale en appui, les exploitations de ces zones à faible potentiel doivent trouver les moyens de dégager de nouvelles marges de manœuvre.



Samuel Bulot, secrétaire général et Fabrice Faivre, président de la FDSEA 21 ont invité Frédéric Perrot (président de la FRSEA BFC) Etienne Gangneron (vice-président de la FNSEA) à enrichir les débats de cette assemblée générale en apportant leur expertise et de leurs connaissance des dossiers.

L'année 2016 ne laisse que des mauvais souvenirs et 2017 pourrait bien *«en remettre une couche»* comme le craint Samuel Bulot, secrétaire général de la FDSEA, dans la présentation du rapport moral de la FDSEA 21, qui s'est réunie en assemblée générale à Sombernon le 19 mai dernier. Crainte confirmée par Fabrice Faivre, son président, qui considère que *«l'année s'annonce mal, notamment sur les sols à faible potentiel, durement touchés par des épisodes de sécheresse, de gel et même de neige»*, le tout, à contre-temps de ce qu'il aurait fallu.

Dans les zones impactées, les orges d'hiver, les blés, le colza, la luzerne et les productions fourragères ne s'en sortiront pas indemnes. Et l'assurance, quand elle pourra jouer, sera vraisemblablement loin de couvrir les pertes réelles. La nouvelle donne climatique impose donc son rythme cette année encore et tant que les moissons ne seront pas faites la crainte prévaudra de voir se reproduire le scénario calamiteux de 2016.

Cette crainte est d'autant plus forte que la situation de nombre d'exploitations ne s'est pas améliorée, loin s'en faut... La courbe des résultats en fonction des systèmes de production présentée par Fabrice Faivre, ne laisse aucun doute quant à la situation de détresse des exploitations de grandes cultures, prises dans le ciseau des rendements/prix et la baisse inexorable des soutiens au titre de la Pac. *«Il y a le feu»* interprète le président de la FDSEA 21.

La diminution drastique des aides Pac, les disparités franco-françaises dans la redistribution de ces aides, relevées par Fabrice Genin, vice-président de la FDSEA participent au fait que *«les exploitations se trouvent de moins en moins en capacité de supporter une situation de crise, qu'elle soit économique ou climatique»*, résume Frédéric Perrot, président de la FRSEA BFC.

La solution pour en sortir par le haut ? Si l'on ne peut pas faire grand chose concernant le climat, on peut au moins s'attaquer au «mal» français source d'iniquité entre les régions notamment en se battant pour la convergence des aides Pac aux grandes cultures sur l'ensemble du territoire national. *«La dégradation des aides Pac dans les zones intermédiaires n'est plus supportable dans un contexte de revenu en chute libre, du fait des mauvaises récoltes et des prix bas, elle explique la situation de détresse de beaucoup d'agriculteurs»* martelle Fabrice Faivre.

Pac, la *«version»* française en question

La Pac reste le gros dossier de ces dernières années, elle s'avère un imbroglio de premier ordre, une politique commune *«impossible à mettre en œuvre, une machine ingérable et incontrolable»* que dénonce le président de la FDSEA. Un constat partagé par Etienne Gangneron, vice-président de la FNSEA, invité à cette assemblée générale, qui remarque que les autres pays d'Europe ne subissent pas les mêmes déboires et retards accumulés.

Explication de cette nouvelle exception française ? *«la France a opéré des choix trop complexes qui alourdissent le dispositif et le rendent difficile à mettre en œuvre, les outils français sont trop compliqués»*. Une fois de plus à force de vouloir laver plus blanc que blanc et de multiplier les spécificités , on en devient totalement contre-productif... Pour Jacques de Loisy, *«c'est un fait qu'il faut une valorisation sur tous les prix et que les efforts de compétitivité concernent tout le monde, mais les écarts de compétitivité interne de la ferme France doivent trouver une solution»*. La solution? En grandes cultures, *«Il faut solder le débat des 52 ha et aller rapidement à la convergence en mettant tout le monde sur un pied d'égalité»*. Mais sur ce sujet de la convergence, *«le combat ne fait que commencer»* car l'intérêt des uns peut aller à l'encontre de l'intérêt des autres. Les combats - et les acquis - de l'année, évoqués par Samuel Bulot, ce sont : la mise en place du plan d'urgence (avec quelques couacs), la révision des zones défavorisées simples, l'opération coeur de gamme (où le Grand Ouest a gagné une certaine avance sur le Grand Est), la remise en cause de l'arrêté phyto (pour des mesures plus pragmatiques et réalistes), la volonté de voir la loi Sapin 2 nettement améliorée, les progrès importants dans la lutte contre la tuberculose bovine, etc.



Fabrice Genin, vice-président de la FDSEA 21 et élu Chambre, les a rejoint le temps du débat sur le thème « Quel avenir pour nos productions en zone intermédiaire ? ». Un thème qui n'a pas manqué de susciter des questions et des réactions.

Les moyens d'en sortir par le haut...

Les nuages se sont donc accumulés sur l'agriculture de Côte d'Or, mais il faudra bien *«passer le cap»* pour retrouver une dynamique positive. Certaines solutions dépendent de l'extérieur, d'autres concernent chaque agriculteur dans sa fonction d'entrepreneur et de gestionnaire. Frédéric Perrot énumère certaines de ces orientations qui peuvent ramener de la valeur ajoutée sur les systèmes : vendre et produire autrement en segmentant certaines productions, trouver de nouvelles formules, innover et adapter son système d'exploitation, s'interroger sur son rapport au matériel, au parcellaire...

Trouver en somme de nouvelles marges de manœuvre, même quand on a le sentiment d'avoir serrer tous les boulons, de nouvelles pistes d'amélioration peuvent s'ouvrir. Etienne Gangneron renforce le propos en soulignant que *«sur certains sujets, comme l'assolement commun, les exploitants français ont pris du retard»*, alors qu'il y a beaucoup à gagner à une bonne maîtrise du foncier, des charges de mécanisation et de gestion. *«Même en pleine crise»* il encourage *«à s'adpater et à innover»*. Exemple à l'appui, de *«ce qui était du domaine du rêve il y a encore peu de temps et qui peut devenir rapidement une réalité ouvrant de nouvelles perspectives : les robots et les drones»*, dont les applications ne cesse de s'enrichir. Autre chantier, le travail particulier à mener pour faire reconnaître l'apport de zones à faible potentiel, au territoire, à l'environnement et au paysage. Vincent Lavier, président de la Chambre d'agriculture de Côte d'Or milite pour voir *«s'établir un nouveau contrat entre l'agriculture de ces zones en grand danger actuellement et la société»*. Représentant du Ceser (Conseil économique, social et environnemental) Christophe Monot a insisté sur la nécessité *«d'investir tous les créneaux, de la grande consommation au haut de gamme, car une filière a besoin de diversité pour exister»* et les agriculteurs ont besoin de filières efficaces et performantes économiquement pour écouler leur production et s'inscrire dans des marchés rémunérateurs et durables.

ANNE-MARIE KLEIN

Appellation d'origine protégée Époisses

Des élevages un peu plus sereins

Nicolas Maugey, éleveur laitier près de Pouilly-en-Auxois, évoque son adhésion à l'AOP Époisses.


Le jeune Côte-d'orien trait en moyenne 55 Montbéliardes sur l'année.

La crise agricole est une réalité, mais peut-être un peu moins en AOP. En 2016, les éleveurs laitiers en Époisses ont bénéficié de prix plus rémunérateurs que la moyenne. Nicolas Maugey, dans le petit village de Blancey, relève un prix moyen de 38 centimes le litre de lait sur l'année. «*L'AOP nous a permis d'être mieux rémunérés qu'en conventionnel. Nous sommes passés proches de la prime d'été, qui nous aurait peut-être permis d'atteindre 40 centimes. Ces plus-values sont vraiment les bienvenues, surtout quand une crise laitière est forte et continue dans le temps*» reconnaît le jeune homme de 26 ans, qui travaille avec ses parents.

Changements en 2013

Un concours de circonstances a permis au Gaec Maugey de rentrer dans l'AOP il y a un peu plus de trois ans : «*dans une discussion avec d'autres éleveurs, nous avons appris que la filière Époisses recherchait de nouveaux producteurs. Nous nous sommes renseignés, il ne fallait pas changer grand chose dans notre système pour remplir le cahier des charges, c'est la raison pour laquelle nous avons décidé de nous lancer. Nous avons saisi l'opportunité qui se présentait à nous et une chose est sûre, nous ne le regrettons pas aujourd'hui*» indique Nicolas Maugey. Les adaptations du Gaec se résument en quelques points «*mineurs*», comme l'indique le jeune éleveur : «*nous avions trois Prim'Hostein qui ont été remplacées par des génisses Montbéliardes. En effet, seules les races Simmental Française, Montbéliarde et Brune peuvent rentrer dans le dispositif. Pour être aux normes au niveau de la traçabilité, nous avons dû ajuster le niveau de concentrés dans les rations. Cela s'est fait assez facilement. Pour le reste, nous étions dans les clous en ce qui concerne le pâturage et l'hygiène de traite*».

Maîtrise des coûts de production

Cette entrée dans l'AOP Époisses a coïncidé avec l'installation de Nicolas Maugey, qui a permis à la ferme familiale de gagner en surface et en production laitière : «*nous sommes passés de 45 à 55 Montbéliardes, pour un volume annuel de 450 000 litres. Avec mon installation, nous avons aussi transformé l'ancienne stabulation libre en logettes : cela a permis de diviser par deux le nombre de cellules. Nous avons gagné quelques places dans le bâtiment par la même occasion*». Si les prix sont plus rémunérateurs en AOP, la maîtrise des coûts de production est restée bien ancrée dans l'esprit des associés du Gaec Maugey : «*les charges, fort heureusement, représentent un domaine dans lequel nous avons encore un rôle moteur. Celles-ci attirent toujours notre attention et nous raisonnons constamment nos dépenses, notamment dans nos cultures qui ont de faibles potentiels dans notre secteur*».

Un avenir en rose ?

Passionné par son métier, Nicolas Maugey voit de l'avenir dans la filière Époisses : «*cette production peut assurément intéresser les jeunes. Avec l'AOP, nous avons davantage de lisibilité. Elle reste une petite filière mais mériterait d'être davantage connue et reconnue. Malgré ces avantages certains, le travail du producteur reste le même et la traite des vaches, c'est toujours matin et soir ! Alors il faut aimer le métier, tout en respectant le cahier des charges. Dans mon cas, une fois que mes parents partiront en retraite, je garderai bien sûr l'élevage laitier mais je devrai faire une croix sur la quarantaine de Charolaises qu'il nous reste sur l'exploitation. Pour l'évolution de notre système de traite, un 2x5 en épis, je reconnais ne pas y avoir encore pensé. L'avenir de l'exploitation passera peut-être par l'embauche d'un salarié*».

Aurélien Genest

Un rôle de protection

Le syndicat de défense de l'Époisses était réuni en assemblée générale le 15 mai à la fromagerie Gaugry à Brochon. L'AOP a «*pleinement joué son rôle de protection*» en 2016, comme l'a souligné le président Jean-Louis Lachot : «*Le prix moyen du lait payé à nos producteurs arrive aux alentours de 399€/1000 litres pour l'année écoulée. Cela représente environ 100€/1000 litres supplémentaires par rapport au lait standard. C'est une grande satisfaction, même si nous restons alarmés quant à la situation de nos collègues qui peinent à dépasser les 300€/1000 litres. L'AOP a assuré, encore une fois, un effet amortisseur en temps de crise. L'AOP protège les acteurs de la filière mais aussi les consommateurs par rapport à l'origine des produits». Une telle différence de prix payé au producteur -variable selon les années- s'explique par un prix de base beaucoup plus élevé avec la prise en compte d'un cahier des charges rigoureux intégrant plusieurs critères de qualité. Lors de cette assemblée, Jean-Louis Lachot est également revenu sur une étude menée depuis 2010 sur les coûts de productions : «cette étude s'appuie sur 33 des 44 comptabilités de notre AOP. Notre schéma est bien calé avec le centre de gestion et prend en compte l'intégralité de nos charges et produits. Nous arrivons à calculer un prix de revient entre 390 et 400€/1000 litres, celui-ci inclut une rémunération de l'éleveur sur la base d'1,5 Smic et une rémunération du capital à hauteur de 2%*». Cette réunion s'est ensuite penchée sur l'avenir des producteurs laitiers en AOP Époisses, aujourd'hui représentée par 44 producteurs et une production totale avoinant les 19 millions de litres : «*Si l'approvisionnement de notre lait ne devait pas connaître de problème particulier à court terme, la donne pourrait sérieusement changer à l'horizon cinq ans, avec une pyramide des âges particulièrement vieillissante. La question de la transmission/installation va devenir très importante*» commente Jean-Louis Lachot.

► A noter

Recherche maître d'apprentissage en élevage

Stéphanie, future étudiante en BTSA Productions Animales au lycée agricole de Fontaines (71), recherche un maître d'apprentissage en élevage pour une durée d'un an. Diplômée d'un Bac Sciences et Technologies de l'Agronomie et du Vivant (STAV) et d'un BTS Technico-commercial en spécialité Boisson et Alimentation, elle est dotée de deux ans d'expérience dans le commerce alimentaire (notamment vente directe de produits fermiers) et souhaite désormais approfondir ses connaissances en élevage en vue d'une installation prochaine. Ses expériences professionnelles et personnelles lui donnent de l'aisance dans la manipulation des animaux. Rigoureuse, organisée et motivée par le travail et la formation, elle est mobile sur tout le département et prête à déménager à proximité de l'exploitation qui lui permettra de suivre son BTSA. Pour obtenir son CV et sa lettre de motivation, contacter le Service Juridique Emploi de la FDSEA 21 au 03.80.68.67.68 ou sje@fdsea21.fr .

Auxois-Morvan
Le Service de remplacement recrute

Le Service de Remplacement Auxois Morvan, recrute un agent de remplacement H/F, sur secteur Nolay, Saulieu, Pouilly-en-Auxois, Bligny-sur-Ouche et Sombernon.
Expérience exigée en élevage Lait et Allaitant.
CDD 3 mois à compter du 01/06/2017 avec possibilité CDI par la suite.
Salaire en fonction du profil.
Contacter Jessica DIDION au 0603055945 ou jessica.didion@servicederemplacement.fr



Banc d'essais moteur

Des petits réglages qui changent tout

La Fédération Cuma Bourgogne vient d'organiser ses premiers diagnostics de l'année dans le Châtillonnais : l'occasion de rappeler l'existence de ces dispositif simples, pas chers et qui peuvent rapporter gros.



Fabrice Maitrot, Marc Frot, Cédric Riel et Gérard Mignerot, le 4 mai au silo de Poinçon-lès-Larrey.

Malgré tous leurs avantages, les diagnostics bancs d'essais moteur ne sont pas encore bien ancrés dans les mœurs en Côte-d'Or. Le Conseil départemental a décidé de financer une partie de ces diagnostics pour changer la donne et aider les agriculteurs à rentrer dans la démarche. *«Le coût initial est de 120 euros hors taxes. Le Département et l'Ademe prennent en charge la moitié de ce montant»* a rappelé Marc Frot, président de la commission agricole du Conseil départemental, lors du lancement des diagnostics début mai dans le Châtillonnais. L'élu côte-d'orien, lui-même agriculteur, est pleinement convaincu de la démarche : *«C'est la troisième année que le Département se penche sur la question : il s'avère qu'un tracteur sur deux présente une anomalie, ce n'est pas rien. Une économie moyenne d'1,5 litre/heure est généralement constatée après le passage d'un tracteur au banc d'essais. C'est très important, surtout si l'on ramène les gains engendrés à l'année. Quand on parle d'argent, celui qui n'est pas dépensé est le premier gagné... Il y a aussi l'aspect environnemental qui a toute sa place dans cette démarche, avec forcément moins de pollution. Ce bilan de santé, ouvert à tous et pas spécialement aux agriculteurs qui sont en Cuma, peut aussi permettre de conserver et d'utiliser plus longtemps son matériel»*.

Deux autres rendez-vous cette année

Fabrice Maitrot et Cédric Riel, animateurs à l'antenne Côte-d'Or de la Fédération Cuma Bourgogne, ont assuré le bon déroulement des diagnostics tout en échangeant avec les exploitants : *«De petits réglages sur des tracteurs aussi bien anciens que neufs génèrent souvent de grosses économies de consommation. Il est aussi opportun, parfois, de savoir adapter sa conduite selon le travail effectué. En effet, contrairement à certaines idées reçues, ce n'est pas forcément à 2000 tours/min que l'on obtient la puissance maximale du tracteur. Par ce dispositif, il est donc possible de baisser sérieusement des charges de mécanisation. Quand les années agricoles sont bonnes et que le carburant n'est pas cher, on ne s'attarde pas toujours sur les chiffres, mais quand les années sont vraiment décevantes à l'image de celles que nous avons récemment connues, avec un carburant relativement cher, l'opération prend tout son sens et est d'autant plus intéressante à tout point de vue. Une grande proportion d'agriculteurs déjà venus vers nous pour des diagnostics banc d'essais moteur reviennent nous voir : c'est la preuve que ça marche !»*.

L'antenne Côte-d'Or espère passer une centaine de tracteurs en 2017. Deux autres sessions seront organisées au cours de l'année, en septembre à Liernais, puis en novembre dans le secteur beaunois et seurrois.

Aurélien Genest

Contact : fabrice.maitrot@cuma.fr et 06 25 00 71 48.

Intérêts multiples



Le banc d'essai est un dispositif mobile standardisé indépendant des constructeurs qui permet la réalisation de diagnostics techniques des tracteurs. Il permet de mesurer la puissance, le couple et les consommations des tracteurs. Après avoir relié la prise de force du tracteur au banc et le circuit du gasoil au débitmètre, on augmente progressivement la charge du moteur par le freinage de la prise de force. Les mesures sont effectuées à différents régimes : puissances, couple, consommations. Les intérêts sont multiples : déceler un problème durant la garantie et d'y avoir recours à temps, mettre en avant les performances d'un tracteur pour un vendeur, ou vérifier ses caractéristiques réelles pour un acheteur, connaître les performances du moteur, surveiller le vieillissement d'un tracteur, faire la chasse au gaspillage de carburant, sensibiliser les utilisateurs à une conduite qui valorise bien le moteur....

Liernais

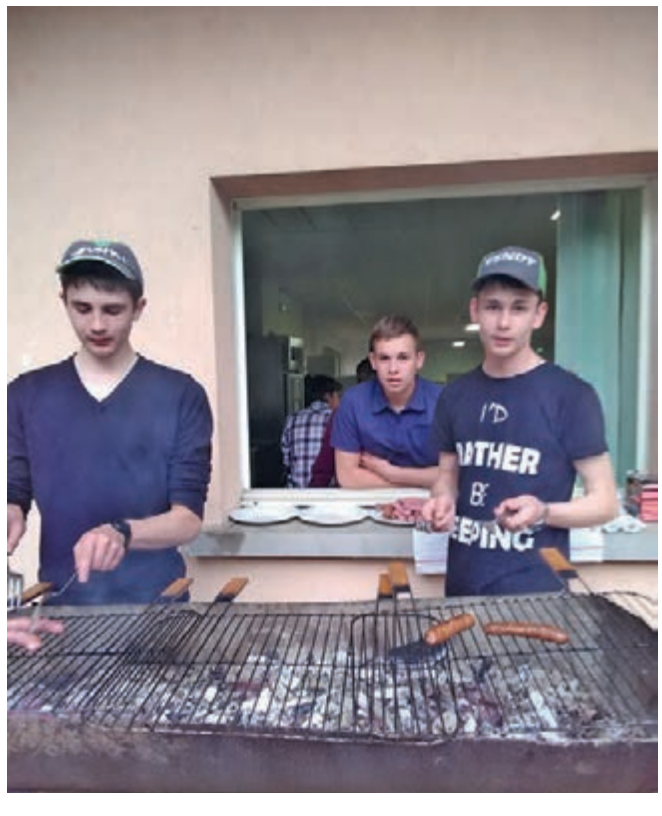
Une première pour les Secondes

Des jeunes de la MFR Auxois Sud-Morvan organisaient un marché de producteurs jeudi 12 mai. Ce travail réalisé par la classe de Seconde rentrait dans le cadre de leur formation agricole avec des démarches assurées de la recherche des producteurs jusqu'au nettoyage des locaux le lendemain.

De nombreux exposants avaient répondu présent à l'image de l'EURL Brasserie La Foline (Anost), L'Abeille à Safran (Saulieu), Arts et Passion (Aisy-sur-Armançon), Le Noir de Bourgogne (Gissey-le-Vieil), Ferme Auberge La Morvandelle (Fontangy), L'escargot Burgonde (Chanceaux), Mr Meuzard (Saint-Pierre-en-Vaux), Stéphane Lallemand ((Rotisserie ambulante), Savonnerie Badianne (Clomot), Gilles Means (Nicey), Au potager de Lanneau (Arconcey) et la SARL Guillaumot (Gissey-le-Vieil).

Les BTS Première année de la MFR représentaient Rousseau Horticulture, Mr Laprée, La Ferme de Martrois et les vins de la MFR de Grandchamp.





Elvéa 21-89

Faire ce que l'on peut, avec ce que l'on a

L'assemblée générale d'Elvéa 21-89 a retracé un nouvel exercice difficile pour les éleveurs.



Gilles Morel, à Thoisy-le-Désert, se réjouit des services de qualité apportés par sa structure.

Les années se suivent et se ressemblent pour François Deroye. Le président d'Elvéa 21-89 a tenu un discours poignant lors de l'assemblée générale de son Organisation de producteurs (OP). Le bilan de l'année 2016 ne pouvait être autrement avec des cours de la viande toujours aussi décevants et un niveau de charges, lui, toujours aussi élevé. Le responsable Côte-d'orien en a particulièrement voulu aux mouvements anti-viande voulant donner une mauvaise image aux producteurs : «*Cela est tout simplement inadmissible. Plus de 99% des éleveurs font bien leur travail. Nous consacrons notre vie à nos animaux. Nous les surveillons et les soignons avec attention, aussi bien sur le plan alimentaire que sanitaire. Même nos travaux aux prés leur sont consacrés, mais est-il nécessaire de le rappeler ?*». François Deroye a invité les éleveurs à rester unis dans cette conjoncture des plus difficile. Le président a rappelé certains éléments positifs de l'année écoulée et notamment le bon fonctionnement d'Elvéa 21-89, source de précieux conseils technico-économiques apportés à ses 210 adhérents.

Un véritable partenaire

Gilles Morel, éleveur de 75 vaches allaitantes et d'une centaine de brebis à Thoisy-le-Désert près de Pouilly-en-Auxois, est adhérent de l'association depuis une quinzaine d'années. Ce Côte-d'orien de 52 ans apporte toute sa confiance à son OP qu'il sollicite pour plusieurs services : «*On m'assure tout d'abord l'ensemble des démarches qualité, cela me paraît très important en ces temps de crise. Les techniciennes d'Elvéa viennent sur mon exploitation une fois dans l'année pour un audit devenu obligatoire pour les différentes qualifications. Ensuite, Elvéa réalise mon cahier d'épandage, généralement au cours de l'été. Je sollicite aussi les techniciennes pour réaliser mon dossier Pac, ce service est très pratique pour moi car je ne suis pas très à l'aise avec l'informatique et la déclaration de surfaces devient de plus en plus complexe. Sur l'aspect commercialisation des animaux, Elvéa 21-89 étant une Organisation de producteurs non commerciale, elle permet d'organiser le marché en regroupant les négociants privés. Cette organisation nous permet de continuer à négocier librement nos animaux tout en étant reconnus et représentés*».

Des formations qui intéressent

Gilles Morel fait part d'une pleine satisfaction concernant les services d'ELVEA 21-89 : «*les techniciennes se forment régulièrement et connaissent les dernières réglementations. Il est facile d'obtenir le moindre renseignement, le moindre conseil sur un point donné. Nous recevons aussi le Flash Info plusieurs fois dans l'année, il s'agit d'un petit document nous informant des dernières tendances des marchés. Différentes formations sont également proposées par Elvéa. La dernière que j'ai suivie s'intéressait à la maîtrise des coûts de production. Ce type de séance, en partenariat avec la Chambre d'agriculture, permet de se remettre en question et de progresser comme nous le pouvons*».

AURÉLIEN GENEST

Légumes

Élargir sa gamme de produits

En partenariat avec le Groupement de producteurs de fruits et légumes de Côte-d'Or (GPFL21), la Chambre d'agriculture vient de proposer deux visites d'essais chez Laetitia Martin puis sur une parcelle de Claude Feuillebois. Les jeunes pousses en mottes ont été étudiées, aussi bien en agriculture conventionnelle que biologique. «*L'intérêt pour les producteurs est d'étendre la gamme de légumes proposés en vente directe en proposant des mescluns (mélange de pousses et de feuilles, d'au moins cinq variétés différentes). À l'avenir, ces mescluns seront proposés en début de printemps et à la fin de l'automne, au moment où la gamme de légumes est restreinte*» souligne la conseillère en productions légumières Anne-Laure Galimard. La visite s'est intéressée aux itinéraires culturaux de différents types de jeunes pousses à partir de repiquage de mottes (laitues multifeuilles, clairgeon, betteraves, roquette, mizuna...). Plusieurs critères ont été comparés comme l'aspect des plantes, la sensibilité aux maladies et ravageurs et la présentation commerciale.



Les jeunes pousses en mottes étaient à l'étude.

La Chambre d'agriculture organisera une nouvelle visite d'essais à automne pour les mêmes variétés, mais la production se fera cette fois-ci à partir de graines directement semées en place.

AURÉLIEN GENEST

Arvalis-Institut du végétal

Des références pour progresser

La visite d'une plateforme d'orge d'hiver était proposée mercredi 17 mai à Rouvres-en-Plaine.



Cet événement nommé Modèles O'cHamps a réuni une cinquantaine d'agriculteurs.

Arvalis-Institut du végétal mobilise son expertise pour l'émergence de systèmes de production conciliant compétitivité économique, adaptation aux marchés et préservation de l'environnement. Au sein de la délégation régionale de Bourgogne Franche-Comté, l'organisme de recherche appliquée travaille quotidiennement à mettre au point des solutions contribuant à la triple performance des exploitations agricoles (agriculture de précision, contrôle des adventices, bas-volume, évaluation variétale...). À Chaque campagne, le programme d'expérimentation représente près de 50 essais sur 10 ha soit plus de 4000 micro-parcelles d'expérimentation réparties dans les différents contextes pédoclimatiques de la région.

Outils d'aide à la décision

Mercredi 17 mai, en Bourgogne Franche-Comté, région où la culture de l'orge d'hiver brassicole est très importante -elle produit le tiers des orges d'hiver 6 ème rang brassicoles du monde !-, un zoom a été fait sur cette culture pour laquelle Arvalis-Institut du végétal produit des références. L'objectif était de mettre au point des outils d'aide à la décision pour les agriculteurs afin de piloter la culture au plus proche de ses besoins. Le Gaec de L'Oucherotte, chez Charles Antoine et Bernard Jean-Denis Pautet, avait mis à disposition sa parcelle pour la réalisation des différentes expérimentations. Trois ateliers sur les thématiques du pilotage de l'azote au champ, du rendement et des «*dessous*» du champ étaient au programme pour mettre au point un modèle de culture sur orge d'hiver.



▸ Formations

31/05 - Réussir ses prairies riches en légumineuses
Formation d'une journée à la Chambre d'Agriculture de Nevers
L'objectif : être capable d'implanter des prairies riches en légumineuses , de maitriser la récolte et connaitre les utilisations possibles de fourrages riches en protéines,
Les intervenants : Francis Bougarel, Conseiller Élevage
Contact : Responsable de stage, Francis Bougarel, au 03 86 20 20 11

16 et 23/06 - Certificat individuel : Certiphyto V2
Formation de deux journées à la Chambre d'Agriculture de Nevers
Pour les professionnels qui achètent ou utilisent des produits phyto
L'objectif : Accompagner les agriculteurs dans l'évolution de leurs pratiques en matière d'utilisation de produits phytosanitaires
Les intervenants : Éric Bonnand, formateur au CFPPA de Nevers-Challuy agrée Certiphyto
Contact : Responsable de stage, Marie-Luce Baudot, au 03 86 93 40 62

27/06 - Être autonome pour vérifier mes engins de levage
Formation d'une journée à la Sicagemac à Corbigny
L'objectif : Obtenir l'attestation de Formation à la Vérification Générale Périodique des Matériels Agricoles
Les intervenants : Bernard Chonier, Formateur au CFPPA de la Barotte
Contact : Responsable de stage, Christophe Bossaron, au 06 80 17 22 79

Porte ouverte dans le cadre des journées Innov'Action
Venez partagez l'expérience d'éleveurs concernant la mise en place d'itinéraires D'engraissement innovant le jeudi 1 juin à 14h00 au Gaec Robin dans l'Allier à Villefranche d'Allier
Pour tous renseignements, veuillez contacter :
Amélie Brisson - 06.31.81.73.50
Notre site : www.nievre.chambagri.fr

Céréales

Le gel a fragilisé les cultures

Les épisodes de froid tardif ont fragilisé les cultures céréalières sur certaines parcelles, même s'il est encore trop tôt pour évaluer précisément les dégâts.

Ce sont les zones les plus exposées qui ont le plus souffert du froid, même si globalement la Nièvre est moins touchée que d'autres départements limitrophes. Les 27, 28 et 29 avril ont été les jours les plus froids avec des pics allant jusqu'à -8° par endroits et un vent qui a fait baisser les températures ressenties. Sur les orges d'hiver, on recense deux types d'accidents climatiques : un gel d'épi avec des épis blancs atrophiés limités aux bords de parcelles, bords de cours d'eau, fonds de vallée et zones exposées au nord. Entre 10 et 40% des épis seraient touchés sur certains secteurs. Deuxième type d'accident : les problèmes de fécondation lié au froid. Il faudra pour évaluer les dégâts attendre un mois pour voir s'il y a des graines dans les enveloppes. Ce sont les orges qui étaient au stade sensible (meïose pollinique) qui ont davantage souffert des coups de froid.
Sur les blés, les dégâts sont limités à certaines zones de parcelles et difficiles à évaluer pour l'instant. Le colza avait déjà été impacté avec des problèmes de floraison, «*le gel a aggravé la situation sur certains secteurs où les boutons ont gelé*», signale Mickaël Geloen, technicien grandes cultures à la Chambre d'agriculture de la Nièvre.
Concernant les cultures de printemps, celles-ci végètent depuis trois semaines. Le maïs qui était au stade une ou deux feuilles, a souffert du gel. Pour certains, les plantes ont pris le froid, jauni et repartent maintenant. Pour d'autres, le vent a brûlé les feuilles par endroits et a perturbé le développement de la plante. De nouveaux semis ont été faits dans les zones les plus touchées. Les graines et pieds encore en terre ont moins souffert du froid et sont seulement limités dans leur développement. Enfin, le tournesol a bien résisté même s'il était un peu plaqué au sol après les coups de froid. Les pois d'hiver, encore en début de floraison, n'ont pas été trop impactés.

CÉLINE CLÉMENT


C'est l'orge qui a le plus souffert du gel.


Les feuilles ont jauni sur certains plants de maïs.

«On a perdu du potentiel»

Dans le Val de Loire, François Dulong ne constate pas de dégâts sur l'orge mais est plus inquiet pour le blé. «*Il faut que l'on attende que l'épi sorte pour voir s'il y a des dégâts ou pas*», précise l'agriculteur, qui cultive 110 ha de céréales dont la moitié en maïs. Sur ses maïs, les feuilles ont gelé par endroits mais il constate peu de perte de pieds. «*On a dû irriguer nos cultures autour du 15 avril et la pluie nous a heureusement sauvé la vie. On a des blés qui ont redémarré normalement et on a peut-être rattrapé le retard. Mais il est certain que le froid, le manque d'eau nous ont pénalisé. On a perdu du potentiel mais on attend l'épiaison pour chiffrer cela.*»

Difficile de faire un diagnostic

A Donzy, Hervé Johanet exploite 294 ha de céréales : blé, orge de printemps, trèfle incarnat, trèfle violet, colza, maïs, pois, lentilles. Il avoue avoir un avantage : être irriguant. «*J'ai tourné pendant trois semaines ce qui m'a beaucoup aidé. Mais on a pris le gel donc on pourrait avoir du gel d'épis sur les orges de printemps. Si c'est le cas, il n'y aura pas de grain.*» Les parcelles de colza en revanche ont accusé le coup. «*C'est très moyen. On a une baisse de la fertilité, des fleurs qui ont avorté.*» Sur les maïs, Hervé ne constate pas de gel. «*Aujourd'hui c'est difficile de faire un pronostic, il a fait très froid, l'état végétatif des cultures n'est pas avancé.*» Si le froid et le vent n'ont «*pas arrangé la situation*» dit-il, il y a néanmoins de bons points : «*une présence de maladies faible, pas de septoriose.*» D'où l'importance, pour Hervé Johanet d'anticiper dès à présent «*pour protéger les épis qui vont sortir car dès qu'il va faire chaud, ça va exploser*».



Mouvement syndical

Éleveurs oui, mais engagés

Depuis sa mise en place il y a an, le système Cœur de Gamme rebaptisé Eleveur et engagé, permet aux agriculteurs de mieux valoriser leurs races à viande. Il serait néanmoins appliqué différemment selon les enseignes. Forts de ce constat, les agriculteurs se sont mobilisés mercredi 17 mai à l'appel de la FNB devant le centre commercial Leclerc de Varennes-Vauzelles.



Les agriculteurs se sont mobilisés mercredi 17 mai à l'appel de la FNB afin de défendre le système Éleveur et engagé.

Ils étaient une dizaine d'adhérents de la FDSEA 58 à se mobiliser, mercredi 17 mai, devant le centre commercial Leclerc. Un seul mot d'ordre : *«Quand Leclerc et Auchan ne respectent pas leurs engagements»*. Les agriculteurs inscrits dans le système Eleveur et engagé se plaignent des différences de politiques conduites par les enseignes.

Si certains groupes comme Carrefour et Système U ont mis en œuvre l'engagement pris il y a un an, d'autres enseignes, plus indépendantes comme Leclerc, Auchan et Attac ne l'auraient pas appliqué.

C'est en tout cas le constat tiré par les agriculteurs. *«Malgré la signature nationale, ça n'arrive pas à se démultiplier sur le terrain alors que l'engagement pris était de 50% du volume du rayon boucherie en race à viande et la restitution de la plus value à l'éleveur»*, explique Lucie Lecointe, animatrice de la FDSEA de la Nièvre, pour qui le *«seul engagement clair, c'est la signature et le respect du Cœur de Gamme, et sa déclinaison locale»*.

Un achat plus responsable

Initialement le système Coeur de Gamme repose sur plusieurs engagements, dont le principal consiste à valoriser les races allaitantes. Première catégorie : le prix d'appel ou entrée de gamme, représenté par les vaches laitières de réforme (30% de la consommation). Vient ensuite le Coeur de Gamme représenté par les races à viande (50% de la consommation). Enfin dernière catégorie : le haut de gamme (bio, label rouge, AOP). Sans pour autant dénigrer la première catégorie, les agriculteurs du Cœur de Gamme souhaitent avant tout voir leur production mieux valorisée. Normalement, la plus value est de l'ordre de 1€ par kg de carcasse. Un coût qui ne se répercute pas vraiment sur le prix de la viande pour les consommateurs. *«Pour rémunérer les producteurs, l'incidence sur le prix à la consommation est relativement faible»*, résume Lucie Lecointe. *«De plus l'achat est plus responsable. Quand le consommateur achète, il a la garantie que le travail du producteur soit plus justement rémunéré. Actuellement, on observe des prix de l'ordre de 3,50€ le kg de carcasse, nous on veut qu'il soit de 4,50€ le kg, c'est-à-dire qu'il tienne compte des coûts de production. Depuis plus de dix ans, le prix de la viande n'a pas changé alors que les charges ne font qu'augmenter. La mise en place du Cœur de Gamme a aussi pour vertu de mettre plus de transparence et d'équité dans le partage de la valeur ajoutée parmi les acteurs de la filière»*.

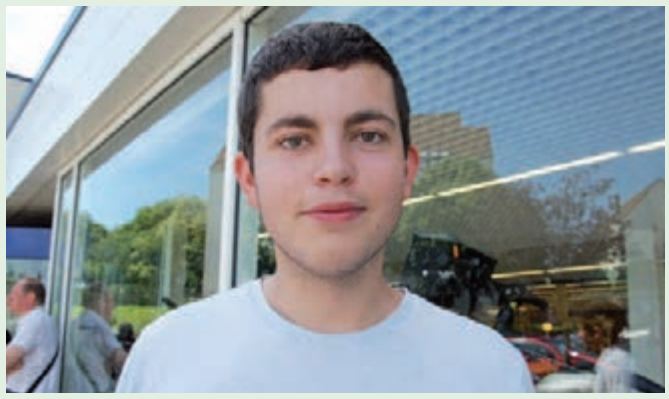
La production Cœur de Gamme est par ailleurs soumise à un cahier des charges spécifique avec des critères d'âge et de maturation, ce qui représente une deuxième garantie pour le consommateur. Une production de qualité que les éleveurs aimeraient enfin voir reconnue à sa juste valeur.

Céline Clément



Cyrille Forest, vice-président de la FDSEA 58 et de la FNB : «On n'est pas dans le conflit»

«Nous voulons juste que les accords signés en septembre 2016 au niveau national soient respectés car certaines enseignes comme Leclerc et Auchan ne jouent pas le jeu. Sur le terrain, les centrales d'achat ne répercutent pas l'engagement. Aujourd'hui tous les supermarchés doivent avoir 50% de leur marchandise répertoriée Coeur de Gamme, or on est loin du compte. Le but c'est que nous touchions au minimum un juste prix rémunérateur. Il y a eu un dialogue, ils nous ont dit oui et si rien n'est fait par la suite, on continuera de se mobiliser et de bloquer les centrales d'achat. Mais nous ne sommes pas dans le conflit, on veut juste faire comprendre au consommateur que ça n'a aucun impact sur le panier de la ménagère».



Benjamin Maillault, Jeune Agriculteur

«Je suis là pour me mobiliser pour mon futur métier et pour pouvoir vendre ma viande suffisamment cher pour pouvoir vivre dignement. Ce serait bien que tout le monde respecte le système Coeur de Gamme car les grandes surfaces ne font pas ce qu'elles ont promis. Donc dès que je peux, je me mobilise».



Sylvain Allemandou, consommateur

«A mon avis, ce sont les centrales d'achat qu'il faut aller voir. C'est vrai qu'il y a des magasins qui ne jouent pas le jeu mais il faut réinstaurer le dialogue. Les centrales d'achat ont repris le monopole mais il ne faut pas aller dans l'opposition. Il faut instaurer une confiance entre les partenaires. Le grande distribution a besoin des agriculteurs mais eux aussi ont besoin d'elle. Il faut retrouver un équilibre perdu. Le Cœur de Gamme c'est bien car ça permet de revaloriser une certaine catégorie d'animaux. Le problème, c'est que les agriculteurs ne savent pas si leurs animaux vont être vendus Cœur de Gamme ou pas. Ça part d'une bonne idée mais il faut le développer pour que les éleveurs vivent correctement de leur métier».

Anciens exploitants

«Ne pas céder à l'individualisme»

La section des Anciens Exploitants de la FDSEA de la Nièvre a tenu jeudi 18 mai son assemblée générale. Tour d'horizon des principaux sujets d'actualité avec Yves Delfolie, président de la section.



« Si ça continue, il n'y aura pas de retraite pour les prochaines générations », s'alarme Yves Delfolie, président de la section des anciens exploitants de la FDSEA».

Quelles sont vos principales revendications au niveau des anciens exploitants ?

Yves Delfolie : *«Nous sommes exaspérés depuis 1980. La loi d'orientation agricole prévoyait qu'on ait des cotisations comparables au régime général. Mais 3, 7 ans après on est toujours à 75% du Smic. On voudrait être au même niveau que les autres régimes, qui sont à 85%. En agriculture, quand on regarde la situation actuelle, si ça continue il n'y aura pas de retraite pour les prochaines générations. Aujourd'hui j'ai de l'espoir avec le nouveau président qui nous a annoncé une réforme des retraites. Mais il faut savoir qu'actuellement la retraite des agriculteurs est de 710€, ce qui est largement en dessous de la moyenne générale. Les hommes touchent 850€ et les femmes 570€ alors qu'elles se sont dépensé pendant la guerre pour nous remplacer. Les minimas sociaux normalement sont plus élevés que ça. On a fait notre travail, on a produit après la guerre, on a nourri le pays et maintenant on nous traite d'empoisonneur et on a pas droit à une retraite décente. C'est difficile aujourd'hui d'être ancien exploitant si on veut vivre correctement. On se retrouve vite coincé, pas de restaurants, pas de loisirs, pas de contacts».*

Les anciens exploitants souffrent-ils également d'isolement ?

Y.D. : *«Oui cela arrive car beaucoup d'anciens exploitants vivent sur des territoires ruraux. Il faut faire une cinquantaine de kilomètres pour voir un spécialiste. Se déplacer demande des frais. Et dans la Nièvre quand on voit le tarif des maisons de retraite, ça nous inquiète aussi. Certains exploitants rencontrent aussi des problèmes pour accéder à la MSA. Aujourd'hui il faut passer par Internet ou le téléphone. Pour ceux qui ne sont pas branchés là-dessus, c'est compliqué. 80% de nos adhérents n'ont pas Internet, ils doivent donc faire appel à des voisins, leurs enfants».*

Heureusement, une vraie convivialité règne au sein de la section. Quels sont vos projets pour cette année ?

Y.D. : *«Nous prévoyons deux voyages dans l'année et des réunions d'information sur la sécurité, les premiers gestes de secours. Nous irons au marché de Rungis et partager un repas sur un bateau-mouche sur la Seine le 8 juin. Nous prévoyons aussi un autre voyage de huit jours en septembre en Bretagne, pour lequel il nous reste encore quelques places. Au mois de novembre, on fera une matinée d'information sur le thème de la protection à domicile suivie d'une après-midi créative théâtre et divertissement. Cela nous permet de nous rencontrer entre anciens agriculteurs qui se sont cotoyés durant leur vie professionnelle et de rompre l'isolement. La plupart de nos adhérents ont été des personnes très actives et n'ont pas envie de s'isoler. Cela dépend de la nature des personnes mais une fois à la retraite, il ne faut pas se renfermer sur soi-même. Nos sociétés sont de plus en plus individualistes alors que nous avons besoin de contact, de discussion».*

Vous-même êtes à la retraite depuis trois ans. Quel conseil aimeriez-vous donner aux jeunes agriculteurs?

Y.D. : *«Je leur tire mon chapeau car c'est pas facile pour eux. Nous on avait des certitudes sur 10, 15 ans, on savait que nos investissements pourraient être rentables. Maintenant les marchés sont tellement volatiles qu'on a aucune assurance sur les récoltes et les banques ne font pas de cadeaux. Mais j'ai confiance en eux car l'agriculture s'est toujours adaptée. Nous on rouspète après les jeunes mais il faut qu'ils s'intègrent dans la société. C'est vrai qu'ils vivent à 100 à l'heure et sont hyper connectés. Nous on avait même pas le téléphone portable ! Si j'avais un conseil à leur donner, je leur dirais de ne pas céder à l'individualisme. Ne pas se recroqueviller sur son exploitation. Il faut mettre en commun les frais de mécanisation, se rencontrer et ne pas utiliser seulement le portable et Internet».*

Vous avez toujours milité à la FDSEA. Que retenez-vous de votre carrière et de cet engagement syndical ?

Y.D. : *«A l'époque, on travaillait dur mais on était heureux. Aujourd'hui on nous provoque toujours des désirs liés à la consommation et on est tout le temps sollicité mais il ne faut pas perdre notre liberté. Ce que je retiens de plus marquant c'est la mécanisation. Et aussi les pesticides dans les années 1960, 1970. On devait produire plus et on ne se posait pas de questions. L'espérance de vie a quand même augmenté donc on a pas empoisonné la population. Au niveau de mon engagement syndical, le plus gros combat c'était contre la Pac mais on nous l'a imposé alors qu'on ne voulait pas devenir dépendants. On savait très bien qu'à terme l'agriculture ne pourrait pas vivre de subventions».*

PROPOS RECUEILLIS PAR CÉLINE CLÉMENT

Chambre d'Agriculture

Une porte ouverte sur les itinéraires d'engraissement

La Chambre d'Agriculture de la Nièvre, soucieuse de transmettre des repères de proximité à l'ensemble des producteurs du département, poursuit ses Portes Ouvertes thématiques. En effet, après avoir proposé 3 portes ouvertes autour de l'organisation et de la mise en place du pâturage dynamique les 11, 12 et 16 Mai, le pôle Elevage de la Chambre d'Agriculture organise le 1er Juin sa première Porte Ouverte sur le thème des *«itinéraires d'engraissement innovants»*.

Bien que la Nièvre soit un département où la production d'animaux maigres est largement dominante, la commercialisation des mâles et femelles finis reste globalement constante depuis plusieurs années : Jeunes bovins : 5% des mâles nés et élevés issus d'une même campagne de naissance soit environ 3 500 têtes Génisses finies: 6% des femelles nées et élevées issues d'une même campagne de naissance soit environ 2 500 têtes Vaches finies : 39% des vaches commercialisées soit environ 16 000 têtes L'engraissement des bovins est assez technique et tout particulièrement la conduite alimentaire car le choix des matières premières doit permettre d'atteindre un certain niveau de performance de croissance au moindre coût tout en sécurisant le métabolisme digestif par un parfait équilibre de la ration.

Plusieurs pratiques d'engraissement ont d'ailleurs fait l'objet d'études au sein des différentes stations expérimentales nationales (et notamment à la ferme de Jalogny en Saône et Loire et à l'OIER des Bordes dans l'Indre pour lesquelles la Chambre d'Agriculture de la Nièvre participe au différents Comités Techniques). Parmi ces essais, certains ont récemment mis en évidence l'intérêt d'introduire des fourrages riches en légumineuses dans les régimes d'engraissement des mâles et des femelles pour permettre de réduire le coût journalier des rations. Ces résultats encourageants nous ont donc conduits à identifier 3 élevages ayant des pratiques similaires afin de déterminer les conséquences techniques et économiques de l'utilisation de fourrages riches en protéines pour l'engraissement dans des contextes d'exploitations non expérimentaux. Une analyse fine et détaillée de chaque système permettra de mettre en évidence les avantages et inconvénients de ces pratiques, ainsi que les conditions de faisabilité et de réussite. Les 3 associés du Gaec Robin à Villefranche d'Allier seront les premiers à témoigner de leur expérience le Jeudi 1er Juin à 14h. Roland, Chantal et Richard Robin élèvent 120 vaches charolaises sur 266 ha de SAU dont 190 ha de Surface Fourragère Principale. Naisseurs-engraisseurs, ils produisent chaque année environ 50 jeunes bovins à 475kg carcasse, 20 vaches finies à 470kg carcasse et 25 génisses 3 ans finies à 430kg carcasse.

Cet élevage a atteint un niveau d'autonomie totale en protéines puisqu'il n'y a plus d'achat de concentrés extérieurs grâce à l'implantation de 34ha de luzerne et aux 7ha de trèfle violet utilisés pour la totalité des rations d'élevage et d'engraissement sous forme d'ensilage, d'enrubannage ou de foin. Les éleveurs expliqueront leurs choix et partageront leur expérience sur l'implantation, la récolte et l'utilisation des légumineuses dans leurs rations d'engraissement.

Formation

Un salon dédié à l'apprentissage

Samedi 10 juin, de 10 h à 17 h, le Centre Expo de Nevers accueille le salon départemental de l'apprentissage et de l'alternance. L'occasion pour les apprentis de rencontrer des employeurs et de décrocher des contrats.



Salon de l'apprentissage et de l'alternance, samedi 10 juin, de 10 h à 17 h, au Centre Expo de Nevers. Entrée libre.

Cette manifestation, organisée par la Région, le Conseil départemental, la Chambre d'agriculture, la Chambre de Commerce et d'Industrie et la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, permet chaque année aux apprentis et aux employeurs de rentrer en contact dans un cadre privilégié.

Cette année 30 exposants seront présents, parmi lesquels les centre de formation de Challuy, St-Saulge et Château-Chinon, lesquels pourront proposer leur offre de formation notamment agricole. Si l'apprentissage est en légère perte de vitesse depuis quelques années, il n'en reste pas moins une belle porte d'entrée vers le monde professionnel pour les jeunes. *«L'enjeu de ce salon est de sensibiliser les jeunes à l'apprentissage*, explique Karine Gueusquin, secrétaire à la Chambre d'agriculture. *Ce mode de formation permet d'avoir de l'expérience, une connaissance directe de la réalité du terrain tout en percevant une rémunération. Cela permet aux jeunes moins scolaires d'être sur le terrain et d'avoir un diplôme qualifiant»*. L'enjeu pour l'employeur est de transmettre son savoir : *«C'est la transmission du savoir-faire et cela contribue au renouvellement de la profession. Il arrive encore que certains employeurs gardent leurs apprentis. Et pour eux, contrairement aux idées reçus, il y a peu de contraintes et peu de risques à l'embauche. Ils peuvent même bénéficier d'aides financières»*.

Au CFA de Challuy, 190 jeunes sont en contrat d'apprentissage, du CAP au BTS. Preuve que les métiers de l'agriculture attirent. Et que ce type de formation reste prisé par les jeunes. *«On a encore des maîtres d'apprentissage et des jeunes partants pour ce métier*, observe Pascale Pot, formatrice au CFA. *Malgré tout ce que l'on peut entendre, l'agriculture attire»*. L'un des défis majeurs pour les formateurs reste de briser les idées reçues. *«Effectivement il y a des contraintes pour les patrons mais le monde agricole évolue. On est plus obligé de travaillé jour et nuit ni le week-end et les jours fériés. Désormais les jeunes ont bien l'intention de dégager du temps pour leur vie personnelle, leurs enfants. Ils veulent s'organiser de manière à avoir une vie comme tout le monde»*. Pour Pascale Pot, il s'agit d'abord *«d'alléger toute la lourdeur administrative car il y a un renouvellement qui est nécessaire»*. Ouvert principalement aux jeunes de 15 à 25 ans, le salon avait accueilli l'an dernier 500 personnes. Ceux-ci pourront naviguer entre les trois espaces dédiés à la formation et à l'apprentissage : un espace métiers, un espace conseil et un espace recrutement où des job datings seront proposés tout au long de la journée.

CÉLINE CLÉMENT

Conseil départemental

Préserver la biodiversité

Le Conseil départemental de la Nièvre organisait mercredi 10 mai des ateliers dans le cadre de la stratégie départementale et partenariale sur la biodiversité.

Collectivités locales, associations et nivernais sont engagés dans cette « stratégie » de la biodiversité, une réflexion qui a été lancée il y a un peu plus d'an an.

L'enjeu : réaliser un diagnostic de l'état de la biodiversité dans le département, afin d'engager des actions sur le territoire. *«La biodiversité s'érode et disparaît petit à petit,* explique Blandine Delaporte, vice-présidente en charge de l'environnement au Conseil départemental. *On voit de moins en moins d'hirondelles dans les campagnes. On rencontre aussi des problèmes liés aux espèces invasives comme la Renouée du Japon ou la Jussie. Sur la Renouée il faut être très vigilant. Mais on veut aussi prendre en compte la biodiversité dite ordinaire»*. Dans la Nièvre, 17 espaces sont classés naturels sensibles et gérés par le Département.

Deuxième enjeu : *«faire prendre conscience au public, aux élus, aux techniciens, de l'importance de préserver et maintenir la biodiversité sur ces espaces,* précise Fabrice Alric, chef du service patrimoine naturel environnement et transition écologique au Conseil départemental. *Nous voulons sensibiliser le grand public au respect des bonnes pratiques car les milieux naturels nous aident à lutter contre la pollution. C'est aussi un patrimoine commun au même titre que les musées»*.

Mercredi 10 mai les ateliers, auxquels ont pris part environ 25 participants, étaient consacrés à la biodiversité et au tourisme, et à la sylviculture et bois énergie.



Les ateliers sur la biodiversité ont réunis environ 25 participants.

D'autres seront organisés dans le courant de l'année avant de pouvoir dégager des enjeux et des actions concrètes à réaliser sur le territoire.

CÉLINE CLÉMENT

CUMA HYDRAULIQUE AGRICOLE DU BERRY NIVERNAIS



Zone d'activités sur la Nièvre
18 350 NÉRONDES
cuma.hydraulique18@wanadoo.fr

DRAINAGE - IRRIGATION
TRAVAUX de PELLE
TRAVAUX FORESTIERS
ÉLAGAGE au LAMIER
et GRAPPIN COUPEUR

Visite conseil gratuite :
Port. : 06 43 24 92 50
Tél : 02 48 74 11 90

Syndicat Betteravier de l'Yonne

L'heure de l'après quotas a sonné

L'arrêt des quotas betteraviers au 1er octobre prochain soulève encore nombre d'interrogations et le sujet était au cœur des débats, lors de l'Assemblée générale du Syndicat Betteravier de l'Yonne, le 17 mai dernier, à Vallery



Au micro, le président du Syndicat Betteravier de l'Yonne, Didier Renoux, entouré d'Emmanuel Pigeon, Directeur régional, Eric Lainé, Président de la CGB et Pierre-Emmanuel Bois, nouveau Directeur général

Dans quelques mois, l'ensemble de la filière betteravière devra faire face à un scénario nouveau, avec la fin annoncée du régime des quotas. Instauré il y a une cinquantaine d'années, le mécanisme a eu pour effet de limiter la production de sucre au sein de l'Union Européenne, tout en garantissant un prix minimum aux producteurs. La fin du système ouvre une ère nouvelle, marquée par un marché désormais dérégulé, synonyme d'une plus grande concurrence et d'une plus grande volatilité. L'absence de garantie de prix multipliant les risques pour la filière, qui s'est fixée en réponse, une nouvelle stratégie basée sur deux axes principaux, dont la réduction des coûts de production, au travers notamment de l'utilisation de variétés plus performantes. Pour mémoire : le programme Aker mis en place par la filière, vise à doubler le rythme annuel d'augmentation de rendement de la betterave en sucre par ha et le faire passer à 4%. Dans le même temps, la stratégie des industriels d'augmenter leur production de 20% va faire augmenter les surfaces betteravières en conséquence, allongeant d'autant les campagnes à venir, pour diminuer les coûts de fabrication. L'autre axe visant à miser plus sur l'export, en se positionnant sur de nouveaux marchés, européens mais surtout mondiaux, comme l'Afrique subsaharienne ou le Moyen-Orient. Tout en affichant une certaine prudence, Didier Renoux, le président du Syndicat Betteravier de l'Yonne, fait toutefois montre d'optimisme, rappelant les opportunités offertes : *«la libre production et l'accès à de nouveaux marchés, qui engendrent le développement des surfaces et donc une meilleure compétitivité de nos entreprises sucrières, coopératives et privées, font partie des raisons qui doivent nous donner espoir. Il convient cependant que nos groupes sucriers, qui seront par conséquent, plus forts en faisant des économies d'échelle, puissent nous renvoyer un juste retour de rémunération. Il ne faudrait pas voir des industriels avec des bilans comptables positifs et avoir en face des paysans qui ne gagnent pas leur vie. Trop d'exemples sont là, en agriculture, pour nous appeler à la plus grande vigilance…»*

Transparence et partage de la valeur ajoutée

L'augmentation de production prônée par les entreprises industrielles de la filière, a eu pour conséquence de voir les surfaces cultivées dans le département augmenter de plus de 700 ha et une soixantaine de nouveaux planteurs rejoindre les rangs du SBY. Une vingtaine dans le Sénonais, dépendant de la sucrerie de Souppes et une quarantaine autour de Brienon, pour le compte de la coopérative Cristal Union. Un clin d'œil à l'histoire betteravière icaunaise, qui avait vu en 1995, l'usine de Brienon fermer, après plus d'un siècle d'activité, entrainant la disparition des cultures du secteur, salué comme il se doit par le président Renoux : *«votre retour à la production est une juste reconnaissance de votre compétitivité et savoir-faire…»* L'assemblée générale aura été aussi l'occasion de revenir sur les chiffres de la dernière campagne betteravière dans le département. Une campagne pénalisée, à l'instar des autres cultures, par une succession d'aléas climatiques et qui n'a pas dépassé 75 jours en durée. Production totale : 112 000 tonnes, dont 17 400 t de pulpes supressées destinées à l'élevage, avec un rendement de 72 tonnes à 16°/ha, soit 63 t de racines à 17,8 de richesse (pour une moyenne quinquennale à 84,5 t). Le rendement en sucre blanc par hectare, ne dépassant pas la barre des 11,2 tonnes. Une bonne nouvelle toutefois, avec une sole sucrière départementale qui atteint 2 400 ha au premier semestre 2017, soit 16 ha en moyenne par exploitation. Qualifiant l'année écoulée de «*catastrophique*», Didier Renoux a rappelé combien la situation financière des exploitations était difficile et l'urgence à s'adapter : *«nous devons au sein de nos exploitations, affiner nos itinéraires techniques et tenter, si cela est possible, de réduire nos charges de mécanisation notamment. Pour autant, les facteurs rendements et risques climatiques restent pour notre département, deux éléments de poids difficilement maîtrisables…»* Réclamant de la transparence et un partage de la valeur ajoutée : *«il est impératif que les fabricants tiennent bien compte que nous ne sommes pas capables de produire des betteraves à n'importe quel prix durablement. Il nous faut évidemment des justes prix, de la transparence et une nouvelle fois, un partage équitable du prix de vente pour les différents débouchés»*

Une remise en cause des biocarburants de première génération

Présent à Vallery le président de la Confédération Générale des Planteurs Betteraviers, Éric Lainé, a bien sur évoqué lui aussi, la fin des quotas : *«un régime qui a duré 50 ans et n'a pas sclérosé pour autant notre filière, bien au contraire. Nous en avons profité pour renforcer à la fois la compétitivité agricole comme de l'industrie et soyez certains que l'organisation exemplaire de cette filière, restera créatrice de valeurs pour l'amont comme pour l'aval…»* Un changement de paradigme qui aura pour conséquence principale, d'accroitre la concurrence entre l'ensemble des opérateurs et imposer une plus grande volatilité des prix : *«une volatilité parfois plus forte que celle du blé et avec la fin des prix minima, évidemment, nous perdons un élément majeur de stabilité de notre revenu.*
Il faut donc réfléchir à de nouveaux filets de sécurité, indispensables à la pérennité de nos exploitations…» Autre sujet évoqué par Éric Lainé, celui des filières bioéthanol et biodiesel, à un moment où la Commission Européenne a remis en cause les biocarburants de 1ère génération, souhaitant ramener leur taux d'incorporation à 3,8% à l'horizon 2030, là où l'objectif initial était de 7% en 2020 : *«au profit des biocarburants avancés, mais avec une équation économique faisant que cela ne pourra marcher que si on ne paie pas la matière première ! Qui acceptera ? En tous les cas, pas moi, je peux vous le dire…!»* La CGB a mis en place un groupe de travail pour trouver des alliés européens et inverser cette tendance, avec le risque, souligne son président, *«dans le cas où nous n'y parviendrions pas, d'anéantir tous les efforts entrepris dans le passé…»*

DOMINIQUE BERNERD

En chiffres

Campagne betteravière nationale 2016/2017

Nombre de planteurs : 26 000 planteurs répartis dans 29 départements
Surfaces ensemencées : 400 467 ha, soit 2,2% des terres arables
Superficie moyenne par exploitation : 15,4 ha
CA de la vente de betteraves : 1 milliard € environ
Rendement en betteraves : 85,8 tonnes/ha à 16°
Rendement en sucre : 12,36 tonnes de sucre blanc/ha
Production : 34,4 millions de tonnes à 16° (dont 22,8 Mt pour le marché européen, 6,3 Mt pour l'alcool et l'éthanol, 2 Mt pour l'industrie chimique, 2,8Mt pour l'export mondial hors quota)
Production sucre alimentaire : 3,5 millions de tonnes, dont 1,4 Mt exportées sur l'UE. **Consommation de sucre en France : 2,2 millions de tonnes.** **Production d'alcool et d'éthanol d'origine betteravière : 8 millions d'hectolitres** (dont 1,7 million hl à partir de mélasse)
Nombre de sucreries et sucreries distilleries : 25. Nombre de distilleries : 2


Comme chaque année, beaucoup de monde à Vallery, pour l'Assemblée générale des planteurs de l'Yonne

JA 89

Fête de l'agriculture ce week-end à Serrigny

Le Syndicat des Jeunes Agriculteurs de l'Yonne et du Tonnerrois, organise sa fête annuelle de l'agriculture ce week-end, à Serrigny. Entrée gratuite pour tous

Les traditions ne sont là que pour être bousculées. C'est ce qu'ont décidé de faire les jeunes agriculteurs du canton du Tonnerrois, en organisant la fête de l'agriculture au printemps, plutôt qu'à la fin de l'été. Véritable moment d'échange et de convivialité, la fête promet d'être «*grandiose*» selon les organisateurs, qui depuis plusieurs mois travaillent d'arrache-pied à sa mise en œuvre.
Avec plus d'une cinquantaine d'exposants et de nombreuses animations, l'événement s'annonce comme l'une des plus grandes manifestations agricoles de tout le département. Elle offre notamment l'opportunité aux professionnels des différentes filières et au grand public, de se rencontrer autour d'animations aussi bien ludiques que pédagogiques. Une journée qui rassemble en moyenne près de 3 000 personnes, pour des échanges fructueux avec le monde rural et l'opportunité de promouvoir le métier d'agriculteur, l'une des missions premières du syndicat des Jeunes Agriculteurs.

Les visiteurs auront l'occasion d'arpenter les allées du marché du terroir, de faire des baptêmes d'hélicoptère, d'admirer des démonstrations de tracteurs-tondeuses cross, de franchissement en véhicules 4x4, ou encore de maniabilité d'attelages équins et bien d'autres animations encore… Ils pourront notamment admirer aussi une collection de vieux tracteurs, une mini-ferme ou encourager les participants du concours de labours. Tout pour faire de la fête un événement à découvrir en famille, toutes générations confondues. D'autant que l'entrée est gratuite pour tous !
Rendez-vous ce dimanche, de 9 h à 19 h, à Serrigny et pour lancer les festivités, un repas spectacle est organisé la veille, samedi 27 mai, à partir de 19 h : avec à la manœuvre, l'Orchestre Mosaïque, pour vous proposer une soirée Cabaret autour d'un repas gourmand.
Inscriptions au 06 86 70 63 56 et plus d'informations sur la page Facebook des Jeunes agriculteurs 89.

DOMINIQUE BERNERD



Entrée gratuite pour tous dimanche 28 mai, de 9 h à 19 h. Parcelle fléchée dans les villages alentours

Demandez le programme !

Les animations pour vous faire vivre cette journées sont nombreuses :

- Tracteurs-Tondeuses Cross
- Démonstration de franchissement avec des véhicules 4x4
- Démonstration de maniabilité d'attelages équins
- Exposition de matériels agricoles
- Marché du terroir
- Mini-ferme
- Baptêmes d'hélicoptère
- Démonstration de sculptures sur bois
- Labyrinthe de paille
- Concours de labours
- Jeux sur structures gonflables
- Course de tracteurs à pédales
- Tours de poneys…

▸ Agenda

Visites des plateformes d'essais Soufflet

Mardi 30 mai, Ferme de Champgriot, à Noyers-sur-Serein, sur un site représentatif des petites terres à cailloux des Plateaux. Thèmes abordés : variétés, désherbage, réussir le colza. Organisation : Emmanuel Bonin au 06 86 26 61 10
Mardi 6 juin, Ferme de Champgrand, à saint-Valérien, en limon profond du Gâtinais Thèmes abordés : variétés dont pois d'hiver et orge de printemps. Organisation : Jean-Luc Courjan au 06 87 74 54 09
Ces 2 plateformes sont animées par le service technique le matin et clôturées par un repas champêtre autour du stand des fournisseurs et de matériel des concessions agricoles locales.
Pour tout renseignement et inscription, contacter votre technicien

26/05 Marché à la ferme à Villiers-sur-Tholon

Prochain Marché à la Ferme du réseau «Bienvenue à la Ferme», vendredi 26 mai, de 16 h à 20 h, à l'EARL de la Maiterie, chez la Famille Boname, 6 rue des Valots, à Villiers sur Tholon

08/06 Permanence Apecita

La prochaine permanence mensuelle de l'APECITA se tiendra jeudi 8 juin à la Chambre d'agriculture, 62 rue Guynemer à Auxerre.
Pour rencontrer la déléguée régionale, prendre rendez-vous au 03 80 70 27 37 - dijon@apecita.com

02 -03/06 Taingy dans la rue

Festival des arts de rue à Taingy. Dès 18 h le samedi et de 15 h à minuit le dimanche, dans les rues du village : deux spectacles, un concert, de la musique, du flamenco, de la danse africaine, animations diverses… Entrée gratuite





Cultures

Des gels une nouvelle fois dévastateurs

Pour la seconde année consécutive, le département a subi fin avril deux épisodes de gel qui ne seront pas sans conséquence sur la collecte à venir.


Emmanuel Bonnin et Olivier Bertrand ne peuvent que constater les dégâts…

Viticulture, arboriculture, grandes cultures… C'est l'ensemble des filières qui a été touché par les températures négatives enregistrées fin avril. Concernant le secteur des céréales à paille et des cultures oléagineuses, une zone particulièrement touchée par le gel : les plateaux de Bourgogne et plus particulièrement, le secteur du Tonnerrois, une nouvelle fois durement impactée par Dame nature, avec notamment des orges d'hiver détruits à quasiment 100% en certains endroits, souligne le président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Étienne Henriot : «*la plante repart du pied en faisant des talles, sans qu'on sache très bien ce que ça va donner, mais de toute façon, il n'y aura pas de miracle à attendre…*» Les escourgeons étaient en pleine méiose au moment du gel et en l'absence de fécondation, pas de grains à attendre. Avec toutefois une grande hétérogénéité selon les parcelles et l'obligation d'attendre encore quelques jours pour mesurer l'ampleur du phénomène. Moins avancés en terme de maturités, les blés sont également impactés, mais dans une moindre mesure semble t-il, avec toutefois des dégâts annoncés dans les secteurs les plus froids et une nouvelle fois, en Tonnerrois, ainsi qu'en fonds de vallées. Concernant les colzas, les secteurs autour de Nitry et Chablis paraissent le plus touchés et le nord du département, relativement épargné, mais il faudra attendre encore un peu avant de chiffrer la facture. La culture possède de bonnes capacités de compensation, mais sous réserve d'une pluviométrie suffisante. Les températures annoncées cette semaine risquant d'amplifier un peu plus le stress hydriuqe déjà constaté en secteur Sénonais notamment, au nord de la vallée de l'Yonne.

Des sols caillouteux moins pénalisés

Agriculteur céréalier à Arcy-sur-Cure, Olivier Bertrand est amer : «*ça peut paraitre vert au premier abord, mais ça cache la misère ! Par ici, c'est tout le secteur de fond de vallées qui est touché…*» Accompagné d'Emmanuel Bonnin, technicien cultures Ramel-Seragri, il est venu mesurer l'ampleur des dégâts, dans cette parcelle implantée en blé Rubisko, le long de l'ancienne route nationale, à la sortie de Vermenton. Du jamais vu, selon Emmanuel Bonnin : «*en fait, tout s'est passé les 20 et 21 avril, avec un gel bien marqué, amplifié par de fortes amplitudes thermiques et un stress hydrique important, qui ont fait geler l'épi à l'intérieur du fourreau et il se retrouve pourri…*» L'interrogation à laquelle personne ne sait répondre aujourd'hui étant de savoir si les talles vont repartir ou non… Le gel a frappé à un stade de maturité deux nœuds et le manque d'épis au m2 risque d'impacter fortement le rendement, s'inquiète Olivier Bertrand : «*jusque là, il y avait un bon potentiel et je pense que s'il n'avait pas gelé, c'était parti pour être une bonne année. Pas certain qu'avec ce qui me reste par ici, on dépasse les 50% de rendement…*» Le paradoxe du phénomène étant que l'impact du gel semble plus avoir marqué les terres riches et limoneuses : «*bizarrement, tout ce qui est caillouteux et plus sec parait moins touché que le reste*» Peut-être l'effet d'un sol sableux, plus chaud, ayant restitué plus de chaleur la nuit…

DOMINIQUE BERNERD


La parcelle semble avoir été plus impactée par le gel en fond de vallée que sur les hauteurs.

Groupama PVL

Des stations météo en cadeaux

C'est dans les locaux nouvellement rénovés de l'établissement auxerrois, que quatre exploitants icaunais, sociétaires à Groupama Paris Val de Loire, se sont vus remettre des stations météo connectées, fruit de la technologie développée par le groupe Isagri.


Quatre lauréats de l'Auxerrois, du Chablisien, du Sénonais et de l'Avallonnais.

Recevoir des relevés météo en temps réel en provenance de parcelles définies, positionner ses traitements au bon moment, optimiser ses interventions au champ, surveiller les risques maladies, être alerté en cas de risque d'orage ou de grêle… Autant de possibilités offertes par la station météo connectée Meteus créée par le groupe Isagri et destinée à l'ensemble des agriculteurs, que l'on soit viticulteur, céréalier ou en système de polyculture élevage. Avec la particularité d'être complètement autonome, fonctionnant avec des piles et équipée d'une connexion hertzienne Sigfox bas débit, permettant une transmission des données sur Internet en temps réél, récupérables sur n'importe quel smartphone. Avec l'avantage, une fois intégré le réseau Meteus, d'avoir accès à l'ensemble de toutes les données des stations et pluviomètres des autres membres du réseau, qu'ils soient voisins ou située sur tout le territoire national. Plusieurs capteurs équipent de série le matériel, mesurant à la fois la température, l'humidité, la pression barométrique, la vitesse et la direction du vent, la pluviométrie, qu'il est possible de compléter par un humectomètre ou des appareils de mesure de la température du sol.

Quatre agriculteurs sociétaires à Groupama Paris Val de Loire et représentatifs de l'ensemble des sociétaires de la Fédération départementale des caisses locales de l'Yonne se sont vu remettre chacun un équipement de ce type, pour les accompagner dans leur prise de décision et optimiser leurs interventions, comme l'a rappelé Philippe Renoux, président de la fédération départementale : «*nous sommes en recherche permanente d'innovation pour mieux prévenir les risques et le fait d'offrir aujourd'hui ces stations à quatre exploitants représentatifs de notre sociétariat relève de cet objectif. Une opération qui rentre également dans le cadre du partenariat nous liant avec l'Institut LaSalle Beauvais, où nous travaillons mutuellement à améliorer la technologie pour une meilleure gestion des risques…*» Livrées clé en mains, les stations seront installées dans les prochains jours par un technicien de la société et de suite opérationnelles. Venant rejoindre le maillage de celles déjà en fonctionnement sur le département.

DOMINIQUE BERNERD

Assemblée générale de la FDSEA 89

«Venez nombreux le 2 juin, à l'Isle-sur-Serein...!»



La FDSEA de l'Yonne tient son assemblée générale à l'Isle-sur-Serein, vendredi 2 juin, avec notamment la participation de Luc Smessaert, vice-président de la FNSEA et président d'Agridemain.

La FDSEA de l'Yonne a choisi pour thème de son Assemblée générale cette année, la communication. Invitant pour l'occasion Luc Smessaert, Vice-Président de la FNSEA, également président d'Agridemain, le premier mouvement rassemblant sur internet et les réseaux sociaux, les principales organisations professionnelles du secteur agricole, autour d'une vision commune de l'agriculture.

Avec pour ambition, de raconter l'histoire de cette agriculture sans artifice, empreinte de réalisme, avec ses atouts et ses défis. Dans une interview, le président de la FDSEA de l'Yonne, Francis Letellier, explique les raisons de ce choix.

Pourquoi avoir choisi la communication comme thème de vos travaux ?

Francis Letellier : *«Il y a longtemps que l'on travaille à la FNSEA sur le sujet de la communication, avec un accent de plus en plus marqué sur les agriculteurs, leurs efforts, positivant ainsi sur l'agriculture en général. On ne peut pas continuer à ne parler que de la crise. Certes, elle est là, il y en aura d'autres, que l'on espère évidemment les moins pénalisantes possible, mais il est temps que l'on reparle des atouts de l'agriculture. A force de laisser à d'autres le soin de communiquer à notre place sur notre métier, notre savoir-faire, nos évolutions, je pense qu'il est grand temps de reprendre la main et mettre un coup de booster en matière de communication. Un sujet d'ailleurs évoqué dans les attentes de nos adhérents l'an passé, lors de la précédente assemblée générale».*

En quoi cette communication à destination du grand public est-elle importante pour l'avenir ?

«Parce qu'il nous faut faire comprendre à la société, que l'agriculture a toute sa place et qu'on finira par ne plus rien produire en France si on continue de subir les coups de boutoir des anti-viande, anti-phytos, anti-tout. Expliquer que dans le cas contraire, l'agriculture restera plus que jamais une portion congrue de cette société française dans laquelle nous vivons. Notre métier nouveau, il est bon de le rappeler, c'est avant tout de produire. Produire différemment d'avant certes, mais en réponse aux fortes attentes sociétales de demain».

Y a-t-il eu dans le passé, des « loupés » en matière de communication, de la part du monde agricole ?

«Pas réellement des «loupés», mais plutôt le fait que les agriculteurs ont peur de communiquer sur leur savoir-faire et leur métier. Tout le monde dit «je sais pas faire», alors que chacun est parfaitement capable dans un coin de la stabule, ou au bord de son champ, avec des amis ou voisins, d'expliquer ce qu'il fait, simplement et pourquoi il le fait. Et aujourd'hui, il faut que l'on parvienne à passer le cap et dire que la communication appartient avant tout à chacune et chacun d'entre nous».

Peut-on parler de « chainon manquant » au sujet de la communication entre le grand public et le monde agricole ?

«Oui je pense, d'où la nécessité peut-être, d'avoir dans le département, un « ambassadeur agricole », comme en compte déjà le site Agridemain. Bon sang ! Nous avons en Bourgogne Franche-Comté, tout un tas de produits d'excellence, sur lesquels il serait facile de communiquer… Les moyens, ce n'est pas un problème, je suis persuadé que nous les avons, il suffit de bien les utiliser et surtout, manifester une envie globale et collective de communiquer… On ne peut plus en la matière le faire chacun de son côté. Quand on veut, on peut! Ne serait-ce qu'à travers les cotisations payées chaque année à nos interpros. Il me semble qu'aujourd'hui, avec les crises à répétition subies, parler du métier d'une façon positive, relève aussi de notre responsabilité syndicale».

Les sujets sur lesquels il est nécessaire de communiquer en priorité ?

«Et bien le savoir faire justement! Toute cette progression dans le changement des pratiques des agriculteurs d'aujourd'hui. Elle est énorme : passer d'un labour profond à un sans labour, où l'on couvre les sols pour ne pas les laisser nus, tout ce changement dans l'alimentation de nos animaux aussi, pour toujours moins de rejet, l'utilsation de techniques nouvelles, drones, GPS, robots etc.. le grand public, d'une manière générale, ne sait rien de tout cela !»

Quelle est votre vision de l'agriculture icaunaise dans 5 ou 10 ans… ?

«Malheureusement avec sans doute encore moins d'agriculteurs, mais également plus de spécialisation par exploitation. Est-ce un bien ou un mal ? Je ne porte pas de jugement, mais je dis simplement que lorsqu'on veut être performant, on ne peut l'être sur tout. Il est vrai que l'agriculture a de multiples facettes et que certains ont envie d'aller au contact, via la transformation de leur viande, la découpe, la vente directe… Mais attention ! On n'arrive pas à rembourser sa ferme avec 50 chèvres, il faut être réaliste !»

Pourquoi est-il important pour un adhérent, de participer à l'assemblée générale ?

«Il y aura notamment une partie «politique», où l'on mettra en avant le contact que nous aurons dans les prochains jours avec l'ensemble des candidats aux élections législatives sur le département. Avec en toile de fond bien sûr, l'évocation des années difficiles que nous traversons, au travers notamment des 13 propositions de solutions constituant la trame du prochain rapport d'orientation pour les 200 premiers jours de la nouvelle mandature. Il est important aussi, que les agriculteurs participant à l'AG repartent en constatant que nous sommes toujours dans l'action, quel que soit le gouvernement en place. Alors venez nombreux ! C'est le moment aussi d'échanger avec les responsables et d'apporter votre contribution pour faire avancer l'agriculture icaunaise».

PROPOS RECUEILLIS PAR DOMINIQUE BERNERD

Conférence Agriculture biologique

Installation-transmission et filière bovine au programme

La Chambre d'agriculture de l'Yonne en partenariat avec le Gaby, organise jeudi 8 juin, la Conférence Agriculture Biologique départementale. Une édition consacrée cette année à l'installation-transmission des exploitations et à la filière viande bovine.

L'objectif de cette édition est de présenter l'état de l'agriculture biologique du territoire et de faire le zoom sur des actions engagées. Ce rendez-vous sera aussi l'occasion de présenter une filière en développement avec l'intervention des opérateurs économiques et le témoignage d'agriculteur. L'agriculture biologique poursuit sa croissance dans l'Yonne, représentant 4,6% de la SAU departmentale et 8,1% des exploitations agricoles (Sources Orab 2015). L'on compte ainsi 269 fermes et domaines engagés en bio dont 40 renouvellements notifies en 2015, pour 20 380ha dont 3 961 ha en conversion. Evolution 2014/2015 pour ce qui est des surfaces bio : + 16% et concernant le nombre de fermes bio : + 10%.

Claude Boursier : vice-président Chambre d'agriculture de l'Yonne

«Cette conférence fait partie des actions que la Chambre d'agriculture de l'Yonne mène en partenariat avec BioBourgogne pour favoriser le développement de l'agriculture biologique dans le département, surtout depuis ces dernières années. Pour cela, la Chambre d'agriculture accompagne les agriculteurs qui réfléchissent à un changement de système, ceux qui se convertissent ainsi que ceux qui ont besoin de suivi technico économiques. Des moyens humains ont été mis en place pour assurer cet accompagnement sur un bon nombre de filières (grandes cultures, élevages ….)»

Philippe Camburet : président du Gaby

«Le Groupement des Agriculteurs Biologiques de l'Yonne accompagne depuis toujours les projets de conversion d'exploitations dites conventionnelles vers l'agriculture biologique. Les chefs d'exploitation qui décident de faire ce choix sont souvent installés depuis une bonne partie de leur carrière et ont déjà acquis une certaine expérience. Aujourd'hui lorsqu'un agriculteur s'installe, il peut avoir la chance de le faire sur une exploitation biologique, et de bénéficier des conseils et des savoir-faire du cédant. Ce sera ainsi dans le cas d'une transmission dans un cadre familial par exemple. En outre, nombreux sont ceux qui choisissent une formule dépendant moins du foncier et du capital des exploitations classiques, comme le maraîchage débouchant sur de la vente directe. L'adéquation entre production et demande de la clientèle se fait plus naturellement que pour des ateliers plus spécialisés comme l'élevage de bovins allaitant. Là, ce fragile équilibre repose sur la solidité d'une filière qui est souvent remise en question à ses débuts, mais qui montre toutes ses qualités lorsqu'elle sait s'affranchir des difficultés d'organisation inhérentes aux exigences de l'agriculture biologique».



Rendez-vous jeudi 8 juin, à 9h30, à la Chambre des Métiers, à Auxerre.



Développement

Partenariat renforcé entre Afdi et JA

En 2016, Afdi* BFC a continué à soutenir huit organisations paysannes à Madagascar, au Cameroun et au Sénégal. Une action phare concerne la formation et l'installation des jeunes en agriculture, sans oublier l'accompagnement des structures économiques, filières et coopératives. Afdi BFC est signataire de la charte installation.



Thierry Michon, président d'AFDI BFC signe la charte régionale d'installation au nom de sa structure.

Cette année, l'assemblée générale d'Afdi Bourgogne Franche-Comté a eu lieu à la Maison familiale d'Amange (39). Pour l'occasion, deux partenaires malgaches d'Afdi, en mission d'échanges professionnels dans le Jura, étaient présents.

Il s'agit de Rijaharilala Razafimanantsao chargé de mission jeunes au réseau SAO et Rivo Razakarimanana, jeune agriculteur, éleveur de poules pondeuses et membre du réseau SAO.
Partenaire d'Afdi, le réseau SAO, syndicat national des organisations agricoles à Madagascar, regroupe 18 organisations paysannes réparties sur 12 régions et représentant plus de 28 000 exploitations familiales.
Sa mission est de promouvoir l'organisation paysanne comme partenaire pour l'élaboration des politiques de développement à Madagascar et comme acteur économique capable de peser dans les filières.
Depuis 2014, SAO développe un projet visant à favoriser l'installation des jeunes agriculteurs. Dans ce cadre, Afdi, en partenariat avec Jeunes agriculteurs BFC, a favorisé les échanges entre de jeunes agriculteurs français et malgache afin de permettre au réseau SAO de mieux comprendre les enjeux liés à l'installation des jeunes et mieux s'organiser collectivement pour la défendre.

Signature de la charte à l'installation

L'assemblée générale s'est d'ailleurs intéressée à la question avec une table-ronde sur le thème *«Jeune agriculteur dans le monde : vision croisée, enjeux partagés ?»* Animée par Jessica Durget conseillère réseau à Jeunes agriculteurs BFC, cette table ronde a été introduite par les élèves de Bac Pro1 de la MFR d'Amange et par Emilie Ledantec, chargée de mission jeune à Afdi nationale.
Pour enrichir la réflexion, Florent Point, administrateur JA BFC et responsable installation-transmission et Rijaharilala Razafimanantsao chargé de mission jeunes au réseau SAO, ont présenté les enjeux dans leur pays de l'insertion et de l'installation des jeunes en agriculture. Philippe Fayolle, directeur de la fédération régionale des MFR BFC a complété cette intervention en rappelant l'importance de la formation des jeunes pour une bonne intégration professionnelle.
A l'issue de la table-ronde, Afdi BFC, partenaire de Jeunes agriculteurs BFC, a signé la charte régionale à l'installation. Elle sera déclinée ensuite dans chaque département et permettra au réseau Afdi de travailler davantage avec les JA, localement et à l'international, et de se faire connaître d'eux.

*Afdi : Agriculteurs français développement international

Jeune agriculteur dans le monde Une vision partagée ?

■ **Pour vous, comment peut-on définir un jeune agriculteur ?**
Florent Point, administrateur JA BFC : *«Je pense que le statut de jeune agriculteur n'est pas lié à une question d'âge, mais au fait d'être nouvellement installé».*
Rijaharilala Razafimanantsao, chargé de mission jeunes au réseau SAO : *«Le statut de JA n'existe pas à Madagascar. Les organisations paysannes ont abouti à une définition du jeune selon un profil : avoir entre 18 et 35 ans, un projet professionnel et rester sur un territoire».*
Philippe Fayolle, directeur de la fédération des MFR BFC : *«Au Congo, au Togo, là où les Maisons familiales sont présentes, nous participons à la formation des jeunes et à leur insertion. Ils deviennent agriculteurs, ils produisent et demain comment fait-on pour qu'ils deviennent autonomes ? Nous recevons des personnes de 40 ans qui socialement parlant peuvent être considérés encore comme «jeunes» car ils ne sont pas autonomes, ils dépendent de la structure familiale de base».*

■ **Quel est le regard de la société sur le jeune agriculteur ?**
Florent Point : *«Notre société et nos aînés (agriculteurs) doivent penser que les JA sont plutôt courageux de se lancer dans l'agriculture aujourd'hui ! Il existe beaucoup de préjugés sur l'agriculture, en bien comme en mal, qui sont très éloignés de la réalité. Pour changer ce regard, le monde agricole doit encore plus communiquer».*
R. Razafimanantsao : *«Les installations se font sur des structures familiales. Elles engendrent des tensions entre générations, des problèmes de foncier. Le rôle des OP (organisations paysannes) est de favoriser le dialogue en rappelant que le jeune a reçu une formation de base qui ouvre le champ de l'innovation, il est donc normal qu'il travaille différemment de ses parents. S'il réussit son projet, son exemple fera tache d'huile...»*
Philippe Fayolle : *«La société, tout comme l'éducation nationale, doivent être convaincus que suivre une formation pour devenir agriculteur n'est pas une voie de garage mais une voie d'excellence. Je ne comprends pas ce déni vis-à-vis de cette profession. Sans agriculteurs à quoi ressemblerait notre pays ?»*

■ **Quelle est votre définition d'une agriculture familiale ?**
Florent Point : *«Je m'appuie sur la définition donnée dans rapport d'orientation JA en 2014. L'agriculture familiale n'est pas basée sur une transmission héréditaire mais sur une exploitation capable de faire vivre des familles. L'agriculture familiale est le seul modèle qui a fait ses preuves pour le renouvellement en agriculture».*
R. Razafimanantsao : *«Une ferme familiale est une unité de production de polyculture-elevage en lien avec la famille et qui recherche l'autonomie. L'entraide y est très présente. Les jeunes s'installent sur l'existant. La famille s'agrandit, l'exploitation diminue. Le manque de foncier oblige donc à se tourner vers l'élevage. La prise de décisions est encore traditionnellement du ressort des parents. Nous devons faire évoluer ce fonctionnement afin d'assurer aussi l'autonomie de chaque exploitant».*
Philippe Fayolle : *«La taille d'une exploitation n'ai pas le facteur clé de la définition d'une agriculture familiale. Dans le cas de l'agriculture sociétaire à caractère familial , des exploitations mises ne commun sont gérées par plusieurs cellules familiales.En Amérique du sud par exemple des exploitations de plusieurs milliers d'hectares pauvent être gérées par des familles en forme clanique».*

■ **Quelles sont les clés de réussite d'un projet d'installation ?**
Florent Point : *«L'acquisition de compétences est la base de tout. Le parcours professionnel personnalisé à l'installation permet un accompagnement personnalisé. Avec JA nous essayons de relancer les stages à l'étranger, ils apportent une grande ouverture et une expérience humaine qui permet un mûrissement. Les aides à l'installation sont importantes, elles sont également incitatives pour que le jeune s'insère dans un dispositif qui renforce la réussite. Le syndicat JA permet à des jeunes de construire des projets et de peser sur la politique à l'installation».*


Florent Point, R. Razafimanantsao et Philippe Fayolle.

R. Razafimanantsao : *«Pour aider à la réussite du projet d'installation, nous associons la formation de base et le parrainage par un paysan qui a de bonnes pratiques. Les jeunes sont déjà membres ou sont prêts à adhérer aux OP. Comment trouver les services une fois installé si ce n'est auprès de l'OP qui travaille aussi par production ? Au niveau national, l'organisation de producteurs interagit avec le politique, elle a des contacts avec les bailleurs de fonds pour le développement de l'agriculture».*
Philippe Fayolle : *«La première année de formation vise toutjours à découvrir d'autres productions plutôt que d'enfermer le futur agriculteur dans ce qui se vit déjà dans les villages de manière uniforme. La formation vise à ouvrir, transformer, faire connaître. Je suis convaincu que la formation par alternance permet cette évolution. »*

IP

Cœur de gamme

Faire respecter les engagements !

Ce 17 mai, les éleveurs bovins de Bourgogne et de Franche-Comté s'étaient donné rendez-vous à Chalon-sur-Saône pour faire respecter à l'enseigne E. Leclerc les engagements signés… Retour.



Les éleveurs bovins sont venus nombreux pour exprimer leur ras-le-bol de ce «jeu du chat et de la souris», si peu digne de l'image que les GMS aimeraient cultiver.

Le 13 septembre 2016, les enseignes E. Leclerc et son groupement d'achat, le Galec, s'engageaient enfin et après maintes pressions pour dans la démarche «Cœur de gamme» mise en place par la Fédération nationale bovine (FNB) et visant à installer une offre dédiée aux viandes issues des races allaitantes dans leurs magasins.
Depuis cette date, l'enseigne n'a pas développé cette démarche, laquelle devait marquer «de nouvelles relations commerciales» entre les producteurs de viande bovine et cette enseigne de la grande distribution… Eh bien, c'est raté ! Certes, il y a ici ou là des initiatives locales de magasins E. Leclerc en lien avec des producteurs locaux. Mais ce qui reste encore des cas isolés *«ne peuvent, en aucun cas, être considérées comme une preuve de la mise en œuvre nationale du contrat signé par l'enseigne Leclerc !»*, ont ainsi mis en avant les éleveurs des sections bovines FDSEA et des JA de la région, qui s'étaient donné rendez-vous au magasin E. Leclerc de Chalon-sur-Saône ce mercredi 17 mai.

Faire entendre raison !

Cette action était conduite pour dénoncer le fait que *«certains magasins proposent, au mépris de leurs engagements, des alliances locales fondées sur des prix dérisoires ne prenant pas en compte les coûts de production»*. Pour les éleveurs, *«les consommateurs doivent savoir que les engagements pris par l'enseigne Leclerc n'ont pas été mis en œuvre par une grande partie de leurs magasins. Et cela contrairement à l'affichage qui est réalisé»*. La profession y lit *«une attitude déplorable et détestable au regard de la démarche «Éleveur & Engagé»»*.



Un slogan clair qui devrait faire revenir les dirigeants de l'enseigne qui se revendique « la moins chère de France » au bon sens.

Les magasins E. Leclerc comprendront-ils le message ou faudra-t-il en cibler quelques autres sur le territoire pour faire entendre raison, pour ne pas dire pour inviter au retour du bon sens ? L'avenir seul nous le dira…

Eleveur & Engagé

L'association est créée

La FNB et les JA se sont réunis en assemblée générale constitutive le 3 mai pour créer l'association Éleveur & Engagé. Cette décision a été prise *«pour faire bouger les enseignes»* qui sont frileuses sur ce projet pour des questions d'ordre juridique. Ce projet date d'octobre 2016. L'objet social de l'association est le suivant :
- la facilitation des échanges sur les critères techniques du cahier des charges du «*Cœur de gamme*» au regard des évolutions de la demande pour ce segment ;
- l'animation de la démarche «*Éleveur et Engagé*» en coordination avec l'ensemble des parties prenantes (éleveurs, distributeurs, organisations partenaires) ;
- la conception et le déploiement de campagnes de communication grand-public sur la démarche ;
- le référencement des magasins engagés et la mise à disposition des supports de communication (PLV) auprès de ces points de vente ;
- le pilotage du déploiement d'outils de traçabilité inverse des bovins ;
- la production de références et l'évaluation du niveau de réalisation des engagements des enseignes, individualisées et confidentielles ;
- le maintien d'un dialogue constant avec l'ensemble des enseignes engagées.

La définition de l'objet social doit permettre aux enseignes d'y adhérer sans risque de condamnation pour entente, l'association demeurant un support technique d'animation générale de la démarche.

L'association devra s'organiser pour lever les moyens de financement de la communication dont elle aura la charge. Bruno Dufayet a été élu président. Jérémy Decerle en est le secrétaire général et assurera la responsabilité de trésorier de l'association.

Publi-Information

20 ans d'ACTIMAT

Claas Bourgogne
remporte la box d'une valeur de 2 000 €



Pour fêter les 20 ans de son produit Actimat, le Crédit Mutuel a organisé fin 2016, un jeu national à destination des concessionnaires. A la clé, une box de 2000 € permettant à la concession gagnante de créer une animation avec ses équipes. Un tirage au sort parmi les dossiers de financement transmis par les concessions, a récompensé Claas Bourgogne, pour la direction régionale du Crédit Mutuel Bourgogne Champagne. Cédric Prost, animateur Actimat, a remis la semaine dernière cette box à Fabrice Boléïs, directeur du CRA de Varois, accompagné de Lionel Martin, chef des ventes.

Actimat 20 ans JEU ANNIVERSAIRE
Crédit Mutuel



Réservation chez votre concessionnaire ou sur www.crop-care.fr

Nodimat groupe Ouvrard
Châtillon - Longeault - Vignoles
03 80 48 91 50

Sarl Manière
Verrey-sous-Salmaise
03 80 35 80 66

Terres de Bourgogne
Retrouvez nos vidéos sur notre chaine YouTube

Crossover, SUV et 4x4

Un tiers des ventes de véhicules neufs en 2016

Le succès de ces véhicules à vocation multiple tourne au phénomène. Après avoir traversé haut la mainla crise des années précédentes, ils constituent en france le segment porteur de l'industrie et du commerce automobile.



Dans tous les segments du marché de l'automobile, les lignes et les définitions bougent, au point que des véhicules naguère ciblés visent, aujourd'hui, des clientèles de plus en plus larges. Ou, a contrario, de moins en moins étendues. Tel SUV (les aficionados n'ignorent point que ce sigle - un de plus ! - recouvre le terme, alambiqué à souhait, de *«Sport Utility Vehicle»*), se veut aussi monospace familial, break de loisir, sportif dans l'âme, baroudeur du dimanche et élégant citadin.

On assiste depuis quelque temps, chez les *«marqueteurs»*, à un concours d'imagination sans précédent et, surtout, sans limite ! Jadis, la terminologie désignant la carrosserie d'une automobile arrivait en droite ligne du vocabulaire hippomobile. On utilisait, outre des noms qui ont perduré (berline, coupé, cabriolet, limousine), ceux de phaëton, coupé de ville, landaulet ou torpédo… Hier encore, une berline s'affichait berline, fut-elle *«cinq portes»*, un coupé n'avait pas honte de son statut, même s'il appartenait à la catégorie dite *«voiture de garçon-coiffeur»*, un break osait n'être qu'un break (que les Britanniques nomment *«estate car»*, et les Américains *«station wagon»*, alors que le terme *«break»* est aussi anglo-saxon que le pudding. Décidément…), et la capote d'un cabriolet était en toile. Un 4x4 imposait une silhouette haute et carrée, et en rajoutait volontiers à grand renfort de pare-buffle et de pneus gigantesques. Bref, une «bagnole» était toujours, peu ou prou, le reflet de la personnalité de son propriétaire et/ou celui de ses aspirations, ainsi qu'en témoignaient ces bandes latérales ou longitudinales décoratives (?), ces sigles *«GTI»* et *«Turbo»*, ou ces emblèmes Ferrari fièrement exhibés par le plus modeste des véhicules. Aujourd'hui, franchement, on a l'air de quoi si on ne roule pas dans un micro, mini ou monospace, dans un SUV, compact ou non, dans un coupé/cabriolet ? Nous avons même droit à la berline/coupé - ou l'inverse - et, bien entendu, au pick-up, ce qui nous ramène à la musique, encore que la boucle soit loin d'être aussi aisément bouclée…

Le seul engin qui ait échappé à cette mode de la litote et du néiologisme reste le pick-up, ce véhicule mi-break à (plus ou moins) 4 ou 5 places, doté d'une benne - en principe - à ciel ouvert, et dont la vocation première est d'être dur à la tâche. Mais on peut aussi le réserver aux loisirs, ou encore s'en satisfaire comme moyen de locomotion quotidien. Le pick-up est né et a proliféré aux états Unis, où il est tout simplement le véhicule le plus vendu, toutes catégories confondues ! En anglais, *«to pick-up»* signifie *«recueillir»*, dans le sens de «ramasser», *«récolter»*. Initialement, le mot pick-up désigne la lame en forme de pelle, placée à l'avant d'un tracteur agricole ou d'une moissonneuse, pour ramasser les tiges des céréales. Par extension, les ancêtres des électeurs de M. Trump (et des autres, aussi !) ont donné cette appellation à une automobile à vocation utilitaire dont la benne fixe permet de recueillir des branches, des segments de tronc d'arbre, des sacs, etc. Reste à expliquer pourquoi ce terme a également désigné, dans les années 50 et 60, les *«tourne-disques»* ou électrophones, ancêtres du lecteur laser, lui-même dépassé aujourd'hui par d'autres médias !

Hypothèse personnelle, mais plausible : le mot a été, alors, utilisé au sens de *«capteur»* (ou *«récupérateur»*) des ondes électro-acoustiques lues par le saphir, et transformées ensuite en vibrations sonores. Qui dit mieux ?

René Bougros



• *nouveautés* • **nouveautés** • *nouveautés* • **nouveautés** •

Ford Ranger

Devenu leader sur le marché français , en y détrônant ses principaux rivaux japonais, cet imposant pick-up est disponible dans plusieurs définitions, mais privilégie une transmission *«à l'ancienne»*, le 4x2 propulsion ou 4x2/4x4 par crabotage du pont avant. En outre, il propose un réducteur (donc une gamme courte des vitesses), et un blocage du différentiel arrière, qui en font un authentique véhicule tout-terrain.
Moteurs : diesel 2,2 litres TDCi, 3,2 litres TDCi 200 ch 130 et 160 ch
Longueur : 5,28 à 5,38 mètres
Carrosseries : simple cabine 2/3 places, super cab (2 + 2 places), double cab 5 places
Transmission : 4x2 propulsion, 4x2 / 4x4 réducteur
Prix : de 27 444 à 42 190 €.



Toyota Hilux

Il fut longtemps le roi de la catégorie, et sa version est au niveau de la concurrence. Sans doute s'est-il trop longtemps reposé sur ses lauriers, puisque, en dépit de son caractère retrouvé, le Hilux a du mal à remonter son handicap... Pour le reste, on retrouve les ingrédients types du pick-up, avec différents types de carrosseries, une transmission 4x2 propulsion et 4x4 par enclenchement du train avant, et une suspension arrière par ressorts à lames.
Moteurs : diesel 2,4 litres D-4D 150 ch
Longueur : 5,330 mètres
Carrosseries : simple cabine 2 places, King cab 2 + 2 places, double cab 5 places
Transmission : 4x2 propulsion, 4x2/4x4 réducteur
Prix : 26 220 à 42 000 €



Nissan Navara 300



Le nouveau Navara 300 s'inspire de la version 300 précédente pour retrouver ses racines d'utilitaire, certes poli et bien élevé, mais dur à la tâche. Pas de surprise quant aux principales caractéristiques d'un véhicule perché, à l'arrière, sur l'incontournable couple essieu rigide/ressorts à lames, et qui propose deux carrosseries. La charge utile limitée du précédent modèle fait un grand bond en avant, et s'établit au-dessus de la tonne.
Moteurs : diesel 2,3 litres dCi 160 et 190 ch **Longueur :** de 5,255 à 5,330 mètres
Carrosseries : cabine approfondie 2 + 2 places, double cab 5 places
Transmission : 4x2 propulsion/4x4 enclenchable, réducteur **Prix :** 26 250 à 33 550 €

Mitsubishi L200



Avec une remise à jour esthétique, le L200 conserve son caractère de pick-up typé loisirs, une vocation qu'il assume depuis fort longtemps. Ce qui lui vaut les faveurs d'une clientèle citadine tournée vers l'acquisition d'un véhicule atypique et pratique, même s'il assure le même service que ses concurrents, lorsqu'il est utilisé comme une bonne machine à travailler ! Particularité : sa version la plus puissante possède une transmission intégrale permanente.
Moteurs : diesel 2,4 litres 154 et 181 ch - **Longueur :** 5,195 et 5,205 mètres
Carrosseries : cabine approfondie 2 + 2 places, double cab 5 places
Transmission : 4x2/4x4 enclenchable (154 ch), 4x4 intégrale permanent (181 ch)
Prix : de 27 960 à 40 450 €.

Volkswagen L'Amarok se limite au V6



Volkswagen

Profitant de la fiscalité favorable aux pick-up (pas de bonus-malus et pas de TVS), Volkswagen renforce le positionnement haut de gamme de l'Amarok en proposant une seule motorisation V6 3 l TDI, affichant 204 ou 224 ch, accouplée à une boîte automatique à 8 rapports. Le restylage de l'Amarok porte principalement sur la face avant : nouvelle calandre, nouveaux phares, nouveaux boucliers. Pour le reste, la caisse est identique, tout comme la benne. Cette dernière affiche des dimensions limitées, ce pick-up étant uniquement décliné en version double cabine sur le marché français. Dans l'habitacle, la finition qui était déjà d'un bon niveau pour un pick-up, progresse encore pour se rapprocher de celle des véhicules de tourisme. Seuls les plastiques durs, encore nombreux, trahissent la fibre utilitaire de l'Amarok. Les finitions haut de gamme, proposent un système multimédia de dernière génération intégrant l'interface « App Connect », qui permet d'afficher les applications d'un smartphone sur l'écran tactile de la planche de bord. L'Amarok reste un pick-up adapté au tout-terrain. Il bénéficie d'un blocage de différentiel arrière, ainsi que d'un système d'aide à la descente ou encore un réducteur. Il est proposé en deux types de transmission : permanente 4Motion ou intégrale enclenchable.

MITSUBISHI MOTORS
À SAISIR 10
~~25 900 € HT~~
20 990 € HT
Pick-up L200 Club Cab 2,4 DiD,154cv



Le seul pick-up à transmission intégrale !
• Climatisation
• Vitres électriques,
• Verrouillage centralisé
• Nouveau moteur
• Nouveau châssis
• Portes antagonistes
• Rayon de braquage 5,90 m

A DÉCOUVRIR CHEZ VOTRE CONCESSIONNAIRE
GARAGE EUROPE
J.M. PECHINOT
48 bis rue de Longvic - CHENOVE
03 80 52 99 50

• *nouveautés* • **nouveautés** • *nouveautés* • **nouveautés** •

Renault Le pick-up Alaskan arrive en fin d'année



Commercialisé en Amérique latine depuis fin 2016, le pick-up Alaskan arrivera en fin d'année dans les concessions françaises. Construit sur la base du pick-up Nissan Navara, il reprend la suspension arrière multibras, qui permet de concilier capacités tout terrain, tenue de route et confort. L'Alaskan est équipé d'une transmission intégrale avec blocage de différentiels à adapter en fonction des terrains pratiqués. Il est également pourvu d'un limiteur de vitesse en descente.
L'Alaskan est motorisé par un 4 cylindres 2,3 l dCi décliné en deux puissances : 160 ou 190 ch. La version la plus puissante peut être accouplée à une boite automatique. Ce pick-up est proposé en version simple ou double cabine, offrant toutes les deux une tonne de charge utile et 3,5 tonnes de charge remorquable. Dans l'habitacle, difficile de trouver des différences avec le Navara, mis à part le logo du volant….

Isuzu Nouveau pick-up D-Max



Avec un nouveau design plus sportif et une calandre plus robuste, le D-Max d'Isuzu donne tout de suite un sentiment de puissance. Hormis le Single 4x2, plus léger, tous les modèles 4x4 offrent une capacité de traction de 3,5 t.
Avec 5,30m de longueur, le D-Max propose un plateau de 1,49 m pour le modèle Crew Cab jusqu'à 2,30 m pour le Single Cab.
Tous les modèles sont dotés de phares à Led DRL et sont désormais dotés en plus du système anti-patinage, de l'assistant de démarrage en côte, du régulateur de vitesse en descente. La taille du moteur Isuzu 1,9l, 164 cv a été repensée (-60 kg) afin d'optimiser la consommation de carburant.
Le constructeur annonce une baisse de consommation de 5 à 18%, une réduction du bruit de 3 Db et une diminution des émissions de CO_2 de 4 à 16%. Les D-Max Solar qui adoptent la cabine Space et Crew Cab et les Quasar, uniquement en version Crew Cab reçoivent également des jantes alliage de large diamètre équipées de pneus 245/70R (16") et 255/60R (18") ainsi que des feux antibrouillard.
Autre nouveauté sur ces modèles, un nouveau tableau de bord intègre un indicateur de changement de rapport et de nouvelles finitions tissu et cuir sont proposées.



Mercedes Un Pick-up de luxe



Mercedes

Mercedes se lance dans le pick-up avec son classe X qui sera lancé en fin d'année. Comme l'Alaskan de Renault, il reprend la base d'un Nissan Navara. Il s'en distingue avec son design agressif à l'apparence plus haut de gamme. Afin d'offrir un véhicule aux standards de la marque étoilée, le classe X dispose d'un intérieur spécifique avec une finition au raffinement inédit sur un pick-up. On notera une sellerie en cuir marron, des inserts en aluminium brossé et un plaquage chêne sur la façade de la planche de bord. Un équipement luxueux qui s'accompagne d'un écran tactile haute résolution, commandé via un pavé tactile multifonctionnel situé entre les deux sièges, comme sur une berline de la marque.
Le classe X reprend l'essieu arrière à cinq bras du Navara. Mais il s'en démarque en complétant l'offre de motorisations avec un bloc d'origine Mercedes 3 l V6 diesel d'environ 250 ch, couplé à la transmission intégrale 4Matic. Mercedes annonce une charge utile de 1,1 tonne en version double cabine et une force de traction atteignant 3,5 tonnes.

Renault Autonomie en hausse pour le Kangoo Z.E.

Disponible depuis trois ans, le Kangoo Z.E. adopte un nouveau moteur électrique, une nouvelle batterie, un nouveau chargeur, et intègre une pompe à chaleur pour la climatisation. Le moteur, désormais fabriqué en France dans l'usine Renault de Cléon, affiche la même puissance que le précédent, soit 44 kW (60 ch).
Il est dérivé de celui de la citadine Zoé. La batterie passe de 22 à 33 kWh, permettant au constructeur d'afficher une autonomie officielle (cycle NEDC) 270 km, contre 170 précédemment. Les 200 km d'autonomie réelle semblent donc être à portée de ce nouveau Kangoo Z.E.
Le nouveau chargeur de 7 kW fait passer le temps de charge complet de 8 à 5 heures avec une WallBox.



Renault

Terres de Bourgogne
Retrouvez tous nos dossiers sur www.agribourgogne.fr/dossier

Agneaux de boucherie

Des agneaux d'herbe performants avec des béliers sélectionnés en bergerie

Les meilleurs béliers pour la productiond'agneau de bergerie sont aussi les meilleurs pour la productiond'agneaux d'herbe

« L'organisation de la sélection chez les ovins allaitants est telle que le progrès génétique sur les aptitudes bouchères est essentiellement réalisé par la voie mâle. Les protocoles de contrôle individuel et de testage sur descendance des béliers sont basés sur une conduite en bergerie avec un aliment complet distribué en quantité élevée. Or, l'utilisation de ce type de conduite en sélection est parfois remise en cause par les producteurs d'agneaux d'herbe (finis quasi exclusivement au pâturage) qui doutent de la capacité des béliers sélectionnés de cette façon à être performants pour une production d'agneaux d'herbe. D'où l'étude menée à la ferme expérimentale de Fedatest à Mazeyrat d'Allier (Haute-Loire), visant à comparer les performances bouchères de deux lots d'agneaux issus de béliers sélectionnés selon le protocole du testage sur descendance : un lot conduit en bergerie et l'autre conduit à l'herbe», expliquent les auteurs de l'étude.


Du fait d'une moindre croissance à l'herbe des agneaux, il convient d'utiliser des béliers apportant vitesse de croissance et conformation.

Huit béliers de race Rouge de l'Ouest ont été mobilisés pour constituer en 2010 deux lots d'insémination et huit autres mâles de la même race ont été à l'origine de deux lots d'IA en 2012.
En 2010, les 379 inséminations effectuées ont permis d'obtenir 314 carcasses exploitables : 205 issues d'agneaux de bergerie et 109 d'agneaux menés à l'herbe. En 2012, à partir de 382 IA, 175 carcasses d'agneaux de bergerie et 103 d'herbe ont été exploitées.

Un GMQ légèrement inférieur

Les agneaux ayant été finis à l'herbe ont consommé en moyenne 27 kilos d'aliment en 2010 et 22 kilos en 2012 de la naissance à l'abattage. Les agneaux d'herbe ont eu une croissance inférieure à celle des agneaux de bergerie. *«Ces derniers sont en effet parvenus à croître en moyenne de 18 g/j de plus que leurs homologues conduits à l'extérieur. De ce fait, les agneaux de bergerie ont été abattus en moyenne 8 jours plus tôt que les seconds.»*
Les agneaux de bergerie ont déposé en moyenne un millimètre de gras dorsal de plus que les agneaux d'herbe. Ils ont par ailleurs gagné un tiers de classe de conformation, R + contre R = chez les agneaux conduits à l'herbe. *«Enfin, les agneaux produits en bergerie ont eu un rendement en carcasse supérieur de 2,8 % par rapport à celui des agneaux élevés à l'herbe.»*
L'évaluation génétique a porté sur treize des seize béliers utilisés pour l'étude, en raison d'un nombre insuffisamment de descendants élevés en bergerie avec des performances de carcasse. Elle a permis d'identifier cinq béliers avec un indice de synthèse (IS) positif, défini comme *«béliers améliorateurs»*, cinq avec un IS négatif, identifié comme béliers détériorateurs et trois avec un IS médian.
En triant les béliers selon leur indice de synthèse, des différences significatives sont observées au niveau des performances de conformation et d'engraissement chez les agneaux de bergerie. En revanche, chez les agneaux d'herbe « on ne distingue de différences significatives qu'au niveau de la note de conformation. Concernant le gras, les agneaux d'herbe issus de béliers améliorateurs ont de meilleures notes pour l'épaisseur de gras dorsal et de gras de rognon ». Enfin, quand les béliers sont triés sur la note de conformation, « on note des différences significatives pour la compacité de la carcasse et la note de conformation chez les agneaux élevés à l'herbe. »

Pas de valeurs génétiques

Le nombre d'agneaux élevés à l'herbe par bélier était très inférieur au nombre d'agneaux élevés en bergerie, *«il n'a pas été possible de calculer les valeurs génétiques des béliers à partir des performances des agneaux conduits à l'extérieur. Les valeurs génétiques auraient été trop imprécises.»*

Choisir des béliers améliorateurs

«La comparaison des performances corrigées des descendants élevés à l'herbe et en bergerie a permis de montrer que les meilleurs béliers pour la production d'agneaux de bergerie sont aussi les meilleurs pour la production d'agneaux d'herbe. »Une étude similaire menée en race Charollaise avec des effectifs moindres confirmait dans cette seconde race la tendance d'une supériorité à l'herbe des béliers qualifiés d'améliorateurs à l'issue du testage en bergerie.

Cyrielle Delisle
Source : journées Rencontres recherches ruminants 2016.

La chronique ovine

Les graines de soja crues ne remplacent pas le tourteau

De part leur valeur alimentaire, les graines de soja crues ne sont pas une source d'azote succeptible de remplacer un tourteau. En effet, ces graines sont relativement pauvres en azote avec 215 g de PDIN par kg brut et seulement 76 g de PDIE, soit une valeur équivalente à celle d'une céréale. Une graine de soja est par contre riche en énergie avec 1,08 UFL par kg de matière brute. Seule une transformation thermique des graines (graine toastée ou extrudée) améliore la digestibilité des protéines. Par rapport aux graines crues, les valeurs PDIN et PDIE sont alors majorées de respectivement 20 et 160 %.

Pas plus de 400 g par jour

D'autre part, la graine de soja est particulièrement riche en matière grasse : 18 % contre 4 % pour les céréales. Son incorporation doit donc être limitée afin que le taux de matière grasse total de la ration ne dépasse pas les 5 % recommandés. Au delà, une sous consommation de fourrages et des problèmes digestifs sont à craindre. Jean Legarto de l'Institut de l'Élevage précise que la limite supérieure d'utilisation de la graine de soja se situe à 400 g brut par brebis et par jour mais que la recommandation optimale est aux alentours de 300 g par jour. La graine de soja crue peut être distribuée entière. Son intérêt économique, même si elles sont produites sur l'exploitation, reste à calculer.

Réseau de références ovin de Bourgogne et Laurence SAGOT


Les graines de soja crues remplacent une partie des céréales de la ration.

Vient de paraître

Élevage ovin

«L'élevage ovin, facteur de résilience» est un dossier annuel publié dans la série Économie de l'élevage par Idele - Institut de l'élevage.



Ce numéro spécial rappelle d'abord les faits marquants de l'année 2016 dans la filière (conditions de production, offre...) avant de faire le point sur le lait de brebis en France et en Europe (signalant que la collecte française est en forte hausse). On enchaîne ensuite avec la situation de la viande ovine en France (progression des abattages et prix) puis dans l'Union européenne (léger recul des disponibilités l'an passé) avant de terminer par le monde avec un ralentissement des échanges mondiaux. Le chapitre suivant aborde les revenus des exploitations (ovin viande, ovin viande et grande culture, ovin viande et bovin viande et ovin laitier) avant de conclure sur les prévisions 2017 (on attend une continuation de la baisse de la consommation française).

T. M.
10 euros en téléchargement
www.idele.fr et www.technipel.idele.fr

Bovins

Gros bovins vifs *(prix moyen en kg carcasse)* — *Les marchés en Sud-Est Centre*

Marchés	cat.	Sancoins 03/05/2017	Bourg-en-Bresse 16/05/2017	St Christophe-en B. 10/05/2017	National 10/05 au 16/05/17
Vaches viande (V)	U	-	-	4,00 €	3,90 €
	R	3,60 €	3,65 €	3,77 €	3,57€
	O	-	3,35 €	-	3,25 €
Vaches mixte (M)	R	-	-	-	3,35 €
	O	3,10 €	3,15 €	-	3,15 €
Vaches lait (L)	O		-	-	2,88 €
	P	2,70 €	2,75 €	-	2,64 €
Génisses VML	U	-	4,30 €	4,65 €	4,22 €
	R	4,00 €	3,75 €	3,95 €	3,67 €
	O	3,85 €	3,15 €	-	3,18 €
Taureaux VML	URO	-	2,60 €	2,88 €	2,73 €

VML : *type viande , mixte et lait*

Tendances locales

Sicafome (prix moyen au kg vif) — Marché de Moulins-Engilbert du 23/05/2017

Broutards 6-12 mois	E	U	R
-200 kg	-	-	-
200-250 kg	-	3,04	-
250-300 kg	-	2,89	2,77
300-350 kg	-	2,99	2,74
350-400 kg	-	2,89	-
400-450 kg	-	-	-
450-500 kg	-	-	-
Laitonnes 6-12 mois	**E**	**U**	**R**
-200 kg	-	-	-
200-250 kg	-	2,74	2,64
250-300 kg	-	2,78	-
300-350 kg	-	-	-
350-400 kg	-	-	-
Taurillons 12-18 mois	**E**	**U**	**R**
300-350 kg	-	2,78	2,69
350-400 kg	-	2,82	-
400-450 kg	2,91	2,78	2,68
450-500 kg	-	2,64	2,46
500-600 kg	-	2,42	-
600 kg et +	-	-	-
Génisses 12-18 mois	**E**	**U**	**R**
300-350 kg	-	2,67	2,51
350-400 kg	-	2,59	2,21
400-450 kg	-	2,41	2,29
450 kg et +	-	-	-
Taureaux	**E**	**U**	**R**
+500 kg	-	1,69	-

Vaches	E	U	R	O
- 5 ans	2,50	2,10	1,88	-
5 -10 ans	2,37	2,08	1,87	1,57
+10 ans		2,01	1,79	1,55
Génisses	**E**	**U**	**R**	
24-36 mois	2,65	2,21	1,95	

Bovins : 901
Apports quelques peu perturbés par la présence d'un jour férié au milieu de la semaine
Malgré tout la présence de nombreux acheteurs permet de commercialiser 92% des animaux d'automne et en bons taurillons repoussés

Broutards - Taurillons : Les cours sont fermes et facilement maintenus en broutards d'automne et en bons taurillons repoussés

Laitonnes - Génisses 18 mois : Légère accalmie en laitonnes et génisses de 18 mois, notamment en marchandise médiocre.

Vaches - Génisses 30 mois : Légère accalmie en laitonnes et génisses, légère augmentations dans l'ensemble des vaches avec une hausse plus marquée en jeunes bonnes ainsi qu'en lourdes.

NB : La date de clôture d'annonces est désormais fixée au vendredi 17h30.

NB : Nos cotations sont établies à partir de poids bruts (sans déduction de jeûn).

Sicagemac (prix au kg vif) — Marché de Corbigny du 23/05/2017

Bovins (264)		
Broutard	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
200 à 370 kg	620 - 1030	2,62 - 3,10
385 à 405 kg	950 - 1050	2,47 - 2,59
Taurillons d'herbe		
355 à 395 kg	980 - 1030	2,59 - 2,78
420 à 510 kg	1170 - 1280	2,51 - 2,78
Laitonnes		
215 à 335 kg	580 - 860	2,43 - 2,70
Taureaux		
820 à 1145 kg	1280 -1830	1,54 - 1,76
Génisses		
370 à 615 kg (16-24mois)	950 -1200	1,78 - 2,48
-Vaches		
Vaches légères	880 - 1090	
Vaches entre deux	1120 - 1290	
Vaches lourdes	1340 - 1720	

Les premières sorties de taurillons d'herbe sont de bonne qualité entraînant une vente rapide à des tarifs corrects. Cours stables en broutards. Très peu d'invendus. La demande en femelles demeure axée sur les bêtes lourdes et herbées. Commerce difficile en légères âgées. Cours plus fermes en taureaux. Vente rapide en vaches maigres à des cours plus fermes. un seul invendu.
Bovin gras : 5
Vaches de viande : 3,52 à 3,70 kg de viande.
Divers : 1 génisse culardе de 2013 de 906 kg vendue 2800€ soit 3,09 kg vif 1 bœuf de 2013 pesant de 1068 kg vendu 2890 € soit 2,71 kg vif.
Prochain marché bovin le lundi 29 mai 2017, aux horaires habituels.

SA des Grivelles (prix au kg vif) -Tel. 02 46 65 01 79 — Marché de Sancoins (18) du 17/05/2017

Broutards	U	R	O
<200 kg	-	-	
200 à 250 kg	-	-	
250 à 300 kg	2,98		
300 à 350 kg	2,84	2,64	
350 à 400 kg	2,77	2,61	
400 à 450 kg	2,74	-	
450 à 500 kg	-	-	
Laitonnes	**U**	**R**	
150 à 200 kg	-	-	
200 à 250 kg	-	-	
250 à 300 kg	-	2,54	
300 à 350 kg	-	-	
350 à 400 kg	-	-	
Taureaux			
+ 500 kg	-	-	
Génisse			
(24-36 mois)	-	2,00	-
Vaches			
- 5 ans	1,85	1,70	-
de 5 à 10 ans	1,83	1,67	-
+ 10 ans	-	1,55	-

Broutards - Laitonnes : La demande s'oriente sur des broutards plus lourds (Vàc + 60 jours) avec des cours fermes. Laitonnes 300 kg, cours reconduits, très difficile dans les légères.

Vaches : Cours reconduits dans les vaches faciles à finir. Difficulté en bêtes trop maigres et génisses, avec des invendus.

Broutards *(6 à 12 mois, prix au kg vif)* — *Marché de Bourg-en-Bresse du 16/05/2017*

Cat.	U	R	O
Charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,90 €	2,65 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,75 €	2,55 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,75 €	2,55 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,60 €	2,40 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,45 €	2,25 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	-	2,15 €	-
Croisés charolais			
Mâles légers de 250 à 300 kg	2,75 €	2,50 €	-
Mâles moyens de 300 à 350 kg	2,65 €	2,40 €	-
Mâles lourds de 350 à 400 kg	2,65 €	2,35 €	-
Femelles légères de 250 à 300 kg	2,40 €	2,00 €	-
Femelles moyennes de 300 à 350 kg	2,35 €	2,00 €	-
Femelles lourdes de 350 à 400 kg	2,25 €	2,00 €	-

Tendance : Les mâles conformés et lourds sont toujours bien demandés. La marchandise plus ordinaire trouve difficilement preneur. Les femelles non-vaccinées sont invendables.

Bovins

Bovins destinés à l'engraissement *(prix au kg vif départ exploit.)* — *Cotations Dijon 08/05 au 14/05/17*

Mâles 6-12 mois	E	U	R
250 kg	-	-	-
300 kg	-	2,83 €	-
350 kg	-	2,74 €	-
400 kg	-	2,61 €	-
Mâles 12-24 mois			
450 kg		2,49 €	-
500 kg	-	2,37 €	-
Femelles 6-12 mois			
270 kg	-	2,52 €	-
Femelles 12-24 mois			
400 kg	-	2,38 €	-

Tendance :
Quorum non atteint.
Cours reconduits.

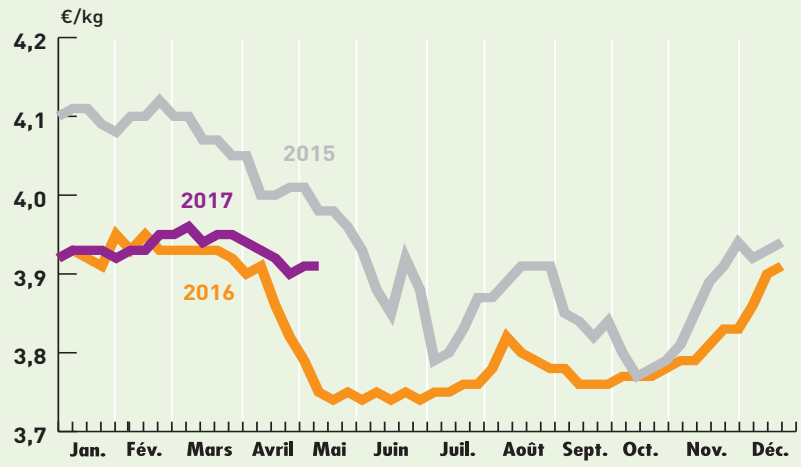
Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations Bassin Centre-Est du 08/05/17 au 14/05/17*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	E	U=	R=	R-	O+	O=	P+
Viande hors BI/Parth	-	3,91 €	3,75 €	-			
Races mixte		-	3,50 €	3,49 €	3,47 €	-	
Races lait					-	3,24 €	3,23 €
Bœufs	**E**	**U=**	**R=**	**R-**	**O+**	**O=**	**P+**
Races à viande	-	-	-	-		-	-
Races mixte	-	-	-	-	-	-	-
Races lait						-	2,98 €

Vaches	U=	U-	R+	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,08 €	3,93 €	3,85 €	3,59 €			
Charolaise - 10 ans + 350 kg	4,08 €	3,93 €	3,84 €				
Limousine -10 ans +350 kg	-	-	-				
Races mixte				3,44 €	3,34 €	-	
Races lait					-	2,97 €	2,92 €
Génisses	**U=**	**U-**	**R+**	**R=**	**O=**	**P+**	
Mixte lait	-	-	-	-	-	-	
Viande +350 kg	4,60 €	4,27 €	4,10 €	3,93 €			

Tendance : Commerce calme et équilibré. quorum non atteint, application des chiffres du réseau.

Jeunes bovins entrée abattoirs U= *Viande hors Bl/Parth*



Gros bovins morts entrée abattoir *(en euros/kg net, frais de transport inclus)* — *Cotations du Bassin Grand Sud du 08/05/17 au 14/05/17*

Jeunes Bovins 12 à 24 mois	U+	U=	R+	R=	O+	O=	P+	P=
Viande hors BI/Parth	3,96 €	3,93 €	-	-				
Vaches								
Viande hors BI/Parth - 10 ans +350 kg	4,86 €	4,59 €	4,22 €	3,87 €	-			
Charolaise - 10 ans +350 kg	-	-	4,05 €	3,89 €				
Races mixte					3,41 €	3,45 €		
Races lait						-	2,99 €	2,93 €
Génisses	**U=**	**U-**	**R+**	**R=**	**O+**			
Viande mixte lait	-	-	-	-	-	-		
Viande +350 kg	4,63 €	4,45 €	4,25 €	-				

Tendances

SEM. 20/2017

Bovins de boucherie

Le climat commercial est plus calme avec des abatteurs qui couvrent plus facilement leurs besoins, pour cette seule semaine complète de mai. Les abatteurs régulent leur activité, pour être au plus près de la demande de leurs clients. Les transactions sont tendues avec des tarifs sans grand mouvement pour les femelles Charolaises, Limousines ou croisées de qualité bouchère. L'ambiance commerciale est calme et seule la modestie de l'offre sur les marchés permet un maintien des prix dans les génisses ordinaires ou les réformes allaitantes de choix secondaire. En laitières, les volumes disponibles sont plus étoffés ce qui permet aux industriels de mieux planifier leurs achats. Cela n'a pas d'impact sur les prix pour cette semaine avec des tarifs reconduits dans l'ensemble des vaches Frisonnes et Montbéliardes. En jeunes bovins, les tarifs évoluent très peu, avec un commerce de plus en plus contractualisé ou basé sur le prix des cotations régionales. La demande italienne reste mesurée et le marché intérieur pour la découpe, reste confrontée au prix des vaches et surtout des avants qui partent pour le minerai.

Broutards

L'activité commerciale est favorisée par les premières sorties de mâles herbés, qui attisent une demande italienne. Les premiers lots sont souvent de qualité avec une bonne croissance. Les tarifs sont en progression dans les bons mâles Charolais ou Limousins. La demande est également régulière dans la marchandise plus légère ou de conformation plus commune même si les tarifs pratiqués restent discutés. En femelles, les transactions sont suivies pour les bonnes laitonnes herbées sur l'Italie, mais l'ambiance reste calme dans les légères pour le marché espagnol.

En raison du jeudi de l'ascension, le bouclage du journal étant avancé, nous n'avons pas reçu toutes les cotations de cette semaine.

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 22/05/2017*

Agneaux (484)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)		2,93 - 3,40	2,68 - 3,23
Gras (38-44 kg)	-	2,99 - 3,31	2,23 - 2,94
Gras (44-50 kg)	-	2,63 - 2,92	-
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (179)	**U *(mini-maxi)***	**R *(mini-maxi)***	**O *(mini-maxi)***
(-60 kg)	-	0,75 - 0,93	-
(+60 kg)	0,97 - 1,29	0,82 - 0,97	-
Divers			
Béliers (8) :	-	-	
Agneaux maigres : 86 à 94 €	-	2,39 -2,91	-
Caprins (58) : 11 à 40 €		-	0,31 - 1,84
Boucs :			
Divers (1) :			

Ovins : 730 . Offre de saison en agneaux. Apports plus importants en brebis et en caprins.

Agneaux : Les bons lots tirent leur épingle du jeu avec quelques centimes de baisse. Le recul des prix est plus marqué dans les lots de moindre qualité et mal triés.

Brebis : Nouvelle baisse des prix mise en cause par des sorties nationales importantes après la période de détention pour la PCO. Cette situation ne devrait toutefois pas durer puique les besoins sont importants

Béliers/Caprins : Cours inchangés.

Prochain merché le jeudi 8 juin (pesée 7h00 et Vente 9h00). L'heure de clôture d'annonce est desormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 15/05/2017*

Ovins : 64	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux laitons	115 - 126	3,00 - 3,03
Brebis	45 - 107	0,79 - 1,28
Béliers	87 - 130	0,97 - 1,20

Présentation de bonne qualité, malgré cela on notera un fléchissement des tarifs en agneaux et brebis. Peu d'invendus.

Prochain marché le lundi 29 mai 2017 aux horaires habituels.

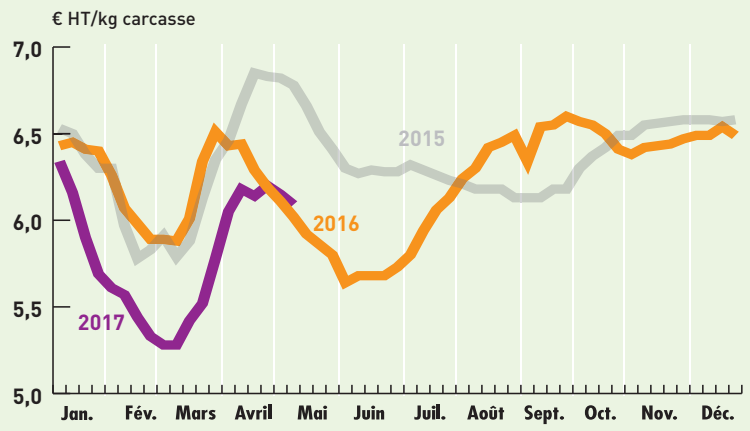
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 08/05/17 au 14/05/17*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,26 €	5,69 €
Couvert	16-19 kg	6,35 €	6,22 €	5,69 €
Gras	13 -16 kg	5,50 €	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,24 €	5,14 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 08/05 au 14/05/17*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,09 €	**6,96 €**	**2,31 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 08/05/2017 au 14/05/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,10	7,05	-	-	-	-	-
	Var.		-0,09	-0,10					
	R	6,59	6,69	6,65	-	6,26	6,51	6,54	-
	Var.	-0,12	-0,13	-0,13		-0,10	-0,01	-0,10	
	O	-	5,78	5,78	-	5,90	5,78	-	-
	Var.					0,08	-0,01		
3 (couverts)	U	-	6,92	6,87	6,03	-	6,35	6,11	5,33
	Var.		-0,14	-0,15	-0,02		-0,11	-0,14	-0,17
	R	6,41	6,56	6,48	5,99	6,26	6,22	6,01	5,50
	Var.	-0,21	-0,10	-0,07	0,19	0,07	-0,02	-0,07	-0,09
	O	5,94	5,93	5,95	5,33	5,69	5,69	5,56	5,03
	Var.	0,12	0,09	0,14	0,13	0,01	0,06	0,06	0,08
4 (gras)	U	-	-	-	-	5,50	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-		5,24	5,05	-
	Var.						-0,03	-0,03	
	O	-	-	-	-		5,14	5,00	-
	Var.						=		

Zone nord : Agneaux : Les cours confirment leur baisse saisonnière. Brebis : Bonne marchandise recherchée. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 9 mai) :
«Cours facilement reconduits.»

Porcins

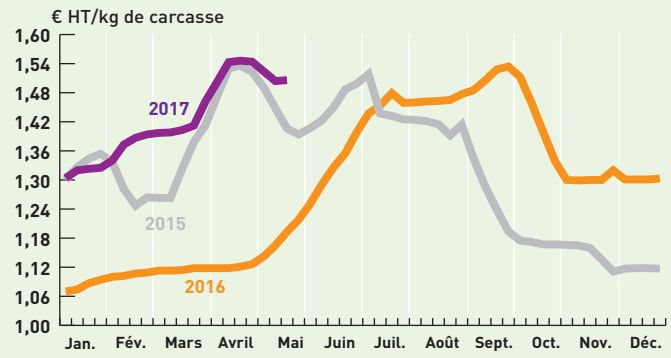
Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 741 porcs présentés) *Cotations du lundi 15 mai 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,506 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 05/05/17 au 11/05/17*

1,71 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

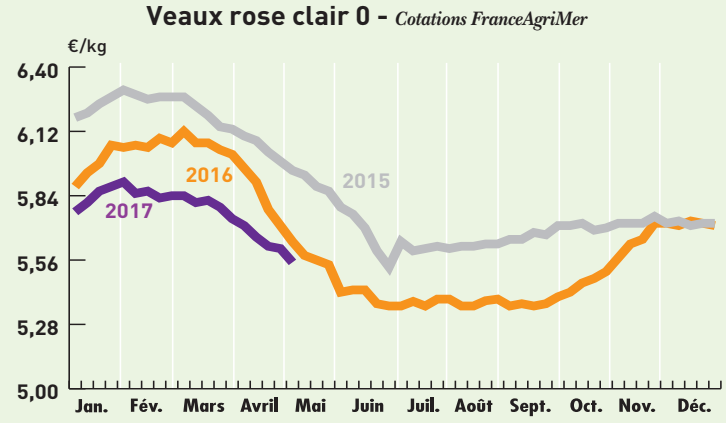
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 08/05/17 au 14/05/17*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,91 €	-	-
U	-	7,29 €	5,68 €	-
O	-	5,55 €	4,35 €	3,63 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 15/05/17 au 19/05/17*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.10j-4 sem (supérieure élevage)*	83	535 - 600 €	350 - 410 €	INC	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		170 - 260 €	100 - 120 €	115 - 145 €	105 - 130 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		270 - 380 €	180 - 240 €	205 - 240 €	140 - 170 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		440 - 530 €	260 - 330 €	250 - 290 €	INC
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*		190 - 290 €	160 - 210 €	110 - 200 €	90 - 120 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 08/05/17 au 14/05/17*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	3,25 €	2,80 €	-	-
Bons	3,05 €	2,50 €	2,50 €	

Céréales

Marché du 27 avril 2017

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or	meunier 74 kg/hl	mai-juin	155	N C
	68 kg/hl/12 fourrager	mai-juin	140	N C
Nord Côte-d'Or	meunier 74 kg/hl mini	mai-juin	155	N C
	68 kg/hl /12 fourrager	mai-juin	140	N C
Aube	meunier	mai-juin	152	N C
	fourrager 70 kg/hl	mai-juin	141	N C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	fourrager 58 kg/hl	mai-juin	122	N C
Sud Côte d'Or	60 kg/hl	mai-juin	125	N C
	58 kg/hl	mai-juin	117	N C
Nord Côte d'Or	60 kg/hl	mai-juin	125	N C
	58 kg/hl	mai-juin	117	N C

TRITICALE	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Hte Saône/Yonne			inc.	C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	50-51 kg/hl	mai-juin	160 à 163	N C

MAÏS	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube		mai-juin	172	N C

POIS	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Cote d'Or/Yonne/Aube	Fourrager	mai-juin	210	N C

Luzerne déshydratée	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	18% 1ère main	5 de juin	174	T
	18% 1ère main	11 de juin	176	T

Pulpes de betteraves	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main	6 d'oct.	163	T
	6 mm 1ère main	12 d'oct.	163	T

Ovins

Sicafome *(prix moyen au kg vif)* — *Marché de Moulins-Engilbert du 22/05/2017*

Agneaux (484)	E *(mini-maxi)*	U *(mini-maxi)*	R *(mini-maxi)*
Gras (-38 kg)		2,93 - 3,40	2,68 - 3,23
Gras (38-44 kg)	-	2,99 - 3,31	2,23 - 2,94
Gras (44-50 kg)	-	2,63 - 2,92	-
Gras (+50 kg)	-	-	-
Laitons (-38 kg)	-	-	-
Laitons (38-44 kg)	-	-	-
Laitons (+44 kg)	-	-	-
Brebis (179)	**U *(mini-maxi)***	**R *(mini-maxi)***	**O *(mini-maxi)***
(-60 kg)	-	0,75 - 0,93	-
(+60 kg)	0,97 - 1,29	0,82 - 0,97	-
Divers			
Béliers (8) :	-	-	
Agneaux maigres : 86 à 94 €	-	2,39 -2,91	-
Caprins (58) : 11 à 40 €		-	0,31 - 1,84
Boucs :			
Divers (1) :			

Ovins : 730 . Offre de saison en agneaux. Apports plus importants en brebis et en caprins.

Agneaux : Les bons lots tirent leur épingle du jeu avec quelques centimes de baisse. Le recul des prix est plus marqué dans les lots de moindre qualité et mal triés.

Brebis : Nouvelle baisse des prix mise en cause par des sorties nationales importantes après la période de détention pour la PCO. Cette situation ne devrait toutefois pas durer puique les besoins sont importants

Béliers/Caprins : Cours inchangés.

Prochain merché le jeudi 8 juin (pesée 7h00 et Vente 9h00). L'heure de clôture d'annonce est desormais fixée au vendredi 17h30.

Sicagemac (prix au kg vif) — *Marché de Corbigny du 15/05/2017*

Ovins : 64	Prix moy. *(animal)*	Prix moy. *(kg)*
Agneaux laitons	115 - 126	3,00 - 3,03
Brebis	45 - 107	0,79 - 1,28
Béliers	87 - 130	0,97 - 1,20

Présentation de bonne qualité, malgré cela on notera un fléchissement des tarifs en agneaux et brebis. Peu d'invendus.

Prochain marché le lundi 29 mai 2017 aux horaires habituels.

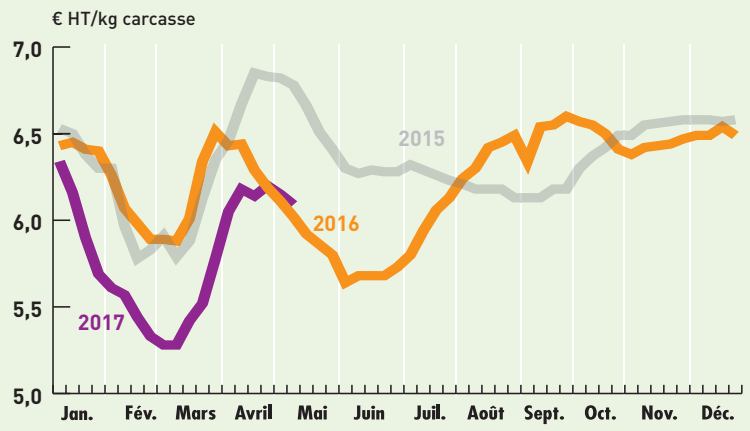
prix entrée abattoir, HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations zone Sud - FranceAgriMer du 08/05/17 au 14/05/17*

	Poids	U	R	O
Couvert	13 -16 kg	-	6,26 €	5,69 €
Couvert	16-19 kg	6,35 €	6,22 €	5,69 €
Gras	13 -16 kg	5,50 €	-	-
Gras	16-19 kg	-	5,24 €	5,14 €

prix moyens pondéré, entrée abattoir HT exprimé en euros/kg de carcasse (5e quartier inclus) — *Cotations FranceAgriMer du 08/05 au 14/05/17*

Prix moyen pondéré des agneaux	Moyenne agneaux Rungis	Prix moyen pondéré des brebis
6,09 €	**6,96 €**	**2,31 €**

Prix moyen pondéré des agneaux



Cotations régionales des agneaux et brebis de boucherie du 08/05/2017 au 14/05/2017

Prix «entrée-abattoir» HT exprimé en euro/kg de carcasse (5ème quartier inclus) frais de transport inclus

AGNEAUX		COTATIONS RÉGIONALES							
		ZONE NORD				ZONE SUD			
État engraissement	Conformation	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg	de 13 à 16 kg	de 16 kg à 19 kg	de 19 kg à 22 kg	+ de 22 kg
2 (ciré)	U	-	7,10	7,05	-	-	-	-	-
	Var.		-0,09	-0,10					
	R	6,59	6,69	6,65	-	6,26	6,51	6,54	-
	Var.	-0,12	-0,13	-0,13		-0,10	-0,01	-0,10	
	O	-	5,78	5,78	-	5,90	5,78	-	-
	Var.					0,08	-0,01		
3 (couverts)	U	-	6,92	6,87	6,03	-	6,35	6,11	5,33
	Var.		-0,14	-0,15	-0,02		-0,11	-0,14	-0,17
	R	6,41	6,56	6,48	5,99	6,26	6,22	6,01	5,50
	Var.	-0,21	-0,10	-0,07	0,19	0,07	-0,02	-0,07	-0,09
	O	5,94	5,93	5,95	5,33	5,69	5,69	5,56	5,03
	Var.	0,12	0,09	0,14	0,13	0,01	0,06	0,06	0,08
4 (gras)	U	-	-	-	-	5,50	-	-	-
	Var.								
	R	-	-	-	-		5,24	5,05	-
	Var.						-0,03	-0,03	
	O	-	-	-	-		5,14	5,00	-
	Var.						=		

Zone nord : Agneaux : Les cours confirment leur baisse saisonnière. Brebis : Bonne marchandise recherchée. **Zone sud :** Application du réseau.

Commentaire FNB

ATTENTION, pas de commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché gros bovins finis cette semaine :

INFORMATION : « Les éleveurs dénoncent toujours les modalités de formation des prix qui ont pour seul objectif de conserver des niveaux de cotations les plus bas possibles. Ces modalités consistent à déterminer un prix de base (communiqué à FranceAgriMer pour les cotations) puis un complément de prix versé plusieurs semaines après l'abattage (non communiqué à FranceAgriMer). Elles s'appliquent tout particulièrement aux bovins valorisés « Eleveur & Engagé ». Les cotations publiées par FranceAgriMer ne reflètent donc pas la réalité de la valorisation des bovins à l'entrée abattoir ».

Commentaire FNB de la situation et des perspectives de marché bovins maigres (au 9 mai) :
«Cours facilement reconduits.»

Porcins

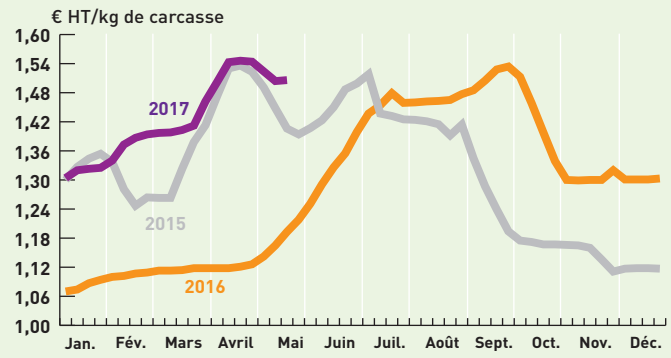
Porcs charcutiers cadran de Plérin (6 741 porcs présentés) *Cotations du lundi 15 mai 2017*

prix moyen (sur une base de 56 TMP) : **1,506 €**

Porcs abattus en Rhône-Alpes *Cotations FranceAgriMer du 05/05/17 au 11/05/17*

1,71 € /carcasse euros

Plérin du lundi



Veaux

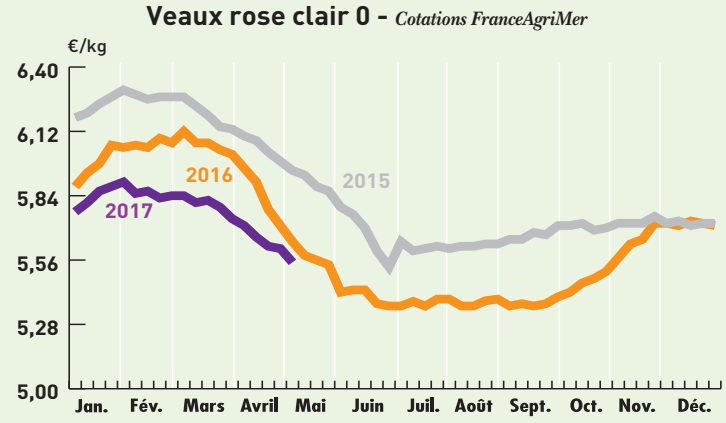
Veaux de boucherie *(kg net entrée abattoir)* — *Cotation nationale FranceAgriMer du 08/05/17 au 14/05/17*

Cat.	Blanc	Rose clair	Rose	Rouge
E	-	8,91 €	-	-
U	-	7,29 €	5,68 €	-
O	-	5,55 €	4,35 €	3,63 €

Jeunes veaux *(prix mini-maxi en euros)* — *Marchés régionaux du 15/05/17 au 19/05/17*

	Apport	Mâles Croisement	Femelles Croisement	Mâles Montbéliards	Laitiers
St-Laurent-de-Chamousset *(veau d'engrais.10j-4 sem (supérieure élevage)*	83	535 - 600 €	350 - 410 €	INC	-
St-Etienne *(veau 45 à 50 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		170 - 260 €	100 - 120 €	115 - 145 €	105 - 130 €
St-Etienne *(veau 50 à 60 kg - Mixte/Mixte - Mixte/Viande)*		270 - 380 €	180 - 240 €	205 - 240 €	140 - 170 €
St-Etienne *(veau conformation superieure)*		440 - 530 €	260 - 330 €	250 - 290 €	INC
Bourg-en-Bresse *(veau 45-50 kg engrais)*		190 - 290 €	160 - 210 €	110 - 200 €	90 - 120 €

Veaux rose clair O - *Cotations FranceAgriMer*



Equins

(prix moyens, kg hors taxe, entrée abattoir) — *Cotations FranceAgriMer du 08/05/17 au 14/05/17*

	Poulains	Chevaux légers	Chevaux lourds	Export kg vif
Extra	3,25 €	2,80 €	-	-
Bons	3,05 €	2,50 €	2,50 €	

Céréales

Marché du 27 avril 2017

N: Nominal; **C**: Camion; **TC**: Train Complet; **P**: Péniche; **A**: Acheteur; **V**: Vendeur; **OA**: Option Acheteur; **OV**: Option Vendeur. **BPMF**: blé panifiable meunerie française. Tous les prix s'entendent en négoce (et non en culture), stade de gros, départ hors-taxe.

BLÉ TENDRE	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Sud Côte-d'Or	meunier 74 kg/hl	mai-juin	155	N C
	68 kg/hl/12 fourrager	mai-juin	140	N C
Nord Côte-d'Or	meunier 74 kg/hl mini	mai-juin	155	N C
	68 kg/hl /12 fourrager	mai-juin	140	N C
Aube	meunier	mai-juin	152	N C
	fourrager 70 kg/hl	mai-juin	141	N C

ORGE FOURRAGÈRE	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	fourrager 58 kg/hl	mai-juin	122	N C
Sud Côte d'Or	60 kg/hl	mai-juin	125	N C
	58 kg/hl	mai-juin	117	N C
Nord Côte d'Or	60 kg/hl	mai-juin	125	N C
	58 kg/hl	mai-juin	117	N C

TRITICALE	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Côte d'Or/Hte Saône/Yonne			inc.	C

AVOINE NOIRE	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube/Yonne	50-51 kg/hl	mai-juin	160 à 163	N C

MAÏS	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube		mai-juin	172	N C

POIS	RÉCOLTE 2016			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Cote d'Or/Yonne/Aube	Fourrager	mai-juin	210	N C

Luzerne déshydratée	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	18% 1ère main	5 de juin	174	T
	18% 1ère main	11 de juin	176	T

Pulpes de betteraves	RÉCOLTE 2017			
Départ	**Spécifications**	**Échéance**	**€/t**	**Observations**
Aube	6 mm 1ère main	6 d'oct.	163	T
	6 mm 1ère main	12 d'oct.	163	T

Matériel

Tracteur

38 - Jeune agriculteur recherche tracteur 4x4 en bon état et avec moins de 6000 heures.
✆ **06 58 04 16 17**

Travail sol

38 - Retraite Vds rotolabour RAU mètres, bon état : 1 000 euros.
✆ **06 42 05 68 42**

89 - VENDS vibroculteur 6 m., 400 euros (réf. 2102)
✆ **06 58 45 44 72**

Récolte

26 - Vends presse moyenne densite John Deere pirouette 4 toupies Fahr bon état cause retraite
✆ **04 75 71 71 76**

38 - Vds cuve en résine 4000 l et 5000 L sur pieds pour récu eau.
✆ **06 75 04 60 70**

42 - Vds presse br JD 540 bon état 2800 euros HT 1994 8000B ficelle liage électrique
✆ **06 86 75 55 04**

58 - VENDS cause retraite roundballer à chambre variable Feraboli extrême 265 LT, TBE + pince à balle élévateur frontal (réf. 21VB1)
✆ **03 86 30 15 63 HR**

71 - VENDS andaineur Claas Liner 390 S en très bon état de marche, garanti sans aucune usure matérielle (réf. 2002)
✆ **06 33 60 15 96**

71 - Vends fauch. Kuhn 602, 702, presse BR Claas Roll 250 Liner Claas 430S, tract. Ren. Ares 640, épandeur 6 T, plateau BR 6 m.
✆ **06 18 54 77 93**

Irrigation

26 - Vds couverture intégrale Bancilhon alu de 50 en 9m croix perches tourniquets 850 euros.
✆ **04 75 85 24 56 (HR)**

Forestier

26 - vds combine scie OMA tapis neuf 5M 2011
✆ **06 70 20 28 42**

Agri. divers

01 - RECHERCHE presses MD, - round baller Welger et Class, - semoirs maïs Nodet, - cover crop, - charrues, - tracteurs MF, Fendt, - mois. batteuses (réf. 200A)
✆ **06 83 37 05 90**

18 - Vends round baller Krone Vario pack 1500, boitier confort 5500 bottes, révisé - faneuse Claas Volto 540, 4 toupies.
✆ **02 48 61 60 33.**

30 - Vds cultivigne et décompacteur Gardell, cover-crops 22- 36- 40- 44 dis, bennes 10- 12- 15 T, chisel et canadien 3 m, charrues nonstop 3- 4 socs, semoirs 2,5- 3- 4 m, www.desmier-agri.com
✆ **04 66 24 26 11**

38 - Vds tracteur Fiat 680, charrue herse, matériels fenaison, remorque plateau BE.
✆ **06 78 38 62 72 HR**

38 - Faucheuse Kuhn pour pièces Aéroengrangeur Mullos.
✆ **04 76 31 84 10**

38 - Achète un tracteur de 20 à 50 cv diesel + Vds 1 tondeuse à gazon Honda tractée en bon état + Vds 1 ponette Schetland 8 ans pucée + Vds un râtelier pour mouton ou poney ou âne couvert 3 points + Vds 1 sulfateuse pour section.
✆ **06 87 84 57 39**

39 - Vds cessation presse balles cubiques Supertino 60x80x240, faucheuse conditionneuse frontale Kuhn 3 m état neuf, autochargeuse 27 m3 - 22 IPN 200 long. 4 m - 2 HPN 220 long. 13 m
✆ **06 81 94 29 10 ou 03 84 51 45 12**

39 - Je donne charrue bisocs revers. pour concours Vognot état neuf
✆ **03 84 71 74 84**

42 - Vds cse cess faucheuse Kuhn 600G2 charrue Huard tr365 Vicon PS603 Ferh hydr ratelier couvert 4 faces 14 B le tout sans tva
✆ **06 86 77 87 71**

42 - Vds andaineur Kuhn 2.80m plateau 2 roues 5.2mx2.20m clot elect port mot elec tond bovins
✆ **04 77 28 65 23**

69 - Vend char 4 roues refait à neuf : plancher, peinture, pneus. Peut se transformer en porte troncs d'arbres (en enlevant le plancher il s'allonge). Armature toute en fer.
✆ **06 13 52 27 12**

69 - Vend aérofaneur de marque Vicon 2 en 1 : il fane et andaine le foin. Super état.
✆ **06 13 52 27 12**

71 - Vends faneuse Kuhn 6401T, pince enrubannage Altec MX double andaineur Kuhn 6000 paletiseur.
✆ **06 87 37 14 14**

71 - Vends faneuse Fella hydro 540, gyrobroyeur Desvoys 1.50, lame niveleuse 2 m Desvoys, remorque 4,9 ridelle 50 BE 4 roues.
✆ **06 14 23 83 37**

71 - Vends faucheuse Krone type AM 280, très bon état. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Vds vis à grain diamètre 125, 8 m, sur chariot, tonne à eau 1.200 L avec bac 600 L, centrale hydraulique Miro avec 2 vérins pour racleur à fumier.
✆ **06 33 57 36 38**

71 - Vds citerne cylindrique fabrication usine l.1,55 m, diamètre 65, tout usage, + 4 masses alourdissement avec p. tracteurs Deutz Same ou autres.
✆ **03 85 24 03 13**

84 - Vds, cse retraite, récep. vend. Vaslin Bucher avec tuyau., pulseur TTZ Thomas 800 l , benne à vendange, grpe de froid pr frigo 150 m3, cuve à vin plastique et acier revêt. époxy, calibreuse fruits à poids avec vide caisse, remorque plate, tracteur MF30, élév. électrique Boss 1,5 T. TBEG.
✆ **06 88 56 09 51**

89 - VENDS broyeur Taarup, roulements couteaux, roues courroie neufs, largeur 2.10 m., prix : 2 000 € HT (réf. 2101)
✆ **06 46 48 55 17**

Véhicule

Utilitaire

89 - Vds VAN MECANO GALVA état neuf 1T4, 1 pl 1/2. (19VB1)
✆ **03 86 33 00 23 répondeur**

Tourisme

39 - Vds Partner 2002 CT ok dans l'état 2 000 euros, pneus neufs
✆ **06 74 41 46 70**

Achat-Vente

Récolte

01 - Vds foin 2016 prix 70E/T + paille 60E/T BR 120X130 + télescopique JCB 526S, 5775 h + godet + fourche à palettes
✆ **06 74 18 42 54**

01 - Vds luzerne 1ère-2ème-3ème coupe secteur Chateau Gaillard
✆ **06.08.09.22.22**

69 - Vds foin sur pied prairie naturelle 10 Ha minimum.
✆ **06 12 34 36 01**

70 - Agri vend livre paille foin de qualité paiement comptant
✆ **06 86 08 38 02 ou 03 84 32 30 91**

Fourrage

18 - Vds paille blé et orge + foin de prairie, bottes rectangles en 235, 60 bottes par camion, tarif selon distance.
✆ **06 03 07 54 83**

71 - Vends foin, récolte 2016-17, + paille 1ère et 2e catégories, stockés à l'abri, livraison assurée.
✆ **06 09 97 91 59**

71 - Vends foin BC et BR, RGI-prairie naturelle, à partir de 75 euros/T départ.
✆ **06 16 91 31 82**

Propriété

Rech. **expl. culture ou élevage.** Vente ou Loc.
C2F-Agri 04 70 58 32 82

21 - RECHERCHE exploitation agricole ou terres agricoles ACHAT ou LOCATION, région St Jean de Losne, Nuits St Georges, Genlis, Plaine. Ecrire à Terres de Bourgogne -1 rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière (réf. 1106)
✆ **TERRES DE BOURGOGNE**

Vends jolie propriété agricole
de polyculture-élevage 75ha et corps de ferme
Commune de LUZY (58)
Cabinet JOURDIER **06.10.18.86.24**

Terrain

38 - Agri cherche terrains fermage ou vente cultivable, étudie ttes propositions en Drôme.
✆ **06 89 44 75 22**

89 - VENDS terres vinicoles AOC St Bris le Vineux 9 ha ZT - ZY (réf. 1901)
✆ **06 07 32 66 24**

Divers

01 - Vds hangar métallique Derobert à démonter disponible de suite H max 7m H mini 4m S 288 m2
✆ **04 74 35 63 89**

18 - Vds bois de chauffage en 2 m, chêne, 24 euros HT/stère départ 18.
✆ **06 03 07 54 83**

Location

Agricole

21 - Cède en location expl. agricole Nord CO, environ 100 HA, élev. allait. AB AV BATS libre sept 2018 (190B)
✆ **07 60 51 72 12**

Offre

Emploi

01 - CUMA recrute chauffeur pour saison estivale, sur période juillet/août, voire juin si possible. Maîtrise des travaux récolte, transport. Age minimum 18 ans, permis B souhaité.
✆ **04 74 51 71 90**

26 - recherche personnes pour cueillette abricots à partir du 10 juillet environ
✆ **06 27 76 57 63**

26 - Recherche personne pour travaux arbo maraîchage à partir de juillet Chantemerle.
✆ **06 89 60 89 48**

Retrouvez nous sur agribourgogne.fr


L'information vous accompagne partout

69 - Recherche chauffeur tracteur et matériel agricole CDD ou CDI.
✆ **06 80 14 29 81**

71 - Cherche aide polyvalent pour centre d'allotement négoce de bestiaux, temps plein.
✆ **03 85 28 05 65**

71 - Pour la rentrée de septembre 2017, RCF en Bourgogne recherche deux jeunes qui seraient en service civique au sein de la radio. L'objectif est de leur permettre pendant 9 mois de découvrir les différents métiers de la radio au sein de l'association RCF en Bourgogne. L'un sera rattaché à l'animation et la technique - l'autre à la rédaction avec des missions liées à ses différents secteurs de la radio. La durée hebdomadaire de travail est de 25 heures. Situation géographique : 7 boulevard Voltaire à Dijon. Le permis B est nécessaire. Aimer être au contact des autres, faire des rencontres, apprécier le milieu associatif, avoir des qualités humaines : optimisme, sourire, ouverture d'esprit... sont souhaitables.Toute personne intéressée ou souhaitant avoir plus de renseignements peut contacter la radio : rcfenbourgogne@rcf.fr
✆ **03 80 38 90 90**

ESPACE Affaires

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Nouveau site e-commerce
www.central-pieces-agri.com

Maison Familiale Rurale
MFR MARCOLES
Suite à l'ouverture BAC PRO Maintenance des Matériels (option : matériels agricoles) par Apprentissage, rentrée 2017, nous recherchons un mécanicien agricole avec expérience min. 3 ans. 25 km d'Aurillac.
Antenne CFA MFR ARA MARCOLES
04 71 64 72 29 ou 06 07 91 84 78

BOUÉ S.A.R.L.
RAINURAGE OU SCARIFICATION DES BETONS GLISSANTS
RAINURAGE CAILLEBOTIS
DÉCOUPE BÉTON POUR POSE DE RACLEURS
bouesarl@orange.fr ● www.boue-sarl.com
02 99 47 89 36

Remorque Lambert
ALLIANCE
Remorque Lambert
CU 18 T
Tandem 130 - Côtés H 1150 + Rehausses H 550
16 990 € Franco base
53440 La Chapelle au Riboul
02 43 00 75 31
www.lambert-sa.com

VIDEO SURVEILLANCE DOMAINE
Caméras HD pour une surveillance de qualité
Produits sélectionnés par CAMÉRAIL
02 48 24 46 76

BÉTONS OU CAILLEBOTIS GLISSANTS ?
. RAINURAGE / SCARIFICATION BÉTON
. RAINURAGE CAILLEBOTIS
. RAINU'RAIL®
découpe de rainures pour racleurs auto.
Vermot
www.vermot-rainurage.com
N°Vert 0 800 77 01 85
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

Elan
LAMPE PROJECTEUR HALOGÈNE
LUMIÈRE, INTENSITÉ, AUTONOMIE
A batterie plomb/acide (6 V) et chargeur incorporé :
Dotée d'une ampoule Krypton (1A), cette lampe extrêmement puissante à faisceau réglable, contacteur deux positions (2 intensités) dispose d'une autonomie de 3 h 30 (7 heures avec ampoule standard 0,5 A). Robuste, étanche, sans entretien, livrée avec cordon de charge et bandoulière (poids 0,800 g).

53€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 219501

RINÇOTOP®
✆ 01 49 84 94 28

Le RINÇOTOP®, pratique, simple et robuste est un appareil, qui raccordé à une arrivée d'eau claire, permet de rincer efficacement les bidons de produits de capacité de 1 à 20 litres, notamment lors de leur transfert dans les cuves de tous types de pulvérisateurs agricoles.
Cet appareil comprend :
• Un pistolet en plastique robuste, résistant à haute pression maxi 5 bars. • Un conduit en tube inox coudé qui après avoir vidé le produit dans la cuve, peut s'enfoncer et aller au plus profond du bidon, le rincer et récuperer dans cette cuve le produit résiduel en évitant les éclaboussures. • Une buse rotative fendue en tête, propulsant un jet à force laminaire qui pulvérise l'ensemble de l'intérieur du bidon, évacuant les résidus phytosanitaires dans la cuve, et facilitant un nettoyage complet de celui-ci. En récupérant ces résidus, vous protégez l'environnement, gagnez en efficacité sur le transfert du produit et économisez jusqu'à 5% du produit utilisé.
152€ TTC FRANCO DE PORT
RÉF. 30001

BON DE COMMANDE
à faire parvenir, accompagné de votre règlement par chèque à l'ordre de : REUSSIR - ELAN
4/14 rue Ferrus - Hall B - 3ème étage
CS 41442 - 75683 PARIS Cedex 14
Elan ✆ 01 49 84 94 28

N° RÉFÉRENCE	QUANTITÉ	PRIX unitaire € TTC	PRIX total € TTC
219501		53,00	,
30001		152,00	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
		,	,
TOTAL À PAYER € TTC - Franco de port			,

SOCIÉTÉ :
Adresse :
.....
Ville :
Code Postal : Tél. :
Livraison sous 8 jours et sous réserve des stocks disponibles.
Conditions de vente disponibles sur demande. RCS Caen 388 308 637
EAGIS - Photos non contractuelles

Agent Arboricole
OUVRIER PAYSAGISTE

Contrat de travail : CDI 35H/semaine
Secteur d'activité : Arboriculture / Paysage
Statut de l'entreprise :
Groupement d'employeurs départementalAgriRessources 21
N° Siret : 537 884 397 000 28
Date prévue d'embauche : Immédiate
Salaire : 9.76€ (A définir selon compétences)
Lieu de travail : Secteur de Santenay

Descriptif du poste

Le Groupement d'employeurs départemental Agri Ressources 21 recrute un **salarié polyvalent** en arboriculture et en entretien de paysage.
Vous êtes mis à disposition de mai à septembre chez un adhérent paysagiste, pour les travaux d'entretien des jardins. D'octobre à avril chez un arboriculteur, pour les activités liées à l'entretien et à la production du verger, **les travaux manuels (taille, éclaircissage, cueillette, pose des filets para-grêle)**
Vous justifiez d'une expérience significative en arboriculture et en entretien de paysage. Rigueur, autonomie et ponctualité seront appréciés
Permis B et véhicule indispensables
Compétences : Entretenir une plantation - Repérer la présence de nuisibles et constater la nature et l'étendue des dégâts - Entretenir un outil ou matériel- Techniques d'effeuillage - Techniques d'éclaircissage - Connaitre les Pathologies végétales.

Merci d'adresser
votre candidature (Réf. SANT) à :
GE AGRI RESSOURCE 21
Sabine Gondeaux
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière ou geagricoles21@gmail.com

Agent Élevage
BOVIN/OVIN H/F

Contrat de travail : CDI 35H/semaine
Secteur d'activité : polyculture élevage
Statut de l'entreprise :
Groupement d'employeurs départemental Agri Ressources 21
N° Siret : 537 884 397 000 28
Date prévue d'embauche : Immédiate
Salaire : 9.76€
Lieu de travail : Thenissey et Billy Les Chanceaux
Formation : CAPA/BEPA
Expérience : Expérience professionnelle, permis B et véhicule exigés

Descriptif du poste

Le Groupement d'employeurs départemental Agri Ressources 21 recherche **un agent d'élevage** pour une mise à disposition chez deux exploitants en Polyculture Élevage.
Vous aurez pour mission, dans le respect des consignes de l'exploitant, **le soin aux animaux (alimentation, surveillance, paillage, vêlage,) le suivi des cultures (travail du sol, semis, récolte).**
Vous justifiez d'une première expérience professionnelle en agriculture, et maitrisez la conduite d'engins agricoles.

Merci d'adresser
votre candidature à :
GE AGRI RESSOURCE 21
Sabine Gondeaux
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière ou geagricoles21@gmail.com

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Recherchons des Saisonniers pour l'Épuration et Castration Maïs

Le Groupement d'Employeur AGRI RESSOURCES 21 a mis en place une offre de service «clef en main» pour répondre à la problématique des producteurs, à savoir le recrutement de **nombreux salariés saisonniers** pour l'épuration puis la castration du maïs.
À cet effet, nous recherchons des saisonniers sur les secteurs **Seurre, Saint JEan de Losne, Brazey, Arc sur Tille et Saint Julien**.
La phase épuration devrait débuter aux alentours **du 25 juin** pour une période de **dix jours** minimum et la phase castration début juillet 2017.
Avis aux fils et filles d'agriculteurs, aux neveux et nièces, et à leurs amis... !

Contact : GE AGRI RESSOURCES 21
03.80.68.67.68 / groupementmais21@gmail.com

Agent d'Élevage Laitier H/F

Contrat de travail : CDI à temps partiel :
12 heures par semaine à Pralon
14 heures par semaine à Villy en Auxois
Salaire : 9.76€
Formation : BEPA souhaité
Expérience : Expérience professionnelle, permis B et véhicule exigés

Descriptif du poste

Le Groupement d'employeurs départemental Agri Ressources 21 recrute **un agent d'élevage laitier** (H/F) pour un contrat CDI à temps partiel sur une exploitation en polyculture élevage laitier sur le secteur de Sombernon.
Vous aurez pour mission principale la gestion du troupeau :
- La traite,
- les soins aux animaux (alimentation, paillage, curage, vêlage),
- la surveillance (repérer les chaleurs, détecter les maladies...).

Vous aurez pour missions secondaires selon les besoins :
- L'entretien des prés et des clôtures,
- les travaux de fenaison.

Vous justifiez d'une première **expérience professionnelle en élevage laitier** qui vous permettra de travailler en autonomie.
Poste à pourvoir en CDI à temps partiel.

Merci d'adresser
votre candidature à :
AGRI RESSOURCE 21
Sabine Gondeaux
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière ou geagricoles21@gmail.com

OFFRE PARTAGE SALARIAL

Le Groupement d'Employeurs Agri Ressources 21 recherche des exploitations agricoles intéressées par un salarié en temps partagé (novembre à mai)

Le salarié est actuellement occupé 6 mois de l'année, de mai/juin à octobre. Titulaire d'un BPREA, 14 années d'expériences en polyculture élevage

Pour tout renseignement, veuillez contacter :
GE AGRI RESSOURCE 21
Sabine Gondeaux
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière ou geagricoles21@gmail.com

Chauffeur Agricole Saisonnier

Canton : Précy Sous Thil
Contrat de travail : Contrat saisonnier. CDD 2 mois -Temps complet
Secteur d'activité : Grande Culture
Statut de l'entreprise : Groupement d'employeurs départemental Agri Ressources 21
N° Siret : 537 884 397 000 28
Date prévue d'embauche : juillet
Salaire : 9.76€
Date de l'offre : 13/03/2017
Formation : Permis SPL / CACES Télescopique
Expérience : Expérience professionnelle, permis B et véhicule exigés

Descriptif du poste

Le Groupement d'employeurs départemental Agri Ressources 21 recherche un **Chauffeur Agricole Saisonnier** pour une mise à disposition chez un exploitant en Grande Culture.
Vous aurez pour mission, dans le respect des consignes de l'exploitant, **la manutention de balles rectangulaires de paille avec un télescopique, regroupement dans les champs, mise en meule et chargement de camions, transport.**
Vous justifiez d'une première expérience professionnelle en agriculture, permis SPL et Caces télescopique indispensable.

Merci d'adresser
votre candidature à :
GE AGRI RESSOURCE 21
Sabine Gondeaux
1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière ou geagricoles21@gmail.com

71 - L'Association Diocésaine de Dijon recrute responsable éditorial en charge de la communication (H/F), CDI, poste situé à Dijon à pourvoir dès que possible. Adresser candidature (lettre de motivation et CV) à : Diocèse de Dijon, service des ressources humaines, Dio21/CDP, 20 rue du Petit Potet, BP 57989, 21079 Dijon cedex ou à :
✆ **recrutement@eveche-dijon.com**

01 - CTRM Atelier réparation spécialiste moteurs, effectue réfection sur tracteur, engins agricoles et viticoles, TP... Rectification culasses. Vente pièces moteur. http://michelservignat.wix.com/ctrm
✆ **06 63 43 51 15**

69 - Eta Rivoire - tous semis maïs, céréales, prairie, etc multiespèce, fertilisation sur labour, simplifié, sur prairie en direct.
✆ **06 61 52 27 99**

Demande

Emploi

71 - Couple recherche travaux dans les vignes pour les travaux en vert.
✆ **06 22 65 86 06**

Proposition

Commerciale

12 - Ass. agriculteurs www.amis-voyageursaveyron.fr prop. voyage agricole touristiq. Texas Louisiane 7-18 nov.
✆ **06 23 94 58 30**

Mariage

Rencontre

38 - Monsieur 71 ans, sérieux cherche dame sérieuse pour faire un couple et rompre la solitude télé.
✆ **04 76 64 54 40**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

PETITES ANNONCES — 3, 10 ou 27 départements

Annonces réservées aux particuliers - Le journal accepte les petites annonces jusqu'au lundi 12h00.

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE *(en lettres capitales lisibles, une lettre par case, une case blanche entre chaque mot)*

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❒ **Annonce encadrée : 3,05 €TTC** ❒ **Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC**

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION (S)

❒ **RÉGIONALE - 3 départements**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❒ 1 Parution **10 €**
❒ 2 Parutions **15 €**
❒ Parution supplémentaire **5 €**
(identiques et consécutives)

❒ **GRANDE RÉGION - 27 départements**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe et Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Haute-Saône, Savoie, haute-Savoie, Vosges, Territoire de Belfort, Yonne)
❒ 1 Parution **29 €**
❒ 2 Parutions **43€**
❒ Parution supplémentaire **15 €**
(identiques et consécutives)

❒ **VALLÉE DU RHÔNE ET BOURGOGNE - 10 départements**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône-et-Loire, Yonne, Vaucluse)
❒ 1 parution **17 €** ❒ 2 parutions **26 €** ❒ Parution supplémentaire **10 €** *(identiques et consécutives)*

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❒ Tracteurs
❒ Matériels de travail du sol
❒ Matériels de récolte
❒ Matériels de traitement
❒ Matériels arbo-viti
❒ Matériels de distribution
❒ Matériels d'épandage
❒ Matériels d'irrigation
❒ Matériels forestiers
❒ Matériels travaux publics
❒ Matériels de cave
❒ Matériels de manutention
❒ Matériels de station
❒ Matériels de taille
❒ Materiels agricoles divers
❒ Véhicules utilitaires
❒ Véhicules tourisme
❒ Ventes/achats de récoltes
❒ Cultures sous abris
❒ Plants/pépinières/Droits à produire
❒ Bâtiments professionnels
❒ Propriétés achat/ventes
❒ Terrains
❒ Locations agricoles
❒ Locations autres
❒ Offres d'emplois
❒ Demandes d'emplois
❒ Propositions commerciales
❒ Offres de service
❒ Mariage-rencontres
❒ Divers
❒ Animaux divers
❒ Bovins
❒ Caprins
❒ Ovins
❒ Porcins
❒ Equins
❒ Volailles/Lapins
❒ Chiens
❒ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÉGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code Postal :
❒ Je joins un chèque de €TTC à l'ordre de Terres de Bourgogne
❒ Je règle par CB la somme de €TTC
carte N° |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_| |_|_|_|_|
expire fin |_|_|/ |_|_| signature:
Banque

Terres de Bourgogne
1 rue des Coulots CS 80075
21110 Bretenière
Tél.: 03.80.78.90.40
Fax : 03.80.70.08.02

Votre justificatif comptable

A découper et à conserver
parue le:.....
Nom - Prénom :.....
Adresse :
.....
.....
Collez ci-dessous votre annonce parue dans le journal

Montant :.....TTC
(dont TVA 20 % soit.....€)

Animaux

Bovin

18 - Vends choix de TB reproducteurs charolais, HBC, nés en décembre 2015 et janvier 2016 tous hivernés au pré et aptes à la saillie, avec toutes garanties sanitaires et livraison assurée. Prix très raisonnables. SCEA Bonnichon H. et J., 18170 Le Châtelet.
✆ **06 81 38 47 12**
ou 02 48 56 21 49
ou 06 07 91 98 08

21 - Elevage charolais GAEC HENRIOT vends 1 taureau adulte 5 ans,fils de Devred, - veaux 16 mois reproducteurs, origine IA, vêlage facile, garanties sanitaires. (réf. 0307)
✆ **06 21 88 22 77**

SIMMENTAL FRANCE
Vente Génisses Simmental
Catalogue en ligne
à partir du 22 mai 2017
sur www.simmentalfrance.fr
Contact : 06 75 23 25 93
jb.geoffray@simmentalfrance.fr

21 - Elevage charolais HBC, EARL GABORY Bruno - Jeux les Bard VEND 1 taureau 5 ans, origine Bernard Dessauny, cause consanguinité + veaux de 15 mois, IBR A, GS.(19VB3)
✆ **06 87 43 40 33**

38 - Elevage Limousin vds vaches, génisses pleines, mâles repro. 1 à 3 ans HBL garanties san.
✆ **06 12 05 40 97**

57 - Vends génisses Monbéliardes, vêlage août, CI, Bio.
✆ **06 84 91 18 90**

58 - Eleveur limousin VEND taureaux aptes pour la saillie HBL ou non, ind. IBR, TGS. David Thoulé - Le Couault - Diennes Aubigny (réf. 010F)
✆ **03 45 82 90 10**
06 10 09 65 69

58 - - 21 - Elevage charolais HBC, GAEC de Beaumont - Aligny en Morvan et EARL Guenot Nicolas - Allerey VEND taureaux 17 mois à partir de 1 800 euros et 2 ans, IND IBR, livraison toutes distances (réf. 120H)
✆ **06 70 34 71 84**

58 - EARL BATHO Serge VEND taureaux 2 ans, - veaux 15 mois et 1 adulte 3 ans, naisseur Hatenon - Cyrano - Glamour (réf. 140A)
✆ **06 83 68 07 96**

58 - VENDS reproducteurs CHAROLAIS 12 - 15 mois, HBC. GAEC Touillon-Moiron - Decize (réf. 140B)
✆ **06 19 82 08 94**

58 - Vends gros veaux reproducteurs charolais, 18 mois HBC IBR à Gresle Challement (1903)
✆ **03 86 29 62 74**
07 87 95 74 94

58 - VENDS taureau deux ans IBR A, vac. FCO. Boulin Gilbert - Sermages (réf. 2001)
✆ **06 72 62 50 76**
03 86 84 21 44

69 - Eleveur limousin HBL veut taureau reproducteur inscrit 3 ans fils de Bavardage, TGS, très calme, déjà utilisé sur génisse. Livraison possible.
✆ **06 82 22 56 77**

69 - Vds génisses Montbéliardes de 4 mois à 20 mois.
✆ **06 86 33 31 74**

71 - Vds T.B. taureaux repro. charolais, HBC, 2 et 3 ans, IBR A, au pré. Dumont J.-P.
✆ **06 07 57 55 40**

71 - VENDS taureaux HBC, viande et gabarit, hiverné au pré. GAEC Goulliard (réf. 190A)
✆ **06 74 09 49 89**
03 85 79 40 98

71 - Elevage charolais HBC vend bons taureaux de 2 et 5 ans, IBR A, TGS, livraison possible. Ducert Claude, Martigny-le-Comte.
✆ **06 07 75 81 61**

71 - Choix de taureaux charolais HBC, 12 à 17 mois, TGS, IBR A, livraison. Chatillon J.-M., Mesvres.
✆ **06 15 93 22 70**

71 - Vds taureaux 18 mois et veaux de l'année, HBC, garanties sanitaires et livraison, indem. IBR. Gaec Dufraigne 71190 La Tagnière.
✆ **06 07 69 80 55**
06 07 31 03 42

88 - Vends jeunes mâles Blond d'Aquitaine 16 mois type viande ou élevage très calmes vêlage facile ttes garanties sanitaires et livraison, 1 grosse vache de 8 ans gestante très calme
✆ **06 12 85 67 49**
03 29 30 81 40

Ovin

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ **06 08 06 98 65**

Chien

21 - DISPARU mon FOX TERRIER, poil dur, FONTANGY 21390, mâle, castré, pucé, appartenant à personne seule, chien de compagnie, pas de chasse, je vous en prie appelez-moi, récompense, merci beaucoup (réf. 2103)
✆ **06 74 38 59 37**
juliettaz@live.fr

26 - Vds chiots border coli non LOF parents excellents mere lisa 158wem Siret 34924390700012
✆ **06 86 49 81 50**

38 - Vends chiots Beaucerons 14 semaines identifiés vaccinés vermifugés, N° Identification : 250268710160558.
✆ **06 41 50 57 34 HR**

69 - Cause arrêt chasse, chien 2 ans Griffon Vendéen X Porcelaine n°165 EMZ Siret 523 223 629.
✆ **04 74 26 32 89**

Chasse-Gibier

07 - Spécialiste lapins de Garenne repris en parc adaptation garantie livraison documentation
✆ **06 82 28 12 19**

PETITES ANNONCES
03 80 78 90 40

Terres de Bourgogne
Bien plus qu'un journal professionnel agricole !
Un partenaire pour votre **communication papier, web et marketing**. Découvrez toutes nos compétences et solutions pour une communication adaptée, pertinente et efficace.
www.agribourgogne.fr/event
Pub
Conception
Éditorial
Digital
Marketing

Les offres d'emploi de l'APECITA

AR004346 - CÔTE D'OR
INGÉNIEUR AGRONOME R&D SYSTÈMES DE POLYCULTURE-ÉLEVAGE H/F
Etablissement d'enseignement supérieur. Réaliser des enquêtes de terrain, étude bibliographique sur l'autonomie protéique, analyser de données dans le cadre du PSDR POEETE (réfléchir la POlyculture Elevage au niveau des Exploitations et des Territoires). Bac+5 Agro/agri, Connaissance des systèmes de production, Travail en équipe, Autonomie. CDD 6 mois. Déplacements en Rhône Alpes.

12140 - ALSACE
TECHNICO COMMERCIAL - DEVELOPPEMENT COMMERCIAL « BOISSONS » H/F
Petite structure de transformation de fruits. Sous la responsabilité du gérant : lancement et accompagnement commercial de produits à la conquête de nouveaux marchés. Personne avec un excellent relationnel, qui aime les produits de qualité. Bonnes connaissances requises dans les moyens de communication modernes/nouvelles modalités de vente. Le permis PL et la carte conducteur seraient un plus pour d'éventuelles livraisons. La maitrise de l'Allemand serait un autre atout. Débutant accepté. Entrée dès que possible en CDI. Rémunération selon profil.

AR004321 - COTE D'OR
MONITEUR H/F
Etablissement de formation privé. Interviendra sur le Bac Pro Conduite et Gestion d'une Entreprise du Secteur Canin et Félin. Enseignement économie agri. en classe de 2nde, enseignement zootechnie comparée, Cynologie, accompagnement élèves sur corrections plans d'étude et rapports de stage en 1ère et Terminales. Niveau II mini. Exp. filière canine et féline ou petits animaux idéal. CDD 12 mois temps plein. Possibilité CDI dans structure.

AR004445 - ALSACE
CHARGE DE MISSION ADMINISTRATION RH H/F
Groupement d'Intérêt Économique recrute, en CDI, en vue d'optimiser la gestion des activités et projets de ses différentes structures de l'économie sociale et solidaire (activités espaces verts et bois, maraîchage biologique, mises à disposition...). Sous la responsabilité des gérants et directeurs de structures, en appui direct auprès des responsables opérationnels, et en tant que membre de l'équipe de direction, vous serez chargé de : mettre en place des outils pour structurer les activités RH des différentes structures, suivre l'administration RH et assurer un reporting à l'équipe de direction, mettre en place des outils de gestion pour organiser, suivre et contrôler les activités (RH, certification qualité services, mais aussi une partie financière/comptable,...) assurer la veille réglementaire (droit du travail, assurance, par ex) relatives aux activités et projets des structures (développement activités nouvelles, projets d'investissement..) Vous travaillerez avec des salariés permanents (personnel administratif et comptable, accompagnateurs sociaux) et des personnes en contrat d'insertion. Le poste pourra évoluer vers la responsabilité du GIE. BAC+3/5 en RH ou comptabilité/droit. Expérience impérative en gestion des RH et gestion de projets. Personne rigoureuse, avec un intérêt pour l'Économie Sociale et Solidaire. Maîtrise des outils bureautiques indispensable + logiciels « gestion de projet » souhaité. Allemand apprécié. Poste à pourvoir dès que possible en CDI.

AR004480 - EST/NORD-EST
TECHNICO-COMMERCIAL METHANISATION BIOGAZ H/F
Société innovante qui conçoit, installe et met en service des installations de méthanisation permettant de valoriser des déchets organiques d'origine agricole et IAA. Une quinzaine de références en France, et connait aujourd'hui une forte demande, dans les secteurs Nord et Nord-Est. Vous prospectez, développez et renforcez les relations auprès d'une clientèle d'agriculteurs, de porteurs de projets, d'exploitants en méthanisation à la ferme et d'industriels de la gestion de déchets. Vous établissez et suivez les offres commerciales. Entièrement responsable de vos résultats, vous développez votre périmètre avec une grande autonomie. Idéalement issu d'une formation technico-commerciale (BAC+3/+ 5), exp de 3 ans min. dans vente aux agriculteurs (machinismes, robots etc). Dynamique, autonome et volontaire, vous êtes avant tout orienté résultat. Doté d'une aisance relationnelle forte, vous êtes prêt à vous investir sur la durée. Vous vivez sur la région et êtes habitué aux déplacements réguliers. Salaire à définir. Ordinateur et téléphone fournis. Poste basé en home-office.

AR003016 - NIEVRE
TECHNICIEN ELEVAGE « BOVIN VIANDE » H/F
OPA. Organisation et réalisation de la collecte des données pour l'évaluation génétique (pesées et pointages) et commentaires des résultats. Réalisation et développement de conseils en alimentation et en génétique (Plan accouplement, Tri Génisses...). Ingénieur, Licence ou BTS avec expérience, avec une bonne connaissance de l'élevage allaitant, aptitudes d'appréciation morphologique des bovins viandes ou agrément pointeur (acquis ou en cours d'obtention). Qualités d'animalier et de contact avec les animaux, intérêt pour les travaux pratiqués sur les bovins et la manipulation des animaux. Capacité d'analyses et de synthèse et aptitude à prescrire un conseil global sur l'atelier bovin viande. Mettre en avant la carte des services. Animer un groupe d'éleveur. Faculté de créer des liens avec nos partenaires. Aptitudes à travailler en équipe. Capacité d'écoute, qualité relationnelle, sens du conseil. Maîtrise des logiciels de base informatique. Rigueur et méthode. Permis B. CDI à partir du 1er juillet 2017. Rémunération selon grille salariale et expérience.

AR004361 - TERRITOIRE DE BELFORT
EMPLOYÉ HORTICOLE H/F
Entreprise Horticole Floriculture en forte croissance, plantes à massif, plantes fleuries, replants de légumes sur 4500 m² couvert. Rempotage, préparation, réception, suivi de culture, livraison, déchargement, arrosage, gestion de production. Bac horticole floriculture ou BTS floriculture. Débutant accepté. Autonomie, connaissance des plantes et des conditions de cultures, motivé, dynamique. CDI. Salaire à définir selon expérience.

Pour obtenir les coordonnées des entreprises, contactez la délégation la plus proche :
Bureau de Colmar Tél. 03.89.22.24.87 •Bureau de Dijon Tél. 03.80.70.27.37
N'hésitez pas à consulter l'ensemble de nos offres d'emploi sur le site :
www.apecita.com dans la rubrique Emploi



Selon l'Arrêté du ministère de la Culture et de la Communication du 22 décembre 2016 modifiant l'arrêté du 21 décembre 2012 relatif au tarif annuel et aux modalités de publications des annonces judiciaires et légales, le tarif des annonces légales de Terres de Bourgogne est fixé pour l'année 2017 à 1,81 € HT le millimètre colonne pour les départements de la Côte d'Or et de la Nièvre et à 1,88 € HT le millimètre colonne pour le département de l'Yonne. Ce prix est établi selon les prescriptions et la présentation imposées par ledit arrêté sur la base du nombre de lignes de référence de 40 signes (espaces inclus), composées en corps 6,5 exprimé en point pica, soit une hauteur de 2,288 mm/ligne.

CÔTE D'OR

SUCCESSION

Par décision du TGI de Dijon en date du 06/04/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme FREY MONIQUE décédée le 02/07/2016 à Dijon (21). Réf. 0218016383/IS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL212119328

Par décision du TGI de Dijon en date du 06/04/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. BOUCHARD ERNEST décédé le 06/02/2013 à Dijon (21). Réf. 0218016384/IS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL212119329

Par décision du TGI de DIJON en date du 06/04/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme HENRIOT CECILE décédée le 25/12/2013 à Nuits ST Georges (21). Réf. 0218016382/IS. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL212119330

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme STEVENS CHRISTINE décédée le 17/12/2015 à AUXERRE (89) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218006269/PC.

AL212119333

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de M. DEBROIS JEAN décédé le 07/05/2015 à Semur en Auxois (21) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218006262/PC.

AL212119335

TRANSFERT DE SIÈGE

ESCADRILLE

**Société à responsabilité limitée
au capital de 30 995 euros
Siège social
15 boulevard Maréchal Leclerc
21240 TALANT
523 182 863 RCS DIJON**

Aux termes d'une délibération en date du 12/05/17, l'AGE des associés de la SARL ESCADRILLE a décidé de transférer le siège social du 15 boulevard Maréchal Leclerc, 21240 TALANT au ZI de Lhérat 63310 RANDAN à compter du 12/05/12, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

Pour avis

La Gérance

AL212119321

ADDITIF

ADDITIF

Additif à l'annonce n° 212019281 passée dans le n°1425 du 19.05.2017

Droit de vote et admissions aux assemblées, tout actionnaire est convoqué aux Assemblées et chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agréments : actions librement cessibles entre associés uniquement.

AL212119324

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

**Département de la Côte-d'Or
Communes de GENLIS,
MAGNY-SUR-TILLE,
VARANGES et IZIER**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet de nouveau parcellaire de l'aménagement foncier agricole et forestier et le programme des travaux connexes

Les propriétaires fonciers et les titulaires de droits réels compris dans le périmètre d'aménagement foncier des Communes de **Genlis, Magny-sur-Tille et Varanges** avec extension sur celle d'**Izier** ainsi que le public sont informés que la Commission intercommunale d'aménagement foncier a procédé à l'établissement du projet de nouveau parcellaire et du programme des travaux connexes. Les nouvelles limites seront matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes, au plus tard pour le début de l'enquête.

Conformément aux articles R.123-8 à R.123-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime, une enquête publique sur le projet de nouveau parcellaire et le programme de travaux connexes est ouverte du **lundi 22 mai 2017 à 15h00 au jeudi 29 juin 2017 à 19h00** à la mairie de **Genlis**. Pendant cette période, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête aux horaires d'ouverture suivants de la mairie (du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h30, le vendredi de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 17h00).

A cet effet, M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon a désigné, le 13 avril 2017,

M. Daniel DEMONFAUCON en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête comprend les pièces et avis suivants :

- le plan d'aménagement foncier agricole et forestier comportant l'indication des limites, de la contenance et de la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles dont l'attribution est envisagée, la désignation des chemins, routes et lieux-dits, l'identité des propriétaires et, le cas échéant, l'identification des emprises des boisements linéaires, haies, plantations d'alignement et autres structures paysagères en application de l'article L.123-8 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

- un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qui lui appartiennent ;

- un mémoire justificatif des échanges proposés précisant les conditions de prise de possession des parcelles aménagées et les dates auxquelles cette prise de possession aura lieu compte tenu des natures de cultures et des habitudes locales et, le cas échéant, de la conformité du projet des travaux connexes et du nouveau plan parcellaire aux prescriptions environnementales ;

- l'indication des maîtres d'ouvrage des travaux connexes prévus à l'article L.123-8 du Code Rural et de la Pêche Maritime, avec pour chacun d'eux l'assiette des ouvrages qui leur est attribuée, et le programme de ces travaux arrêté par la Commission intercommunale d'aménagement foncier avec l'estimation de leur montant et de la part qui revient aux propriétaires et aux Communes ;

- l'étude d'impact et son résumé non technique définis par l'article 2 du décret n° 77-1141 du 12 octobre 1977 pris pour l'application de l'article 2 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature ;

- l'avis de l'autorité environnementale mentionné aux articles L.122-1 et L.122-7 du Code de l'Environnement ;

- ,une copie de la décision de la Commission départementale d'aménagement foncier fixant le seuil de tolérance par nature de culture en application de l'article L.123-4 du code Rural et de la Pêche Maritime ;

- un registre d'enquête destiné à recevoir les observations des intéressés et du public.

Durant l'enquête, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Genlis, siège de l'enquête, les :

-lundi 22 mai 2017 de 15h00 à 18h00
- mardi 30 mai 2017 de 9h00 à 12h00
- vendredi 16 juin 2017 de 9h00 à 12h00
- lundi 26 juin 2017 de 9h00 à 12h00
- jeudi 29 juin 2017 de 16h00 à 19h00

pour y recevoir ses observations, lesquelles seront consignées sur le registre susvisé.

Les observations pourront également être adressées pendant l'enquête sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet du Conseil Départemental (www.cotedor.fr) ou par courrier postal à

M. Daniel DEMONFAUCON, commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie de Genlis – Enquête publique AFAF – 18 avenue de Général de Gaulle – CS 50036 – 21110 Genlis.

Un avis d'enquête portant ces indications sera affiché en mairie de Genlis, Magny-sur-Tille, Varanges, Izier et publié sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (http://www.cotedor.fr) quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Cet avis est également notifié à tous les propriétaires inclus dans le périmètre de l'aménagement foncier agricole et forestier.

A l'issue de l'enquête, la copie du rapport et des conclusions du commissaire-enquêteur pourra être consultée en mairie de Genlis aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à la Préfecture du Département de la Côte-d'Or, au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur son site (http://www.cotedor.fr) pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette enquête, la Commission intercommunale d'aménagement foncier se réunira pour examiner les observations et réclamations formulées. Les décisions prises par la Commission seront notifiées individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception à chaque réclamant.

L'autorité responsable du projet d'aménagement foncier est le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (Service Agriculture et Aménagement rural) auprès duquel toute information complémentaire peut être obtenue.

En application des articles L.123-13, D.127-4 et D.127-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime :

- les effets de la publicité légale faite avant le transfert de propriété sont, en ce qui concerne les droits réels autres que les servitudes, privilèges et hypothèques, conservés à l'égard des immeubles attribués si la mention en est faite dans le procès-verbal des opérations avec la désignation de leurs titulaires ;

- les inscriptions d'hypothèques et privilèges prises avant la date de clôture des opérations ne conservent leur rang antérieur sur les immeubles attribués que si elles sont renouvelées à la diligence des créanciers dans le délai de six mois après la clôture des opérations.

Au terme des dispositions de l'article L.121-19 du Code Rural et de la Pêche Maritime et de l'arrêté du Président du Conseil Général de la Côte-d'Or du 28 septembre 2010 fixant la liste des travaux dont la préparation et l'exécution sont soumises à autorisation jusqu'à la clôture de l'opération d'aménagement foncier, la préparation et l'exécution des travaux suivants de nature à modifier l'état des lieux sont soumises à autorisation du Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or, après avis de la Commission intercommunale d'aménagement foncier, à l'intérieur du périmètre d'aménagement foncier : « tous travaux de nature à modifier l'état des lieux, notamment les travaux dans les espaces boisés, haies et plantations, les semis et plantations d'essences forestières, la création ou le comblement de fossés, les travaux de drainage, la construction de bâtiments ».

En outre, il est impérativement demandé aux propriétaires et exploitants de ne pas modifier les bornes qui seront implantées pour le début de l'enquête. Si une borne est enlevée ou endommagée, il y a lieu de le signaler au géomètre. Celle-ci ne doit pas être réimplantée par l'exploitant ou le propriétaire qui s'exposerait à des sanctions.

Dijon, le 14/04/17

Le Président

AL212119158

ARRETE POUR PRESCRIPTION D'UNE ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE AU CHEMIN RURAL DE CHAMP ROND

Le Maire de SUSSEY,

VU le code rural,

VU le code des relations entre le public et l'administration,

VU les délibérations du Conseil Municipal de SUSSEY en date du 9 janvier 2017 relatives au chemin rural dit de Champ Rond,

ARRETE

ARTICLE 1 :

Une enquête publique est organisée afin d'informer le public et de recueillir ses appréciations et observations sur le projet suivant concernant le chemin rural dit de Champ Rond :

- élargissement et redressement de l'emprise d'une partie de ce chemin,

- création (ou ouverture) d'une nouvelle portion de chemin,

- désaffectation (ou suppression) d'un tronçon de ce chemin devenu inutile après la création du nouveau tracé et la réalisation des travaux prévus de viabilité.

ARTICLE 2 :

Le dossier mis à l'enquête comprend :

. une notice explicative,

- un plan de situation,

. une appréciation sommaire par nature des travaux à effectuer,

. un plan parcellaire indiquant les limites des parcelles riveraines et les limites projetées de la voie, ainsi qu'une liste nominative des propriétaires des parcelles comprises en tout ou partie entre ces dernières limites, lesquels propriétaires seront informés de la réalisation de la présente enquête publique..

ARTICLE 3 :

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposés à la mairie pendant quinze jours consécutifs du 10 juin 2017 jusqu'au 24 juin 2017 inclus les jours et heures d'ouverture du secrétariat, à savoir le samedi de 9 à 12 heures, afin que chacun puisse en prendre connaissance et faire enregistrer ses observations éventuelles.

ARTICLE 4 :

Monsieur Pierre ALEXANDRE, domicilié à DIJON 21000 – 16 rue de Montchapet est désigné commissaire-enquêteur.

Il se tiendra à la disposition du public à la mairie le 14 juin 2017 de 16 à 18 heures et le 24 juin 2017 de 10 à 12 heures.

Les observations formulées par écrit peuvent lui être adressées par voie postale à la mairie et non à son domicile personnel, mais de manière qu'elles puissent lui parvenir avant la clôture de l'enquête.

ARTICLE 5

A l'expiration du délai fixé à l'article 3, le registre sera clos, coté et paraphé par le commissaire-enquêteur. Celui-ci disposera alors d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier et ses conclusions.

ARTICLE 6

Le présent arrêté sera affiché à la porte de la mairie à compter du 13 mai 2017, c'est-à-dire 27 jours avant l'ouverture de l'enquête.

L'accomplissement de cette formalité sera constaté et justifié par un certificat du maire.

Par ailleurs, le présent arrêté sera publié dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département.

Fait à SUSSEY, le 13 mai 2017

LE MAIRE :

Gérard SAGETAT.

AL212119312

**Département de la Côte d'Or
Commune d'IZIER
avec extension partielle
sur les communes
de Magny-sur-Tille et Genlis**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet de nouveau parcellaire de l'aménagement foncier agricole et forestier et le programme des travaux connexes

Les propriétaires fonciers et les titulaires de droits réels compris dans le périmètre d'aménagement foncier de la Commune d'Izier avec extension sur celles de Magny-sur-Tille et Genlis ainsi que le public sont informés que la Commission communale d'aménagement foncier a procédé à l'établissement du projet de nouveau parcellaire et du programme des travaux connexes. Les nouvelles limites seront matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes, au plus tard pour le début de l'enquête.

Conformément aux articles R.123-8 à R.123-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime, une enquête publique sur le projet de nouveau parcellaire et le programme de travaux connexes est ouverte du lundi 12 juin 2017 à 14h00 au jeudi 13 juillet 2017 à 12h00 à la mairie d'Izier. Pendant cette période, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête aux horaires d'ouverture suivants de la mairie (lundi de 14h00 à 19h00, mardi de 14h00 à 17h30 et le vendredi de 14h00 à 18h00) ainsi que sur le site internet du Conseil Départemental (www.cotedor.fr) et depuis un poste informatique en mairie d'Izier aux horaires susmentionnés.

A cet effet, M. le Président du Tribunal Administratif de Dijon a désigné, le 20 avril 2017,

M. Jean-Marc DAURELLE en qualité de commissaire enquêteur.

Le dossier d'enquête comprend les pièces et avis suivants :

- le plan d'aménagement foncier agricole et forestier comportant l'indication des limites, de la contenance et de la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles dont l'attribution est envisagée, la désignation des chemins, routes et lieux-dits, l'identité des propriétaires et, le cas échéant, l'identification des emprises des boisements linéaires, haies, plantations d'alignement et autres structures paysagères en application de l'article L.123-8 du Code Rural et de la Pêche Maritime ;

- un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qui lui appartiennent ;

- un mémoire justificatif des échanges proposés précisant les conditions de prise de possession des parcelles aménagées et les dates auxquelles cette prise de possession aura lieu compte tenu des natures de cultures et des habitudes locales et, le cas échéant, de la conformité du projet des travaux connexes et du nouveau plan parcellaire aux prescriptions environnementales ;

- l'indication des maîtres d'ouvrage des travaux connexes prévus à l'article L.123-8 du Code Rural et de la Pêche Maritime, avec pour chacun d'eux l'assiette des ouvrages qui leur est attribuée, et le programme de ces travaux arrêté par la Commission communale d'aménagement foncier avec l'estimation de leur montant et de la part qui revient aux propriétaires et aux Communes ;

- l'étude d'impact et son résumé non technique définis par l'article 2 du décret n° 77-1141 du 12 octobre 1977 pris pour l'application de l'article 2 de la loi n° 76-629 du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature ;

- l'avis de l'autorité environnementale mentionné aux articles L.122-1 et L.122-7 du Code de l'Environnement et le mémoire en réponse à cet avis ;

- une copie de la décision de la Commission départementale d'aménagement foncier fixant le seuil de tolérance par nature de culture en application de l'article L.123-4 du code Rural et de la Pêche Maritime ;

- un registre d'enquête destiné à recevoir les observations des intéressés et du public.

Durant l'enquête, le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie d'Izier, siège de l'enquête, les :

- lundi 12 juin 2017 de 14h00 à 18h00
- lundi 26 juin 2017 de 14h00 à 18h00
- jeudi 6 juillet 2017 de 14h00 à 18h00
- jeudi 13 juillet 2017 de 9h00 à 12h00

pour y recevoir ses observations, lesquelles seront consignées sur le registre susvisé.

Les observations pourront également être adressées pendant l'enquête sur le registre dématérialisé accessible sur le site internet du Conseil Départemental (www.cotedor.fr) ou par courrier postal à

M. Jean-Marc DAURELLE, commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : Mairie d'Izier – Enquête publique AFAF – 1 rue de la Mairie – 21110 Izier.

Un avis d'enquête portant ces indications sera affiché en mairie d'Izier, Magny-sur-Tille, Genlis et publié sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (www.cotedor.fr) quinze jours avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci. Cet avis est également notifié à tous les propriétaires inclus dans le périmètre de l'aménagement foncier agricole et forestier.

A l'issue de l'enquête, la copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée en mairie d'Izier aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à la Préfecture du Département de la Côte-d'Or, au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur son site internet (www.cotedor.fr) pendant une durée d'un an.

A l'issue de cette enquête, la Commission communale d'aménagement foncier se réunira pour examiner les observations et réclamations formulées. Les décisions prises par la Commission seront notifiées individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception à chaque réclamant.

L'autorité responsable du projet d'aménagement foncier est le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (Service Agriculture et Aménagement rural) auprès duquel toute information complémentaire peut être obtenue.

Dijon, le 9/05/2017

Le Président

AL212119319

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

**SELAS « Didier NOURISSAT
Hugues MISSEREY,
Ivan STRIFFLING, Maël VIARD
et Marjolaine NOURISSAT
-GONTHIER »,**

**Notaires associés
23 rue Buffon - 21000 DIJON**

Avis de changement de régime matrimonial

Suivant acte reçu par Me Maël VIARD, notaire à DIJON, le 18/05/2017, M. Daniel, Adolphe, Jean CLERGET, retraité, né à DIJON (21) le 30/12/1936, et Mme Gaëtane, Christiane FUSARO, retraitée, née à DIJON (21) le 11/10/1942, son épse, dt à DIJON (21000), 13 rue Roger Gauchat. Mariés sans contrat à DIJON (21) le 28/04/1962, ont adopté pour l'avenir le régime de la communauté universelle avec clause d'attribution intégrale de communauté en cas de dissolution du mariage par le décès de l'un des époux.

Oppositions à adresser, s'il y a lieu, dans les 3 mois de la date de parution du présent avis, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par exploit d'huissier, auprès de Me Maël VIARD.

Pour avis et mention.

Me Maël VIARD, notaire.

AL212119340

MODIFICATION DE STATUTS

BAKER-SHAKESPEARE

**Société civile immobilière
au capital de 5 000 euros
Siège social : rue du Glacis
21190 Meloisey
818 740 219 RCS Dijon**

L'AGE du 20/02/2017 a décidé, à compter de ce même jour, de remplacer la dénomination sociale Baker-Shakespeare par «Côte d'Or Investissements», et de transférer le siège

social du 15, rue Maizières - 21200 Beaune au : rue du Glacis 21190 Meloisey. En conséquence les articles 3 et 4 des statuts ont été modifiés. Modification sera faite au

Greffe du Tribunal de commerce de Dijon.

AL212119235

AUTOPARTAGE BOURGOGNE

**Société coopérative d'intérêt
collectif anonyme à capital variable
Au capital initial souscrit de 60 500 euros
Au capital actuel de 94 500 euros
Siège social
2 Bis Cours Fleury 21000 DIJON
R.C.S. Dijon : 795304971**

Aux termes de l'AGO du 30/06/2014, il a été décidé de nommer en qualité de nouvel administrateur pour une période de 4 ans :

- la société MACIF PARTICIPATION Sis 17/21 Place Etienne Pernet 75015 PARIS représentée par M. COLAS DES FRANCS François demeurant 15 Rue Bourchanin 69390 Millery

- M. LOPES Manuel demeurant 4 rue de la Houblonnière 21000 Dijon

- de prendre acte de la fin de mandat de l'administrateur la SARL TB DEVELOPPEMENT DURABLE

Aux termes de l'AGO du 30/06/2015, il a été décidé de nommer en qualité de nouvel administrateur pour une période de 4 ans :

- la Conseil Régional de Bourgogne sis 17 Bld de la Trémouille bp 23502 21035 Dijon Cedex représentée par M. Michel NEUGNOT demeurant 14 Rue de la Fonteugnotte 21140 SEMUR EN AUXOIS

- M. TRIOUX Aurélien demeurant 7A Route de Norges 21490 BRETIGNY

- Mme ALBEJANO Marie-Charlotte demeurant 3 Rue Thérèse Figueur 21000 Dijon

- De prendre acte du changement de représentant permanent de l'administrateur France AUTOPARTAGE en la personne de Nicolas GUENRO demeurant 53 Rue St Nicoals 33800 BORDEAUX en remplacement de M. Jean-Baptiste SCHMIDER

Aux termes de l'AGO du 23/06/2016, il a été décidé de nommer en qualité de nouvel administrateur pour une période de 4 ans :

- M. PROSPA Patrick demeurant 20 Bis Rue Jean Jaurès 21000 Dijon

Aux termes du conseil d'administration 23/11/2016, il a été décidé :

- de transférer le siège social du 2 Bis Cours Fleury 21000 Dijon à la nouvelle adresse au 9 Bis Cours de la Gare 21000 Dijon à compter du 23/11/2016 . L'article 5 des statuts a été modifié en conséquence.

Mentions en seront faites au RCS de Dijon.

AL212119313

SARL «SOCIETE NOUVELLE FAUCHET ROGER»

**Société à responsabilité limitée
au capital de 100.000 euros
Siège social : 12, rue de Cluj
21 000 Dijon
334 456 753 RCS Dijon**

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2017, les associés de la société :

1/ **ont décidé** d'adopter comme nouvelle dénomination sociale, à compter de ce jour : FAUCHET. L'article 2 – Dénomination sociale des statuts a été modifié en conséquence.

2/ ont décidé de la transformation de la Société en Société par actions simplifiée à compter de ce jour Cette transformation entraîne la publication des mentions suivantes :

Capital • Ancienne mention : Le capital social est fixé à 100.000 euros, Il est divisé en 1.000 parts sociales, de 100 euros chacune.

• Nouvelle mention : Le capital social est fixé à 100.000 euros, Il est divisé en 1.000 actions, de 100 euros chacune entièrement libérées.

Forme : • Ancienne mention : Société à responsabilité limitée

• Nouvelle mention : Société par actions simplifiée

Administration • Anciennes mentions : Frédéric DEMONGEOT 11, allée Gerriet - 21240 Talant. **• Nouvelles mentions : Président :** SA ROGER MARTIN, 4, avenue Jean Bertin – Parc technologique, 21000 Dijon, 016 450 157 RCS Dijon représentée par Monsieur Vincent MARTIN demeurant 15, rue des Aliziers – 21 121 Daix,

• Directeur Général : Frédéric DEMONGEOT 11, allée Gerriet - 21240 Talant

Commissaires aux comptes : Les Commissaires aux comptes ont été confirmés dans leurs fonctions. **Admission aux assemblées et droit de vote :** Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé dispose autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Agrément : toutes les cessions d'actions sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Mention au RCS de Dijon.

AL212119316

SIMANNGAU

**Société Civile Immobilière
Siège social ancien
BLENEAU (89220), 41 rue Henri Barbusse
Siège social nouveau
DIJON (21000), 2 Boulevard Thiers
RCS AUXERRE 437 915 143
RCS DIJON en cours**

Par délibération de l'assemblée générale des associés de la société SIMANNGAU en date du 1er avril 2017, il a été décidé :

- de modifier le siège social de la société fixé à BLENEAU (89220), 41 rue Henri Barbusse, et de le transférer à compter du 1er avril 2017, à DIJON (21000), 2 Boulevard Thiers,

- de modifier l'objet social et de supprimer du premier alinéa de l'ARTICLE 2 – OBJET SOCIAL DES STATUTS la phrase suivante : « et notamment d'un immeuble situé à FONTAINE LES DIJON 3 rue Paul Defrance».

Les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention

Me Florence MERLET, Notaire

AL212119325

CUMA DU PONTEAU

**à Saint Germain Les Senailly
N° d'agrément : 21/82/424
RCS Dijon : 324 018 597**

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA DU PONTEAU à 21500 Saint Germain Les Senailly du 16/05/2017 a procédé aux modifications suivantes :

- La mise en conformité de ses statuts selon l'arrêté du 25 Mars 2009

- L'augmentation du montant du Capital Social à 129 828 €

- Le transfert du Siège social à Mairie - Rue des Ecoles – 21500 Senailly

Les actes et pièces concernant les modifications sont déposés au Registre du Commerce et des Sociétés de Dijon.

Le Président de la CUMA

Didier CAVEROT

AL212119327

GROUPEMENT AGRICOLE D'EXPLOITATION EN COMMUN DU DOMAINE PIERRE AMIOT ET FILS

**Groupement Agricole d'Exploitation
en Commun au capital de 106 775,29 euros
Siège social
21220 MOREY ST DENIS
319 346 599 RCS DIJON**

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 avril 2017, il a été décidé avec effet à ce jour :

-de modifier l'adresse du siège social ;

-de transformer le Groupement en Société Civile d'Exploitation Agricole, sans création d'un être moral nouveau ;

La durée n'a pas été modifiée. L'objet social a été reformulé.

NOUVELLES MENTIONS :

Forme : Société Civile d'Exploitation Agricole.

Dénomination sociale : DOMAINE PIERRE AMIOT ET FILS.

Objet social : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles

au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime, c'est-à-dire principalement « les activités correspondant à la maîtrise et à l'exploitation d'un cycle biologique de caractère végétal ou animal et constituant une ou plusieurs étapes nécessaires au déroulement de ce cycle ».

Elle est également compétente pour accomplir les opérations qui sont dans le

prolongement de l'acte de production ou qui ont pour support l'exploitation au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.

Siège social : 27 Grande Rue - 21220 MOREY ST DENIS.

Gérance : Monsieur Jean-Louis AMIOT demeurant 33 Grande Rue - 21220 MOREY ST DENIS, Monsieur Didier AMIOT demeu-

rant 27 Grande Rue - 21220 MOREY ST DENIS.

Cession de parts : les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à

l'agrément des associés à l'exception des cessions réalisées entre associés.

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON.

Pour avis.

AL212119337

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

FIBRE CONNECT

SAS en liquidation
au capital de 5 500 €
8 bis rue du Mont
21310 Belleneuve
820 503 068 RCS Dijon

Décisions de l'associé unique du 09/05/2017 : La dissolution anticipée de la société a été prononcée à compter du 09/05/2017 (cessation définitive d'activité au 30/04/2017) suivi de sa mise en liquidation. Liquidateur : M. Clément BESNARD, Longchamp (Côte d'Or) 21 rue du Bourg, a qui ont été conférés les pouvoirs les plus étendus pour terminer les opérations sociales en cours, réaliser l'actif et apurer le passif. Siège de la liquidation : Belleneuve (21310) 8 bis rue du Mont. Dépôt des actes relatifs à la liquidation au greffe du tribunal de commerce de Dijon.

Pour avis, le représentant légal.

AL212119270

SOCIETE COOPERATIVE LAITIERE DE BOURGOGNE «C.L.B.»

Société coopérative agricole
à capital variable
1, route de Laborde,
21200 Sainte Marie la Blanche
Agrément n° N2579 -
778 164 905 RCS Dijon

Les délégués réunis en assemblée générale extraordinaire plénière le 26 avril 2017 ont décidé la dissolution de la société Coopérative Laitière de Bourgogne - C.L.B. en conséquence de la fusion absorption par la Société Coopérative agricole Union Laitière de la Meuse. Les conditions suspensives de la fusion de la société Coopérative Laitière de Bourgogne «C.L.B.» sont réalisées.

L'assemblée a constaté qu'il n'y avait pas lieu à liquidation, la totalité du patrimoine est transmise à la société absorbante. Pour avis, le Conseil d'Administration.

AL212119317

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Acte SSP du 15/05/2017, il a été constitué une société à responsabilité limitée présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination : MARCOLUIGI,

Siège social : 12 rue Jean LAILLET, Daix (21121),

Objet : la prise de participations dans toutes entreprises, sous quelque forme que ce soit, et l'acquisition de tous titres par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, ainsi que la gestion de ces participations.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS.

Capital : 5 000 €.

Gérance : M. Raoul FONTAO, 12 rue Jean Laillet, Daix (21121),

Immatriculation : Au RCS de Dijon,

Pour avis, le gérant

AL212119283

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 15 mai 2017 à Saulieu, il a été constitué une société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : Pierrick Bougerolle

Forme : Société à responsabilité limitée.

Objet : Charcuterie, traiteur, boucherie, vente de plats à emporter, épicerie, commerce de divers produits d'alimentation (vente de vins, fromages, produits laitiers, produits du terroir,...).

Capital social : 7 500 euros.

Siège social : 42 rue du Marché, 21210 Saulieu.

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Monsieur Pierrick, Yoni Bougerolle, demeurant 42 rue du Marché, 21210 Saulieu.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce de Dijon (Côte d'Or).

Pour avis et mention, le gérant.

AL212119290

AROKARIA

Société par actions simplifiée unipersonnelle
Au capital de 1 000 €
Siège social : 12 rue Saint Andéol
21490 Bellefond
RCS DIJON EN COURS

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à BELLEFOND (21), du 16/05/2017, il a été créé une société par actions simplifiée unipersonnelle présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée Unipersonnelle

Dénomination sociale : Arokaria

Durée : 99 années

Siège social : 12 Rue Saint Andéol, 21490 BELLEFOND

Capital social : 1 000 euros divisé en 1 000 actions de 1 € nominal chacune

Objet :

- La prise de participation au sein de toute société industrielle, commerciale, artisanale et/ou civile ;

- La prestation de services notamment de nature administrative, commerciale et technique, au profit de toute société au sein de laquelle la société détient une participation capitalistique ;

- Le cas échéant, le contrôle et la participation active à la conduite de la politique de développement, de l'ensemble de ses filiales et sous-filiales ;

- Toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes ;

- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

Président : Monsieur Louis, Jean, Maurice BEYER, né le 04/05/1981 à MACON (71), et domicilié à BELLEFOND (21), 12 Rue Saint Andéol.

Accès aux assemblées générales :

Tout associé a droit de participer aux décisions collectives dès lors que ses titres de capital sont inscrits en compte à son nom.

Agrément : Dès lors que le capital de la société est composé de plus de deux associés ou qu'en cas de pluripersonnalité, il est envisagé une cession de titres au profit d'un tiers, la cession de toute valeur mobilière est soumise à une procédure d'agrément préalable de la collectivité des associés

Immatriculation : RCS DIJON

Pour avis

Le président

AL212119311

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte S.S.P daté du 12/05/2017 à Dijon, est constitué une S.C.I:

Dénomination : SCI Label Maison

Objet : Acquisition, administration, gestion par la location ou autrement de tous biens immobiliers

Siège : 5 Impasse des Bleuets, 21300 Chenôve

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation

Capital : Apports numéraire 10 000€ ; Parts librement cessibles

Gérant : M. Cihan ONAL, demeurant 5 Impasse des Bleuets - 21300 Chenôve

Immatriculation : R.C.S. Dijon

Pour avis.

AL212119318

AVIS DE CONSTITUTION

Constitution SSP à Talant en date du 18-05-2017 de: MUSIC AND JAZZ.

Forme: SARL unipersonnelle.

Capital: 1000 Euros.

Siège: 17 Rue De La Paix, 21240 Talant.

Durée: 99 ans.

Gérance: M. Christophe Bruno Guion, 17 Rue De La Paix 21240 Talant.

Objet: Bar Brasserie. RCS: Dijon.

AL212119326

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
6 rue Louis de Broglie
21000 Dijon

SAS JERI - XPRESS

Société par actions simplifiée
au capital de 3 600 euros
Siège social : 20 rue de la Charmette
21000 Dijon

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Dijon du 17 mai 2017, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : SAS JERI - XPRESS

Siège : 20 rue de la Charmette 21000 Dijon

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés

Capital : 3 600 euros

Objet : Le transport public routier de marchandises, déménagement ou location de véhicules avec conducteur destinés au transport de marchandises au moyen de véhicules n'excédant pas 3,5 tonnes.

Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective.

Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession des actions de l'associé unique est libre.

Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.

Président : Monsieur Jérôme RINALDI demeurant à Dijon - 20 rue de la Charmette.

La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Dijon.

Pour avis : Le Président

AL212119331

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date à BLIGNY LES BEAUNE (21200), du 12 mai 2017, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole, présentant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : DOMAINE AURELIE BERTHOD,

Siège : 6 rue de l'Eglise – 21200 BLIGNY LES BEAUNE,

Durée : 99 années à compter de sa date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés tenu par le Greffe du Tribunal de Commerce de DIJON,

Objet : l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L 311-1 du code rural et de la pêche maritime,

Capital : 50 000 euros constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire,

Gérance : Monsieur Vincent FOURNIER demeurant 6 rue de l'Eglise – 21200 BLIGNY LES BEAUNE, pour une durée indéterminée,

Cession de parts : Sont dispensées d'agrément les cessions consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou descendants du cédant.

Pour avis, le représentant légal

AL212119332

CADRE DE VIGNES

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à ALOXE-CORTON (21420) du 18

mai 2017 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société civile immobilière.

Dénomination sociale : CADRE DE VIGNES.

Siège social : 8 rue des Corton - 21420 ALOXE-CORTON.

Objet social :

- l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers,

à usage d'habitation, professionnel, agricole, viticole, commercial ou industriel - la mise

en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance - la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés - la Société pourra également consentir tout cautionnement et toute garantie même hypothécaire sur son patrimoine tant pour la réalisation de son objet social que pour le développement de l'activité économique réalisé directement ou indirectement par ses associés et éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société

au Registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire.

Gérance : Monsieur Rémi POISOT demeurant 14 avenue Charles Jaffelin – 21200 BEAUNE.

Clauses relatives aux cessions de parts : sont dispensées d'agrément les cessions

consenties à des associés ou au conjoint de l'un d'eux ou à des ascendants ou

descendants du cédant - agrément des associés représentant au moins les trois-quarts

des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.

La Gérance

AL212119338

LA FONTAIGNOTTE

Par Assp du 19.5.2017, il a été constitué une SASU dénommée : LA FONTAIGNOTTE.

Capital : 5 000€.

Siège : 4 place Notre-Dame, 21140 Semur-En-Auxois.

Objet : Exploitation de tous fonds de commerce de Salon de thé, Restaurant, Brasserie, Sandwicherie à consommer sur place et à emporter ; Exploitation de gîtes et chambres d'hôtes ; Organisation d'évènements tels que vernissage, expositions, cours de cuisine... ; Vente ou échange d'objets mobiliers usagés.

Durée : 99 ans.

Président : Mme TSAÏ Fabienne, 7 rue Saint-Lazare, 75009 Paris, pour une durée indéterminée.

Admission aux assemblées et droit de vote : Chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Transmission des actions : Cessions libres entre associés et soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés envers les tiers.

Immatriculation au RCS de Dijon

AL212119339

NIÈVRE

➜ SUCCESSION

La Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, curatrice de la succession de Mme BONNOTTE CHRISTIANNE décédée le 25/07/2015 à NEVERS (58) a établi l'inventaire et le projet de règlement du passif. Réf. 0218002718/PC.

AL582119340

Par décision du TGI de NEVERS en date du 05/04/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme LAUNAY FRANCOISE décédée le 06/05/2012 à Moulins (03). Réf. 0218016219/PC. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL582119341

Par décision du TGI de NEVERS en date du 05/04/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme THIBAULT RAYMONDE décédée le 17/07/2016 à ST Pierre Le Moutier (58). Réf. 0218016221/PC. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL582119342

Par décision du TGI de NEVERS en date du 05/04/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme MINOT MARIE décédée le 08/07/2016 à Nevers (58). Réf. 0218016218/PC. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL582119343

Par décision du TGI de NEVERS en date du 05/04/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de Mme VERGER CELINE décédée le 28/05/2016 à Nevers (58). Réf. 0218016216/PC. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL582119344

Par décision du TGI de NEVERS en date du 05/04/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. GUIGNES GERARD décédé le 13/06/2016 à Decize (58). Réf. GUIGNES/PC. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL582119345

Par décision du TGI de Nevers en date du 24/03/2017 la Directrice régionale des finances publiques de Côte-d'Or, 25 rue de la Boudronnée 21047 Dijon cedex, a été nommée curatrice de la succession vacante de M. DIANCOURT GUY décédé le 02/07/2016 à Nevers (58). Réf. 0218015889/PC. Les créanciers doivent déclarer leur créance par lettre recommandée avec AR.

AL582119346

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

SARL JJB

JJB, SARL au capital de 1.000 €, durée 99 ans à compter du 01/03/2011, objet : jeux et amusements publics, manèges, attractions foraines, ventes de confiseries et boissons non alcoolisées sur fêtes, foires et parc d'attractions, Chez Cid Gestion, moulin de Chazeau, 58110 ROUY, 534 652 268 RCS de Nevers.

Le gérant BEAU JEAN-JOEL demeurant 116 Plateau des Glières 86000 Poitiers, informe que par décision de l'AGE en date du 09/05/2017 il a été décidé de transférer le siège social chez RIDE GESTION, 1Ter rue E. Adam, Rés Sirènes 2, 34340 Marseillan à compter du 09/05/2017.

Mention sera faite aux RCS de Nevers et Béziers.

AL582119332

MARWA

SASU au capital de 1000 €
Siège social : 30T rue Grande rue,
60730 Ully Saint-Georges
822 225 900 RCS de Compiègne

Le Président en date du 15/05/2017, a décidé de transférer le siège social au 2, rue des fontaines, 58310 Saint-Amand-en-Puisaye

Présidence : M. MASTI Mohamed 43, rue Fernand PENA - 93700 Drancy.

Radiation au RCS de Compiègne et immatriculation au RCS de Nevers.

AL582119335

➜ CONVOCATION

Société Coopérative Agricole
des Eleveurs
de Chevaux de Course – SCAECC
750 843 799 R.C.S. Nevers
Agrément HCCA N° 12032

AVIS DE CONVOCATION

Assemblée Générale Ordinaire Annuelle

Les associés de la SCAECC sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire annuelle le 9 juin 2017, à 10h30, au Haras de Cercy, 2 rue des Haras, 58340 Cercy la Tour, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration ;

2. Présentation des résultats financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

3. Lecture du rapport général du Commissaire aux Comptes ;

4. Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 ;

5. Quitus aux Administrateurs ;

6. Affectation du résultat ;

7. Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions conclues entre les Administrateurs, certains associés et la Coopérative et décisions à cet égard ;

8. Pouvoirs au Conseil d'Administration et budget pour la formation des Administrateurs à la Gouvernance des Coopératives ;

9. Renouvellement du quart des Administrateurs du collège des coopérateurs dont le mandat arrive à échéance : D. BERLAND; J. BREST ; G. de BRONDEAU ; J. CYPRES ; A. QUESNY ;

10. Constatation de la variation du capital social à la clôture de l'exercice ;

11. Pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités légales ;

12. Questions diverses.

Ils ont la faculté de prendre communication, au siège social, des comptes annuels ainsi que du rapport du Conseil d'Administration se rapportant à l'exercice clos le 31 décembre 2016, des rapports du Commissaire aux Comptes, du texte des résolutions qui leur seront proposées ainsi que du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle de l'année précédente.

Le Conseil d'Administration

AL582119328

➜ MODIFICATION DE STATUTS

SA ORECA
Expertise Comptable
19 rue Delorme 03000 MOULINS

MON TAXI 58

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social
14 Avenue Dufaud 58180 MARZY
823 014 964 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 20/04/2017, l'associé unique a décidé

d'étendre l'objet social aux activités de : transport public routier de personnes avec un seul véhicule n'excédant pas neuf places, ou un véhicule taxi ;fourniture de prestations de service au profit d'entreprises et de sociétés de transport routier, telles que conseil, gestion, régulation, facturation, secrétariat, mise à disposition de salariés, conduite de véhicules. et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.

Pour avis, La Gérance

AL582119325

GAEC ANDRIOT TRINQUET

Domaine des Beaujards
58300 Verneuil
Au capital de 363 500 euros
RCS Nevers - 479 114 365

Par effet d'un acte sous seing privé en date du 15 avril 2017, ont été prises les résolutions suivantes :

- Transformation du GAEC en EARL prenant effet le 15 avril 2017 et disposant des caractéristiques suivantes :

Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

Objet : activités agricoles

Dénomination sociale : EARL ANDRIOT-TRINQUET

Siège social : Domaine des Beaujards - 58300 Verneuil

Gérants : ANDRIOT Lionel et TRINQUET Laure

Capital social : 363 500 euros divisé en 36 350 parts de 10 euros représentatives de biens mobiliers

Durée : 99 ans

Immatriculation : La société fera l'objet d'une modification au Greffe du Tribunal de Commerce de Nevers

Pour avis, la gérance.

AL582119327

FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES FRANCE

SA S.A. au capital de 73.444.960 €
Rue Pierre Timbaud
58600 Garchizy
350 693 586 RCS Nevers

Suivant décisions en date du 23/3/2017, il a été décidé de nommer en qualité de: - président directeur général et administrateur Monsieur Ciro CASAPULLA, Via Donaudi 15- 10090 CASTIGLIONE TORINESE Italie, en remplace ment de Monsieur Vito ALFARANO.

- administrateur Madame Marion CHAIX épouse JEAUNEAU, 48, route de Saint Fortunat 69370 Saint Didiier au Mont d'Or, en remplace ment de Monsieur Michele PISATURO.

AL582119333

FIDUCIAL SOFIRAL

Société d'Avocats
12 rue Lamartine
58000 Nevers

CATEL COUVERTURES

SAS au capital de 3 000 euros
15 Route de Nevers
58700 Sichamps
RCS Nevers 801 790 973

Délibération du 01/04/2017 : l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé la transformation de la Société en SARL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.

La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 3 000 euros, divisé en 300 parts sociales de 10 euros chacune. Cette transformation rend nécessaire la publication des

mentions suivantes :

Sous sa forme de SAS, la Société était dirigée par un Président : M. Julien CATEL et un Directeur Général : Mme Véronique GOMEZ

Sous sa nouvelle forme de SARL, la Société est gérée par M. Julien CATEL, dt 49 Route de Cervenon 58700 PREMERY.

Pour avis.

Le Président.

AL582119334

ANNONCES LEGALES
03 80 78 90 42

CUMA NH3

N° d'agrément : 58-219
RCS NEVERS 318 688 223

MODIFICATION

L'Assemblée Générale Extraordinaire de la CUMA « NH3 » à Brinay, réunie le 10 Mai 2017, a décidé

- de mettre en conformité ses statuts avec l'arrêté du 25 mars 2009,

- de transférer son siège social de Domaine Moro – Brinay – 58110 Chatillon en Bazois à La Mairie de Brinay – Le Bourg – 58110 BRINAY.

- de proroger la durée de la CUMA de 99 années à dater du 10 Mai 2017 sauf prorogation ou dissolution anticipée

Le Président de la CUMA

Mr Eric RHOUMY

AL582119337

➜ VENTE

HOTEL & RESIDENCE VARENNES VAUZELLES

Aux termes d'un acte sous seing privé signé à St Arnoult en Yvelines le 24 mars 2017 enregistré au SIE de VERSAILLES SUD le 28 mars 2017, Bordereau n°2017/293 Case n°1 , la société BALLADINS VARENNES VAUZELLES, SARL au capital de 7 700 € dont le siège social est 9, rue Henri Martin 92100 BOULOGNE BILLANCOURT immatriculée au RCS de NANTERRE sous le numéro 448 868 885 a vendu à la société HOTEL & RESIDENCE VARENNES VAUZELLES SARL au capital de 10 000.00 € dont le siège social est 12 rue Jean-Henri Fabre VARENNES VAUZELLES (58640), immatriculée au RCS de NEVERS sous le numéro 828 336 073, son fonds de commerce d'hôtellerie 12 rue Jean-Henri Fabre VARENNES VAUZELLES (58640).

La présente cession est consentie moyennant le prix de 25 000.00 euros.

L'entrée en jouissance a été fixée au 24 mars 2017

Les oppositions s'il y a lieu seront reçues en la forme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales au siège du fonds vendu.

AL582119323

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

EARL SEMBERT BAS

Earl en liquidation
au capital de 208 800 euros
Siège social : Poil Roty
58500 Oisy
801 967 084 Rcs Nevers
Liquidateur : M. Étienne Delfolie
Poil Roty - 58500 Oisy

Clôture de liquidation

Aux termes d'une décision en date du 30 novembre 2016, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.

Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de Nevers (Nièvre).

Pour avis, un liquidateur.

AL582118058

SARL XN CONSULTING IMMOBILIER

au capital de 6000 €
dom. 19 Rue de la folie à Marzy 58180
RCS Nevers 518 714 472

Par décision du 15/05/2017 l'assemblée générale des associés a approuvé les comptes définitifs de liquidation, déchargé Mme GIRARD Annick de son mandat de liquidateur et constaté la clôture de liquidation à compter du 31/05/2017.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.

AL582119280

B.F.C. REPRESENTATION

Sarl au capital de 7.622,45 euros
Siège social
47 bis rue Henri Bouquillard – 58000
NEVERS
R.C. NEVERS 89 B 24
SIRET 349 419 101 00036

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31.03.2017 les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation. L'assemblée générale susvisée a nommé comme Liquidateur : Monsieur Christophe GABRION – 134 rue Pierre Guyollot – 58600 GARCHIZY avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé à l'adresse personnelle du Liquidateur, adresse à laquelle toute correspondance devra être envoyée, et, actes et documents relatifs à la liquidation devront être notifiés. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du RCS de NEVERS

AL582119322

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14 rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

PLASNET

Société A Responsabilité Limitée

au capital de 15.000 euros
Siège social
10, rue de la Vallée Boudot - Chevigny
58320 GERMIGNY SUR LOIRE
523 721 678 RCS NEVERS

Par décisions du 31 mars 2017, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation.

M. Denis DUPONT, associé unique, dt 10 rue de la Vallée Boudot – Chevigny – 58320 GERMIGNY SUR LOIRE, exercera les fonctions de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.

Le siège de la liquidation est fixé à l'ancien siège social où toute la correspondance devra être envoyée et les actes relatifs à la liquidation notifiés.

Le liquidateur, D. DUPONT

AL582119330

Legalys Conseils
Route d'Orléans - BP 89
18230 St Doulchard

LA NIVERNAISE

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social
16, Rue du Chapeau Rouge
58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
Siège de liquidation
16, Rue du Chapeau Rouge
58410 ENTRAINS SUR NOHAIN
521 793 752 RCS NEVERS

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 21/02/17 a approuvé le compte définitif de liquidation,

déchargé M.François-Hugues CHEVALIER de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au RCS.

Pour avis, le Liquidateur.

AL582119348

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP du 21/04/2017, il a été constitué la SCI dénommée LES TROIS RIVIÈRES.

Siège social: 22 c rue du Dr Roche - appt 4 - 58000 Nevers.

Capital: 300 euros.

Objet: acquisition et gestion de biens mobiliers et immobiliers.

Gérance: M. Laurent Hoareau, 22 c rue du Dr Roche - appt 4 - 58000 Nevers.

Cessions soumises à agrément.

Durée: 99 ans. Immatriculation au RCS de Nevers.

AL582119199

IMMO BRUNERIE

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 5 mars 2017, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination sociale : IMMO BRUNERIE

Sigle : SCI

Forme : SC

Capital social : 1.000 €

Siège social : 8 impasse des Vernes, 58000 Sermoise Sur Loire

Objet social : la societe a pour objet l acquisition de tous immeubles de toute nature,la propriete,l administration,la gestion par bail ou autrement, l attribution gratuite en jouissance aux associes des locaux occupes par eux memes,la disposition des bien dont elle sera proprietaire par voie d acquisition, echange,apports ou autrement

Gérance : Monsieur Jonathan BRUNERIE demeurant 38, rue Saint Fiacre, 58000 Saint Eloi

Clause d'agrément : Les statuts contiennent une clause d'agrément des cessions de parts.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers

AL582119320

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 15/05/2017, il a été constitué une SCI dénommée : CIL

Siège Social : Lieu-dit de Mézaugueux - 58230 DUN LES PLACES

Capital : 1.000€

Objet : Acquisition, aménagement, location et gestion de tous biens et droits immobiliers

Gérant : M. Jean-Pierre AMIEL demeurant Lieu-dit de Mézaugueux 58230 Dun les Places.

Cessions d'actions et agrément : Actions librement cessibles entre associés uniquement

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.

AL582119324

AVIS DE CONSTITUTION

Selon acte sous seing privé à ST HONORE LES BAINS en date du 15/05/2017 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme sociale : Société à responsabilité limitée

Dénomination sociale : Work your Way to France

Siège social : 15-17 Avenue Eugène Collin, 58360 ST HONORE LES BAINS

Objet social : la prestation de formations, notamment la dispense de cours de français, l'aide aux formalités, le coaching à l'installation et toutes autres activités connexes.

Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation au RCS

Capital social : 5 000 euros

Gérance : Maarten STROES

Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément unanime des associés

Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour avis

La Gérance

AL582119326

Maîtres Hubert ADENOT
& Sophie KOWAL
Notaires associés à Corbigny
(Nièvre)
22, avenue du Champ de Foire

SCI CLORAMED

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Hubert ADENOT, notaire associé à Corbigny (Nièvre), le 16 mai 2017 a été constitué la société dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

Dénomination : SCI CLORAMED

Forme : société civile immobilière

Capital social : 1.500,00 € par apport en numéraire

Siège social : GUIPY (58420) 16 rue St Jacques de Compostelle.

Objet social : Acquisition, gestion, administration, mise en valeur et exploitation par bail ou autrement de tous biens ou droits immobiliers et généralement toutes opérations se rattachant à l'objet social.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Madame Zohra RUDANT, demeurant à GUIPY, 4 rue Vauban.

Cession de parts sociales – agrément : La cession des parts sociales sont soumises à agrément.

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.

Pour Avis,

Maître Hubert ADENOT.

AL582119329

LE CADRAN

Par ASSP le 17/05/2017, il a été constitué la SASU: LE CADRAN

Capital : 100euros.

Objet social : exploitation fonds de restauration traditionnelle, vente de plats et pizzas à consommer sur place, à emporter, et livraison à domicile.

Siège social : 5 Rue Commandant BLIN 58290 MOULINS-ENGILBERT.

Président : CHRISMENT Gérard demeurant 5 Rue du Commandant BLIN 58290 Moulins-Engilbert

Durée : 99 ans. Au RCS de NEVERS

AL582119331

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 17/05/2017, il a été constitué une EURL ayant les caractéristiques suivantes:

Dénomination : F.P.B.C

Objet social : La réparation, le changement et la vente de vitrage automobile pour véhicules légers, utilitaires, agricoles, industriels, poids lourds, camping-cars

Siège social : avenue du 85ème de Ligne, 58200 Cosne-Cours-sur-Loire.

Capital : 2000 Euros

Durée : 99 ans

Gérance : M. LOISY Nicolas, demeurant 1 rue Jean Baptise Dumesnil, 58000 Challuy Immatriculation au RCS de Nevers.

AL582119338

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : GESCOFAC FINANCES ;

Forme sociale : SARL ;

Siège Social : 49, Boulevard Camille Dagonneau – 58640 VARENNES VAUZELLES ;

Objet social : Recouvrement amiable et contentieux de créances - Réalisation d'enquêtes et recherches commerciales, d'analyses économiques et financières - Toutes opérations développées par une agence privée de recherche - Activité d'intermédiaire en opérations bancaires ;

Durée de la Société : 99 ans ;

Capital social : 15 000 € ;

Co-Gérance : Mme Florence BERNARD dt à MARZY (58) – 13, Impasse du Caillat et Mme Céline BARBARAT dt à LUTHENAY UXELOUP (58) – Impasse des Riaux ;

Immatriculation de la Société au RCS de NEVERS.

AL582119347

Christophe ROBERT
Notaire à Nevers (Nièvre)

Avis de constitution

Suivant acte reçu par Christophe ROBERT, Notaire à NEVERS, le 5 mai 2017, enregistré au service de la publicité foncière et de l'enregistrement à NEVERS 1, le 10 mai 2017, dossier 201709798, référence 2017N00269 a été constituée une société unipersonnelle à responsabilité limitée ayant les caractéristiques suivantes :

Objet : l'aménagement et l'agencement de magasins, d'appartement et de maisons et plus généralement toutes activités de menuiserie intérieure et extérieure, ainsi que toutes activités de second œuvre.

Dénomination : MENUISERIE et AMENAGEMENT CONCERTE (MAC) EURL.

Siège social : 58660 COULANGES-LES-NEVERS, 17 bis rue des Chaumottes.

Durée : 99 années

Capital social : SEPT MILLE EUROS (7.000,00 EUR).

Toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

Premier gérant : Monsieur Clément Jean-Jacques SCHMERBER, demeurant à VARENNES-VAUZELLES (58640), 3 Avenue Louis Fouchère pour une durée indéterminée

La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS (Nièvre)

Pour avis

Le Notaire.

AL582119349

Société d'Avocat
GILBERT MARTIN
14, rue Georges Dufaud
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS dénommée BOULANGERIE D'ALLUY au capital de 8.000 €, ayant pour objet l'exploitation de tous fonds de boulangerie et pâtisserie. Le siège social est situé « Le Bourg » – 58110 ALLUY. La gérante est Mme Odile VINCENT ép. ROUET dt 9, route de Saint-Honoré – 58290 MOULINS ENGILBERT.

Pour avis,

AL582119350

YONNE

➜ DÉMISSION

FIDAL
Société d'Avocats
17 C Rue Alain Savary
Parc Artémis – BP 1601
25010 Besançon

SIMON ET CIE

Société par actions simplifiée
au capital de 305 000,00 €
Siège social : Route de Sauvigny le Bois
– ZI – 89200 Avallon
442 721 429 RCS Auxerre

Par décision de l'associé unique du 15 mai 2017, Monsieur Christophe BERTRAND demeurant à 328 Rue de Charon à Mellecey (71640) a été désignée pour une durée non déterminée aux fonctions de Président en remplacement de Monsieur Arnaud COURTY, Président démissionnaire à la date de ce jour.

Ancienne mention

Président : Monsieur Arnaud COURTY

Nouvelle mention

Président : Monsieur Christophe BERTRAND

Pour avis.

Le Président.

AL892119322

➜ TRANSFERT DE SIÈGE

DJINN

SARL à associé unique
au capital de 500euros,
64 rue de Gurgy
89470 Moneteau,
809 595 614 RCS Auxerre

D'une DAU du 01/02/2017, le siège social a été transféré au 4 rue Roque de Fillol 92800 Puteaux, à compter du 01/02/2017.

L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.

Mention au RCS d'Auxerre.

AL892119153

JULIEN MORELLE TECHNOLOGIES

EURL au capital de 2000 Euros
Siège social : 5 rue des célestins,
89150 Domats
790 181 994 RCS de Sens

L'AGE du 02/05/2017 a décidé de transférer le siège social de la société 8 Route de Samois, 77210 Avon, à compter du 01/06/2017 Radiation au RCS de Sens et réimmatriculation au RCS de Melun.

AL892119297

SCI DE PONT

Société Civile Immobilière
Capital : 1.000 euros
Siège social: 26 Grande Rue
89190 Pont sur Vanne
RCS Sens 445 175 664

Par AGE du 01.04.2017 avec effet au 12.05.2016, les associés ont transféré le siège social à l'adresse suivante : 1 Chemin des Prés de la Couleuvre 89190 Pont sur Vanne et ont constaté la modification de l'adresse personnelle des gérants.

Anciennes mentions :

Siège social : 26 Grande Rue 89190 Pont sur Vanne

Gérance : Monsieur Jean-Paul GOFFART demeurant 26 Grande Rue 89190 Pont sur Vanne et Monsieur Dominique GOFFART demeurant 110 rue d'Alsace Lorraine 89100 Sens.

Nouvelles mentions :

Siège social : 1 Chemin des Prés de la Couleuvre 89190 Pont sur Vanne.

Gérance : Monsieur Jean-Paul GOFFART demeurant 23 rue de la Châtelaine 89500 Rousson et Monsieur Dominique GOFFART demeurant 4 rue de la serre /89190 Pont sur Vanne.

Pour insertion, la gérance.

AL892119330

➜ MODIFICATION DE CAPITAL

FIDAL
Société d'Avocats
17 C Rue Alain Savary
Parc Artémis – BP 1601
25010 Besançon

CB PLAST

Société par action simplifiée
Au capital de 385 000,00 €
Siège social : Route de Sauvigny - ZI
89200 Avallon
829 236 868 RCS Auxerre

Suite à une décision du 15 mai 2017, l'associé unique a décidé de procéder à une augmentation de capital en numéraire d'une somme de 384 000 €, pour le porter ainsi de 1 000 € à 385 000 €.

Les statuts ont été modifiés en conséquence.

Ancienne mention : Capital : 1 000 €

Nouvelle mention : Capital : 385 000 €

Mention sera faite au RCS : Auxerre.

Pour avis.

AL892119302

➜ MODIFICATION DE STATUTS

ACCESSOIRES LOISIRS YCAUNAIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 8000 euros
Siège social : 4, rue des Grahuches
89100 Sens
791 778 756 RCS Sens
Sigle : ACCELY89

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/05/2017 il a été pris acte de modifier l'objet social de la société, à compter du 15/05/2017

Nouvel objet social : Entretiens et réparations, en matière de mécanique, de carrosserie, des composants électriques et électroniques, des camping-cars, caravanes et tous autres véhicules automobiles relevant de la catégorie « Autres véhicules automobiles », identifiés dans la nomenclature 4519Z

Autres modifications :

Par décision de L'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 15/05/2017 il a été pris acte de modifier le nom commercial de la société qui devient : ACCELY – CTCARR SENS

Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Sens

AL892119284

AVOCATS VIGNET & ASSOCIES
VIGNET-NOËL-SANONER
1 Place du Palais de Justice
89000 Auxerre
18 rue du Général Leclerc
89100 Sens
Tel : 03.86.52.60.00

LEGRAND THANATOPRAXIE

Société à responsabilité limitée
transformée en société par actions
simplifiée au capital de 3 000 euros
Siège social : 10 Bd de la Liberté
89100 Sens
502 553 712 RCS Sens

Aux termes de décisions constatées dans un procès-verbal en date du 12 mai 2017, l'associé unique a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société devient LEGRAND, à son objet est ajouté la fabrication et le négoce de bougies naturelles, de tout article de décoration et d'accessoire pour la maison et la personne, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 3 000 euros.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.

Transmission des actions : La cession d'actions, à l'exception de la cession par l'associé unique, doit être autorisée par la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par :

Président de la société : Madame Mathilde LEGRAND demeurant 10 Bd de la Liberté 89100 Sens. Pour avis, le Président.

AL892119303

SIMANNGAU

Société Civile Immobilière
Siège social ancien
BLENEAU (89220), 41 rue Henri Barbusse
Siège social nouveau
DIJON (21000), 2 Boulevard Thiers
RCS AUXERRE 437 915 143
RCS DIJON en cours

Par délibération de l'assemblée générale des associés de la société SIMANNGAU en date du 1er avril 2017, il a été décidé :

- de modifier le siège social de la société fixé à BLENEAU (89220), 41 rue Henri Barbusse, et de le transférer à compter du 1er avril 2017, à DIJON (21000), 2 Boulevard Thiers,

- de modifier l'objet social et de supprimer du premier alinéa de l'ARTICLE 2 – OBJET SOCIAL DES STATUTS la phrase suivante: « et notamment d'un immeuble situé à FONTAINE LES DIJON 3 rue Paul Defrance».

Les articles 2 et 4 des statuts ont été modifiés en conséquence.

Pour avis et mention

Me Florence MERLET, Notaire

AL892119326

SCP TATAT - ARNAUD - DUGROSSY
Notaires Associés à Sens (Yonne)
28, avenue Georges Pompidou

SCI ADAM

(RCS SENS 424 330 025)

NOMINATION DE CO-GÉRANT ET MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

Suivant délibération du 1er avril 2017, les associés de la SCI ADAM, société civile immobilière au capital de 137.204,12 EUR, son siège social situé 1 rue des Grolois à Vareilles (89320), Les Vallées de la Vanne, identifiée au SIREN sous le numéro 424 330 025 et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Sens.

Ont décidé :

- de nommer en tant que co-gérant: Madame Béatrice Jeanne Marie ALPHONSE-FELIX, épouse de Monsieur Alain Bernard DELAMBRE, demeurant à Les Vallées de la Vanne, Vareilles (89320), 1 rue des Grolois. Née à Rosoy (89100), le 28 mai 1957.

- que l'objet social aura pour nouvelle rédaction:

. la vente - y compris le bien qui serait l'unique propriété immobilière de la société - y compris le lieu du siège social - l'acquisition, la propriété, la gestion et l'administration d'un patrimoine immobilier et mobilier, y compris par voie d'emprunt.

. l'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration et la location de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.

. la détention de tous immeubles, de tous droits sociaux et de tous instruments utilisés sur les marchés financiers français et internationaux, tant en pleine propriété qu'en nue-propriété ou en usufruit.

. la détention de participations dans toutes entreprises commerciales, industrielles,

financières, française et étrangères, tant en pleine propriété qu'en nue-propriété ou en usufruit.

. la mise à disposition gratuite de biens et droits mobiliers et / ou immobiliers appartenant à la Société à l'un quelconque de ses associés.

Et, plus généralement, toutes opérations se rattachant directement ou indirectement

à l'objet social, pourvu qu'elles en facilitent la réalisation et qu'elles n'affectent en rien le caractère civil de la Société.»

Pour insertion, le Notaire.

AL892119331

➜ CESSION

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant ASSP en date du 2.5.2017 enregistré à : SIE DE SENS le 09/05/2017 bordereau n° 2017/198 Case n°1 Ext 521, Mme Laurence MARTIN demeurant à Migennes (89) 37 bis, av. J. Jaurès, 482 647 419 RCS Sens, a cédé à la SAS Cocooning Institut de Beauté & Spa, au capital de 2.000 Euros, siège à Migennnes (89) 37 bis, av. J. Jaurès, 824 269 567 RCS Sens, le fonds artisanal et de commerce de soins esthétiques, la vente de produits de beauté, parfumerie, foulards, bijoux, la remise en forme, SPA, maroquinerie, achat et vente d'objets décoratifs sis Migennes (89) 37 bis, av J. Jaurès, pour lequel, Mme MARTIN est immatriculée sous le N° 482 647 419 RM 89 et constituant son établissement principal identifié sous le N° SIRET 482 647 419 00019 et ce moyennant la somme de 80.000 €, s'appliquant aux éléments incorporels à concurrence de 65.000 € et aux éléments corporels à concurrence de 15.000 €. L'entrée en jouissance a été fixée au 2.5.2017. Les oppositions s'il y a lieu, seront reçues en la f orme légale dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales à Migennes (89) 37 bis, av J. Jaurès.

AL892119283

CESSION

Suivant acte SSP du 11/05/17 enregistré le 11/05/17 au SIE de Sens bord n° 202/19/533. Cession de patientèle, par Mme Agnès ESSOME épouse EDIMO infirmière, demeurant à 89340 VILLENEUVE LA GUYARD 7 voie Prairial Les Prés de Pâques, née à Yaoundé- Cameroun le 01/05/1967 de nationalité française. Au profit de SELARL AGNES ESSOME INFIRMIER, au capital de 5 000 € dont le siège est au 7 Voie Prairial Les Près de Pâques 89340 VILLENEUVE LA GUYARD, immatriculée au RCS Sens sous le numéro 819 684 085, représentée par Mme Agnès ESSOME épouse EDIMO gérante. Une patientèle de cabinet infirmier sis et exploité à VILLENEUVE LA GUYARD (89340), 1 rue d'Alsace, inscrite au tableau du Conseil Interdépartemental de l'Ordre des Infirmiers de la Côte d'Or et de l'Yonne sous le numéro 2094025 comprenant la patientèle, le droit de bail. Moyennant le prix de 140 000 €. Entrée en jouissance le 01/06/2017. Les oppositions seront reçues au cabinet sis 1 rue d'Alsace 89340 VILLENEUVE LA GUYARD dans les dix jours suivant la dernière en date des insertions prévues par la loi.

AL892119301

➜ GÉRANCE FIN DE GÉRANCE

A AND D

Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.623,00 euros
Siège Social : 14, rue de Ligny

Société ARCHIBALD

Résidence Le Palais
1, Rue de l'Épée 89100 Sens

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES
Article R. 625-3 du code de commerce

au titre de la procédure suivante :
PHARMA SEL SENS SELAS
Liquidation Judiciaire du 19/07/2016
132/134, Grande Rue 89100 Sens
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 12 mai 2017.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire.

AL892119286

au titre de la procédure suivante :
HORIZON BOIS SARL A ASSOCIE UNIQUE
Liquidation Judiciaire du 20/09/2016
9, Rue Saint Jean 89140 PONT-SUR-YONNE
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 11 mai 2017.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL892119275

au titre de la procédure suivante :
MATELEC 89 SAS
Redressement judiciaire du 20/10/2015
Liquidation Judiciaire du 01/12/2015
18, Rue des Trois Mulets 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 11 mai 2017.
La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL892119276

89290 VENOY
385 126 172 R.C.S. AUXERRE

Aux termes d'une délibération en datedu 31 décembre 2016, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Madame Agnès GOURNAY de ses fonctions de co-gérant de la Société à compter du 31 décembre2016, a décidé de ne pas pourvoir à son remplacement et a confirmé Monsieur Dominique NUGIER dans ses fonctions de gérant de la société.

La gérance

AL892119325

LA SOCIÉTÉ KARLOU

Suivant acte SSP en date du 03/04/2017, la société B&B HOTELS, SAS ayant son siège social 271 rue du Général Paulet, 29200 Brest, 378 047 500 RCS Brest a confié en gérance mandat à la société KARLOU, SAS ayant son siège social 9 place Maréchal Leclerc, 89000 Auxerre, 825 182 629 RCS Auxerre, son fonds de commerce d'Hôtellerie sis et exploité rue d'Athènes Zone d'Activités de Macherin, 89470 Monéteau. La présente gérance mandat a été consentie à compter du 03/04/2017 et pour une durée indéterminée.

AL892119328

➜ DISSOLUTION LIQUIDATION

KALIDELO

SARL en liquidation
au capital de 5 000€
siège : 2 Rte de Coulanges,
89660 Mailly Le Château
529 496 309 RCS Auxerre

AGO du 10/03/2017 : approuve le compte définitif de liquidation, décharge Mme Evelyne VUILLET A CILES, liquidateur, lui donne quitus de sa gestion, constate la clôture de la liquidation. Dépôt légal au RCS de Auxerre.

AL892118836

SARL LA BODEGA

Société à Responsabilité Limitée en liquidation
Au capital de 7 622,45 euros
Siège : 30 route de Paris
89100 SAINT DENIS LES SENS
Siège de liquidation : 30 Route de Paris
89100 ST DENIS LES SENS
333161354 RCS SENS

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'Assemblée Générale réunie le 30 avril 2017 a approuvé le compte définitif de liquidation,

déchargé Monsieur Jean-Jacques QUETIL de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.

Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.

Pour avis

Le Liquidateur

AL892119295

LA SOCIÉTÉ CIVILE J-R-L

L'AGE du 31/12/16 de la Société Civile J-R-L, Société Civile Immobilière, au capital de 1 500 €, dont le siège social est à Sens (89100), 3 bis, boulevard Maupéou, 444 916 654 RCS Sens, a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/16 et sa mise en liquidation.

A été nommé comme liquidateur M. Bernard LEFEVRE, 36, rue Georges Cerneau à Cuy (89140).

Le siège de liquidation est fixé au siège

TRIBUNAL DE COMMERCE D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la SAS PGA SAS** route de Lézinnes 89160 Ancy Le Libre. RCS Auxerre 352680441. CIP 2905.

AL892119311

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl TRIMAILLE** SARL 17 rue du Temple 89000 Auxerre. RCS Auxerre 378192868. CIP 3589.

AL892119312

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl ENTRETIEN MAINTENANCE ET INSTALLATIONS - E.M.I.** - rue de l'Auge Z A Les Bréandes 89000 Perrigny. RCS Auxerre 401605589. CIP 3066.

AL892119324

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Monsieur Sébastien Yanick François Roland GEORGET** 5 Grande Rue Aristide Briand 6/8 rue Tour du Magasin 89200 Avallon. RCS Auxerre 504326455. CIP 3480.

AL892119313

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl SARL LE VEZELIEN** 3 rue de la Mairie 89450 Saint-Père. RCS Auxerre 751728189. CIP 3887.

AL892119314

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **la Sàrl ARCHITECTE DES ENFANTS** - A.D.E. 40 route de Vezelay 89460 Bazarnes. RCS Auxerre 343622338. CIP 3427

AL892119315

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **VANESSA DESAINTJEAN** SARL 2 Rue du Pavillon 89380 Appoigny. RCS Auxerre 807525399. CIP 3850.

AL892119316

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la SAS **SAS CHAMEROY** 2 allée de Vaucorbon Zone Activités des Mignottes 89000 Auxerre. RCS Auxerre 804442705. CIP 3828.

AL892119317

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la **SAS ATELIERS HEROLD** 3 rue des Caillottes Z I Plaine des Isles 89470 Moneteau. RCS Auxerre 423234566. CIP 3159

AL892119318

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **ADA LINA** 95, Rue de Paris 89000 Auxerre. RCS Auxerre 795178664. CIP 3883.

AL892119319

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2017 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de **Madame Jeannine Chantal Marie-Odile DAGUISE épouse LHEUREUX** 11, Rue Aristide Briand 89200 Avallon. RCS Auxerre 338325087. CIP 3917.

AL892119320

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2017 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de **la Sàrl HOMMADI** SARL 3 route de Beugnon 89600 Saint-Florentin (aménagements techniques, restaurant). RCS Auxerre 521558437. CIP 3936. Administrateur : la SELARL BAULAND CARBONI MARTINEZ en la personne de Me CARBONI 24 rue d'Egleny 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892119304

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2017 prononçant la liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique **ABAMO** 5 rue de l'Ile aux Plaisirs 89000 Auxerre (service aux entreprises). RCS Auxerre 513897694. CIP 3937. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892119305

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2017 prononçant la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique **A.D.R.** 3 bis, Rue des Moreaux 89000 Auxerre (produits sanitaires). RCS Auxerre 798323234. CIP 3938. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892119306

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2017 prononçant la liquidation judiciaire de la SAS à associé unique **ALPHA RENOVATION HABITAT** 6 route de Bessy CIDEX 404 89460 Prégilbert (pose de plaques de plâtre, isolation). RCS Auxerre 802528752. CIP 3939. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892119307

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2017 prononçant la liquidation judiciaire de SAS à associé unique **LABONNOCAZ BUSINESS** 62 bis rue du 24 Août 89000 Auxerre (vente achat véhicules). RCS Auxerre 809860497. CIP 3940.

Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL892119308

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2017 prononçant la liquidation judiciaire de

Monsieur Kacem TAHER 39 grande rue 89800 Beine (épicerie). RCS Auxerre 795168558. CIP 3941. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC

AL892119309

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2017 prononçant la liquidation judiciaire de **la Sàrl EURL B.E.J** 7 place Robillard 89000 Auxerre (prêt à porter). RCS Auxerre 805389285. CIP 3942. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur, Maître Bernard DELIBES 12 boulevard Davout 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique https://www.creditors-services.com, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL892119310

Jugement du Tribunal de Commerce d'Auxerre du 15/05/2017 autorisant la vente d'immeuble à forfait des lots N°17, 19, 28 et 37 de l'immeuble sis 72 Rue Sedaine, 75011 Paris cadastré BK74 au profit de **Madame Alice RIGOLI et Monsieur François MOYNE,** appartenant à la Sàrl LA PHOCEENNE 89350 Champignelles. RCS Auxerre 775718349. CIP 2740.

AL892119321

social.

Le dépôt légal sera effectué au RCS de Sens.

AL892119298

SOCIÉTÉ CIVILE J-R-L,

L'A.G.O. du 31/12/16 de la Société Civile J-R-L, société civile immobilière en liquidation, au capital de 1 500 €, dont le siège social et de liquidation est à Sens (89100), 3bis, boulevard Maupéou, 444 916 654 RCS Sens, a approuvé les comptes de liquidation qui lui étaient présentés arrêtés au 31/12/16, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.

Les comptes de liquidation ont été déposés au greffe du T.C. de Sens.

AL892119299

➜ AVIS DE CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp du 19/03/17, constitution de la sci: Sci Coulaing 7. Siège: Le Charmoy 89330 St Julien Du Sault.

Capital: 1000 euros.

Objet: gestion immobilière.

Gérant: Murielle Lecollier-Moreau, Le Charmoy 89330 St Julien Du Sault.

Durée: 99 ans au RCS de Sens.

AL892119161

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans, d'une société d'exercice libéral à responsabilité limitée dénommée SELARL MENNERON Léna au capital de 1.000 €, ayant son siège social à Auxerre (89) 3, bd Vauban, ayant pour objet l'exercice libéral à titre exclusif, de la profession de chirurgien-dentiste, dont le gérant est le Dr Léna MENNERON, demeurant à Montrouge (92) 18, rue Louis Lejeune. Immatriculation au registre du commerce et des sociétés d'Auxerre.

AL892119274

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 18 mai 2017 à Auxerre, il a été constitué une société à responsabilité limitée.

Dénomination sociale : NEDELEC BEDE

Forme : Société à responsabilité limitée à associé unique.

Objet : le commerce de détail de livres en magasin spécialisé, neuf et d'occasions, et produits dérivés liés à cette activité

Capital social : 10 000 euros.

Siège social : 41 rue du Pont – 89000 Auxerre

Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Gérant : Monsieur Stéphane NEDELEC demeurant 36 rue Restif de la Bretonne - 89000 Auxerre

La société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'Auxerre (Yonne).

Pour avis et mention, le gérant.

AL892119289

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 04/05/2017 constitution de la SAS : DOMAR CONSEIL 89

Capital fixe : 500 euros

Siège social : 9 Place du Maréchal Leclerc, 89000 Auxerre

Objet social : consulting dans les affaires et autres domaines; arbitrage national et international; participations à des colloques et à des ouvrages; conseil en négoce d'objets d'art; prises de participation dans toute société,

Président : M. Marc DOMINGO, demeurant 5 rue de la République, 89310 Noyers Ssur Serein

Admissions aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque associé est convoqué aux AG. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément : agrément du Président pour toute cession d'actions

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS d'Auxerre.

AL892119296

GLOBAL EXPERTISE AND SURVEY

Par acte SSP en date du 11/05/2017, il a été constitué une SAS dénommée : GLOBAL EXPERTISE AND SURVEY

Siège social : Village d'entreprises du Senonais - ZAC des Vauguillettes 1 Bld des Noyers Pompons, 89100 SENS

Capital : 5000 €

Objet social : Maitrise d'oeuvre; CSPS; CSSI; Etudes Techniques; Assistance à Maitrise d'Ouvrage;Expertise; Promotion Immobiliere

Président : la société @+GESTION SARL située 12 impasse Nicolas Poussin 45650 SAINT-JEAN-LE-BLANC immatriculée au RCS de ORLÉANS sous le numéro 514766674

Admission aux assemblées et exercice du droit de vote: Chaque actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

Clauses d'agrément: Cessions de parts soumises à droit de préemption

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de SENS.

AL892119300

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique en date du 13/05/2017 il a été constitué une société

Dénomination sociale : SARL MARKET PRO

Siège social : 11 rue des longues raies, 89100 Sens

Forme : SARL

Sigle : Alimentation général

Nom commercial : Market Pro

Capital : 20000 €

Objet social : Installation de société d'alimentation général et tout emballage.

Gérance : Monsieur KARABIYIK UGUR, 47 rue 8eme régiment et d'infanterie , 89100 Sens **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Sens

AL892119332

▶ Des professionnels à votre service

L'Éleveur Bourguignon
CLÔTURES ÉLECTRIQUES PERMANENTES
LE + GRAND CHOIX DE LA RÉGION
Ronces, grillages, barrières d'herbage 2 à 6 m.
12, Rue de la Coopérative
21320 Pouilly en Auxois - Tel. 03 80 90 66 60


Le «Cueille fruits rouges»
Récolter sans se piquer !
- léger 31 g - réceptacle 33 cl
- griffe inox 2 ou 4 dents
10€
Breveté
Pour commander :
www.cueillefruitsrouges.com ou 03 81 55 23 36

Entrepreneur agricole
RECHERCHE TRAVAUX MOISSONS
sur région bourgogne
Coupes spéciales colza, maïs, tournesol.
FLORENT PROMMER 21 Fontangy - 06 81 32 69 56
eta.prommer@gmail.com

QUAD POLARIS SPORTSMAN 570
8 290 €TTC
6 908,33€HT*
*sans le coffre
Agent
Garage du Mouësse
The Way Out
51 Fg du Mouësse - Nevers - 03 86 57 06 28 - bruno.sabio@wanadoo.fr

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

BULLETIN d'ABONNEMENT
À retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à :
TERRES DE BOURGOGNE
1 rue des Coulots - CS 80075
21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

NOUVEAU
Avec votre abonnement, vous bénéficiez d'un ACCÈS ILLIMITÉ au site Agribourgogne.fr




*Cochez la case correspondante et choisissez votre revue parmi les titres suivants :
☐ Bovins viande ☐ Aviculture
☐ Grandes cultures ☐ Fruits & légumes
☐ Lait élevage ☐ Pâtre
☐ Porcs ☐ Chèvre
☐ Vigne

☐ Je m'abonne pour 1 an 103 €
☐ Je m'abonne pour 2 ans 200 €
☐ + 1 revue Réussir de mon choix*
☐ pour 1 an 45 €
☐ pour 2 ans 90 €

TOTAL

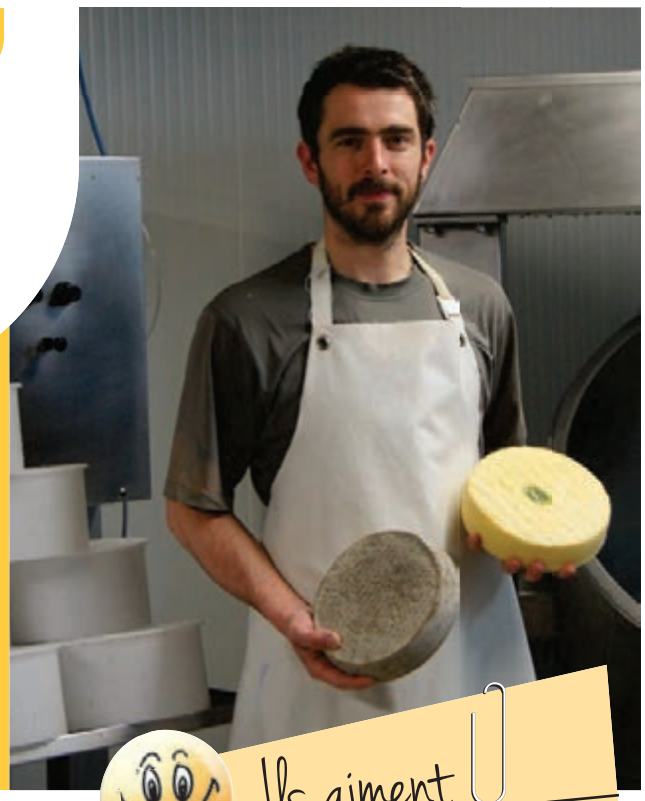
NOM PRÉNOM
RAISON SOCIALE
N° RUE
CP VILLE
Tél Fax Mobile
Email @

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail
☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de Bourgogne
☐ Je règle € par carte bancaire N°____/____/____/____
date d'expiration: ____/____
SIGNATURE



PUY-DE-DÔME (63)

Paroles de jeune



PAYSAGE ET FROMAGE

Au creux de la vallée de Chaudefour, le petit village de Montmie héberge depuis un an le GAEC de la Vallée de Chaudefour, dont les associés sont amis depuis des années.

Ils aiment

- les animaux,
- la nature,
- le vin avec le fromage,
- la convivialité.

Ils n'aiment pas

- le rap,
- les embouteillages.

Une histoire d'amitié au cœur de la Vallée de Chaudefour

Si vous foulez l'herbe de la réserve naturelle nationale de la vallée de Chaudefour dans le Puy-de-Dôme, vous y croiserez peut-être les 90 vaches du GAEC de la Vallée de Chaudefour. Installés depuis avril 2016, Marjorie et Christophe Bonnefille et Sébastien Maruel fabriquent du Saint-nectaire dans ce cadre idyllique, au pied du Massif du Sancy. C'est une histoire vieille comme le monde, celle d'une grande amitié qui dure depuis des années…

S'associer en toute amitié

« C'est lors de mon BTS en Productions Animales que j'ai rencontré Christophe et que nous sommes devenus amis. C'était en 2006 », se souvient Sébastien Maruel. Après leurs études, chacun a travaillé de son côté, avant que Christophe Bonnefille n'ait le projet de s'installer avec son épouse Marjorie. Alors domiciliés en Haute-Loire, ces deux passionnés d'agriculture voulaient coûte que coûte fabriquer du Saint-nectaire, faute de quoi ils ne se seraient pas installés. *« Au départ, nous avons publié une annonce dans l'Auvergne Agricole pour trouver une exploitation à acheter »,* explique Marjorie Bonnefille, originaire des Hautes-Alpes. *« Nous voulions nous installer tous les deux, mais nous gardions en tête que Sébastien finirait par nous rejoindre. Après un an de recherches, nous avons trouvé cette exploitation qui nous correspondait, c'était l'occasion de s'installer directement tous les trois »,* poursuit le couple. Mais l'histoire ne s'arrête pas là ! En décembre 2016, les trois associés ont besoin de main d'œuvre. Ils proposent alors à Emeric Carbolet, le cousin de Sébastien Maruel et ami de Christophe et Marjorie Bonnefille, de travailler pour eux en vue de s'associer à l'horizon 2018… Et l'un des employés du GAEC n'est autre que Christian Bellon, le vendeur de l'exploitation. *« C'est un atout de l'avoir, surtout au démarrage car il avait une bonne connaissance de l'exploitation et il nous apporte un bon soutien »,* confie Marjorie Bonnefille.



Sébastien Maruel, Marjorie, Christophe et Anna Bonnefille et Emeric Carbolet élèvent leurs montbéliardes au creux de la Vallée de Chaudefour. @ K. Maruel

Fabriquer des fromages de qualité

Depuis leurs études, les quatre agriculteurs avaient dans l'idée de créer leur exploitation. *« J'ai toujours voulu m'installer, c'est un accomplissement personnel, un projet pour aller au bout de ses rêves. J'aime les bêtes et être mon propre patron »,* confirme Sébastien Maruel. Mais c'est surtout la transformation qui a attiré Emeric Carbolet : *« faire de la transformation m'a toujours intéressé, elle permet de valoriser son produit et de maîtriser toute la chaine de production. J'aime le fait qu'avec le même produit de base, on obtient plusieurs produits finis. C'est un épanouissement personnel de travailler ici ».* Après avoir travaillé 7 ans dans une laiterie, sa spécialité est plutôt dans la fabrication du Saint-Nectaire mais les associés y tiennent, le principe à Montmie, c'est la rotation. *« Tous les aspects du métier me plaisent, surtout le travail en équipe qui permet de tourner sur les différents postes »,* soutient Marjorie Bonnefille. Neuvièmes à leur premier concours national du Saint-nectaire à Egliseneuve d'Entraigues, ces 4 perfectionnistes mettent un point d'honneur à travailler sans cesse sur la qualité de leurs fromages. Et bénéficier de l'appellation Saint-nectaire, cela a ses avantages, car il y a toute une filière bien organisée derrière et un marché déjà bien installé.

« Un cadre exceptionnel »

« Nous avons la chance d'avoir un cadre exceptionnel. C'est ce qui m'a décidé, surtout pour le fromage et pour faire de la vente », raconte Christophe Bonnefille. Et pour cause, toutes les vaches n'ont pas la chance de brouter l'herbe verdoyante d'une réserve naturelle, ce qui a forcément un impact bénéfique sur la qualité du lait et des fromages. Mais il n'y a pas que les animaux qui profitent de ce paysage montagneux… *« Tout le monde n'a pas cette chance tous les matins de venir travailler dans un tel cadre ! »* sourit Emeric Carbolet. *« C'est l'une de mes principales motivations. Quand dans les mauvais jours je regarde le paysage, je me dis qu'il y a de bons côtés finalement »,* conclut Sébastien Maruel.

Karen Maruel

Leur parcours

- **Etudes : Bac Pro CGEA ; BTS PA ; BTS ACSE ; Licence Pro génétique et développement de l'élevage**
- **Emplois : EDE du Puy-de-Dôme et de la Haute-Loire, OS Montbéliarde ; Chambre d'agriculture des Hautes-Alpes ; Laiterie de Saillant.**
- **Installation : 1er avril 2016, parcours DJA.**

EN BALADE DANS LA VALLEE DE CHAUDEFOUR ?

Le GAEC propose une vente directe de Saint-nectaire à la ferme. Dès le printemps 2017, les agriculteurs partageront leur savoir-faire grâce à des visites d'exploitation et une explication de la fabrication des fromages. Pour limiter le gaspillage et les livraisons de lait en laiterie, d'autres produits finis seront bientôt fabriqués à Montmie. Seront à la carte du beurre frais et un fromage de garde à pâte mi-cuite.

« Nous sommes sans cesse dans la progression, nous aimerions affiner les fromages et faire de la vente, quitte à réduire le volume. »



@ K. Maruel

Le musée de l'Armée, à Paris, présente l'exposition « France Allemagne(s) 1870-1871, la guerre, la Commune, les Mémoires ». À découvrir jusqu'au 30 juillet prochain.

1870-1871 : guerre et Commune, année terrible

L'exposition qui regroupe plus de 320 œuvres, objets et documents, s'attache à aborder la guerre de 1870-1871, « année terrible » selon l'expression de Victor Hugo, dans une double perspective, à la fois française et allemande. Occultée par les deux conflits mondiaux, cette guerre entre la France et l'Allemagne est encore un sujet méconnu du grand public tant français qu'allemand, alors qu'elle représente un moment fondateur dans la relation de ces deux pays, autour de laquelle se noue déjà l'avenir de l'Europe. Ce conflit oppose la France, un pays qui construit son unité depuis des siècles et l'a consolidée au gré de la succession des régimes politiques à l'Allemagne composée d'états plus jeunes qui ne s'est pas encore véritablement constituée en pays.

En concurrence avec l'Empire d'Autriche pour la suprématie dans l'espace germanique, la Prusse connaît une montée en puissance en 1862, avec l'accession au pouvoir d'Otto von Bismarck. Pour unifier les états allemands, ce dernier engage son pays dans la guerre, d'abord en 1864 contre le Danemark, puis en 1866 contre l'Autriche. La guerre contre la France est souhaitée par Bismarck pour parachever l'unité allemande, mais déclarée par Napoléon III en juillet 1870, plaçant la Prusse en position d'agressée. Les alliances défensives passées avec la Bavière, le Wurtemberg, le Bade et la Hesse sont respectées et ce sont des armées « allemandes » qui pénètrent en France en août 1870. La capitulation de Napoléon III, le 2 septembre 1870, provoque la chute du Second Empire. L'état-major prussien assiège et bombarde alors Paris. Pour délivrer la capitale, la République organise dans le reste du pays des armées de secours à partir de bataillons de la Garde nationale mobile, de volontaires et de francs-tireurs. Toutefois, faute de cadres, d'équipement et de formation militaire suffisants et malgré un fort sursaut patriotique, les armées de la Défense nationale ne peuvent inverser le cours de la guerre. Au quotidien, la vie est dure. Strasbourg, Belfort et Paris sont bombardées et en partie ruinées. Les civils sont rationnés et se réfugient dans les caves. Des exactions sont commises sur la population et relayées par la presse, à grand renfort de photographies et sont même diffusées à l'international. Le nombre de prisonniers français dépasse toutes les prévisions. La France, envahie au tiers durant cette guerre, reste en partie occupée jusqu'au paiement complet de l'indemnité de guerre en septembre 1873.


MUSÉE DE STRASBOURG/M. BERTOLA

Photographie de Charles Winter de 1870 montrant, à Strasbourg, le Faubourg-de-Pierre après les bombardements.

TRAVAIL DE MÉMOIRE

N'étant plus en mesure de continuer la guerre, la France signe un armistice le 26 janvier 1871. Il impose la tenue d'élections afin de former un gouvernement légitime avec lequel l'Allemagne pourra traiter de manière officielle. Les négociations aboutissent au traité de Francfort du 10 mai 1871 : l'Allemagne annexe une partie de l'Alsace et de la Lorraine. Outre l'indemnité de guerre, l'Allemagne impose un défilé militaire des troupes prussiennes dans Paris. Cependant, le 22 janvier, les Parisiens, excédés par le siège, refusant la défaite et se sentant trahis par le gouvernement, réclament l'élection d'une commune. L'insurrection du 18 mars provoque la tenue d'élections municipales et la proclamation de la Commune de Paris. Des épisodes similaires ont lieu à Lyon, Marseille ou encore Toulouse. Contre la Commune, une guerre civile s'engage : du 3 avril au 28 mai 1871, le second siège de Paris est rendu possible par l'attitude de Bismarck qui, sans intervenir militairement, facilite l'intervention de l'armée française. Au bout de deux mois, la Commune s'effondre et la répression gouvernementale est féroce : après la Semaine sanglante (21-28 mai 1871), exécutions et lourdes peines frappent les insurgés.

Les conséquences de la guerre sont multiples. En 1871, de nouveaux régimes sont mis en place en France et en Allemagne. L'Hexagone procède à une réforme globale de l'armée et cultive l'esprit de revanche pour récupérer l'Alsace et la Lorraine. Parallèlement pourtant, un sentiment antimilitariste se développe. Une chose est toutefois commune aux deux pays belligérants : la mémoire de la guerre et de la commune qui s'inscrit très tôt dans l'architecture et l'urbanisme. Monuments, mémoriaux, tableaux, fresques, sculptures monumentales et toponymes liés à la guerre fleurissent de part et d'autre. Les vaincus rendent hommage à leurs combattants, leurs blessés et leurs morts. Les vainqueurs glorifient Bismarck et la valeur de leurs soldats. Des associations d'anciens combattants se créent et participent, au côté des collectivités et de l'Église, à l'organisation et au succès des commémorations.

VALÉRIE GODEMENT

L'Alsace


MUSEE JEAN-JACQUES HENNER, PARIS, DIST. RMN-GP/F. RAUX

Commandée en 1871 par des épouses d'industriels de Thann à Jean-Jacques Henner, un peintre né en Alsace, pour être offerte à Gambetta, farouche opposant à l'abandon de l'Alsace au nouvel Empire allemand, cette toile intitulée « l'Alsace. Elle attend » est bien plus que le portrait d'une jeune Alsacienne en deuil. Elle est une véritable allégorie.

FEMMES EN GUERRE


PARIS, MUSÉE DE L'ARMÉE. DIST. RMN-GP/P. SEGRETTE

La loi interdit l'intégration des femmes dans l'armée régulière en tant que combattantes. Certaines décident alors de rejoindre les groupes de francs-tireurs dont elles parviennent parfois à prendre le commandement telle Marie-Antoinette Lix, lieutenant des uhlans polonais, devenue capitaine des francs-tireurs de Lamarche dans les Vosges, ou encore Marie Favier, née Demigneux, sous-lieutenant au sein des francs-tireurs du Doubs avant d'être nommée, par le général Garibaldi, capitaine adjudant du commandant Nicolaï dont elle devient l'égérie puis l'épouse (ci-contre photographiée en 1870). Autre femme en armes, Louise Michel est représentée dans des photomontages à travers « la camera obscura de Versailles » avant de forger sa propre image. Condamnée à la déportation en Nouvelle-Calédonie, elle se met en scène sur les barricades dans des récits autobiographiques.

HOMMAGE

Noms commémoratifs

À Paris, le quartier de la Défense tient son nom du groupe sculpté *La défense de Paris,* de Barrias, sur l'ancien rond-point de Courbevoie, d'où sont parties les troupes françaises le 19 janvier 1871 pour la seconde bataille de Buzenval. Cette dernière est commémorée par une rue et une station de métro. La rue et la station de métro Quatre-Septembre font référence au 4 septembre 1870, date de la proclamation de la Troisième République par Léon Gambetta, à l'hôtel de ville de Paris. La Place Denfert-Rochereau, anciennement appelée place d'Enfer, a été rebaptisée du nom du colonel Pierre Philippe Denfert-Rochereau, gouverneur de la place de Belfort en 1870, qui résista 103 jours, du 3 novembre 1870 au 18 février 1871, au siège de la ville par les troupes allemandes. La statue en son centre est une réplique au tiers du monumental *Lion de Belfort* du sculpteur alsacien Auguste Bartholdi.


PARIS, MUSÉE DE L'ARMÉE/P. SEGRETTE

Statue de Napoléon Ier après la chute de la colonne Vendôme, le 16 mai 1871 par Emile Robert. Collection J. Baronnet